

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA TRANSITION

PRIMATURE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET A L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DES JOURNEES
D'ECHANGES ET DE REFLEXION SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

الرئاسة الانتقالية

رئاسة الوزراء

وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي والابتكار

أمانة الدولة في التعليم العالي والبحث
العلمي والابتكار

الأمانة العامة للوزارة

اللجنة التحضيرية والتنظيمية لأيام التبادل والتفكير حول
التعليم العالي في تشاد

RAPPORT GENERAL

Journées d'échanges et de réflexion

Sur le thème : « Redynamisation de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche au Tchad : enjeux, défis et perspectives »

(N'Djaména, du 26 au 30 décembre 2022)



N'Djaména, janvier 2023

RAPPORT GENERAL

Journées d'échanges et de réflexion
Sur le thème : « **Redynamisation de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
au Tchad : enjeux, défis et perspectives** »
(N'Djaména, du 26 au 30 décembre 2022)

N'Djaména, janvier 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE I : PHASE PREPARATOIRE	7
PARTIE II : DEROULEMENT DES TRAVAUX	9
1 - CEREMONIE D'OUVERTURE.....	9
2 - DEROULEMENT DES ACTIVITES.....	10
<i>Thème 1 : Gouvernance et Assurance-Qualité</i>	<i>10</i>
<i>Thème 2 : Problématique de l'enseignement supérieur public au Tchad</i>	<i>11</i>
<i>Thème 3 : Problématique de l'Enseignement Supérieur privé au Tchad</i>	<i>12</i>
<i>Thème 4 : Problématique de la recherche au Tchad</i>	<i>12</i>
<i>Thème 5 : Financement de l'Enseignement supérieur au Tchad.....</i>	<i>13</i>
<i>Thème 6 : Cadre de vie et d'études des étudiants au Tchad.....</i>	<i>14</i>
<i>Thème 7 : Cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs au Tchad... </i>	<i>15</i>
<i>Thème 8 : Offres de formation</i>	<i>15</i>
3 - CEREMONIE DE CLOTURE	17
PARTIE III : RECOMMANDATIONS	18
1 - EN URGENCE	18
2 - COURT TERME (1 AN)	19
3 - MOYEN TERME (2 ANS)	20
CONCLUSION	22
ANNEXES	23
I - TERMES DE REFERENCE	23
<i>Thème 1 : « Gouvernance et Assurance qualité »</i>	<i>23</i>
<i>Thème 2 : « Problématique de l'enseignement supérieur public »</i>	<i>23</i>
<i>Thème 3 : « Problématique de l'enseignement supérieur privé »</i>	<i>24</i>
<i>Thème 4 : « Problématique de la Recherche au Tchad »</i>	<i>25</i>
<i>Thème 5 : « Financement de l'Enseignement supérieur au Tchad ».....</i>	<i>26</i>
<i>Thème 6 : « Cadre de vie et d'étude des étudiants au Tchad »</i>	<i>27</i>
<i>Thème 7 : « Cadre de vie et de travail des enseignants et Chercheurs au Tchad ».....</i>	<i>28</i>
<i>Thème 8 « OFFRES DE FORMATION »</i>	<i>29</i>
II - DISCOURS	30
<i>Mot de bienvenue et de remerciement du Président du Comité d'organisation.....</i>	<i>30</i>
<i>Discours d'ouverture du Ministre d'Etat.....</i>	<i>31</i>
<i>Mot du Président du Présidium</i>	<i>33</i>
<i>Motion de remerciement</i>	<i>34</i>
<i>Discours de clôture du Ministre d'Etat</i>	<i>34</i>
III - COMMUNICATIONS	36

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BID	Banque Islamique pour le Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BM	Banque Mondiale
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CCESRS	Comité Consultatif pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique
CDSNRST	Comité Directeur du Système National de la Recherche Scientifique et Technique)
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNCMO-LMD	Comité National Consultatif pour la Mise en Œuvre du système Licence Master Doctorat
CNESP	Commission Nationale pour l'Enseignement Supérieur Privé
CNRD	Centre National de Recherche pour le Développement
CNRST	Comité National de la Recherche Scientifique et Technique
CONFOFOR	Commission Nationale d'Attribution des Bourses sur le Fonds Formation des Formateurs
CRUROR/AC	Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale
CSUE	Conseil Supérieur des Universités Egyptiennes
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DSEP	Diplôme Supérieur d'Étude Professionnel
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé-Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
ENSTP	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
EPES	Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur
FADSE	Faculté de Droit et Sciences Economiques
FADSS	Faculté de Droit et Sciences Sociales
FALASH	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FASAPA	Faculté des Sciences Agropastorales et Agroalimentaires
FASED	Faculté des Sciences de l'Education
FASS	Faculté des Sciences de la Santé
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FASTE	Faculté des Sciences et Techniques d'Entreprise
FASVAT	Faculté des Sciences de la vie, de la Terre et de l'Aménagement du Territoire ()
FESA	Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
FLLAC	Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication
FOAD	Formations Ouvertes à Distance
FONAREST	Fond National d'Appui à la Recherche Scientifique et Technique
FSEA	Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
FSEG	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FSHS	Faculté des Sciences Humaines et Sociales
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
FSSH	Faculté des Sciences et de la Santé Humaine
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
HND	Higher National Diploma
HPD	Higher Professional Diploma
IDH	Indice du Développement Humain
INSAM	Institut National Supérieur des Arts et Métiers de Biltine
INSATAL	Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques et de Technologie Agro-alimentaire de Laï

INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
INSEM	Institut National Supérieur de l'Élevage de Moussoro
INSPM	Institut National Supérieur de Pétrole de Mao
INSSSI	Institut National Supérieur du Sahara et du Sahel d'Iriba
INSTA	Institut National Supérieur des Sciences et Techniques d'Abéché
IRED	Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
IRED	Institut de Recherche de l'Élevage pour le Développement
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
LMD	Licence-Master-Doctorat
MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
OBSEFE	Observatoire de l'Éducation, de la Formation et de l'Emploi
ODD	Objectif du Développement Durable
OFID	Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole pour le Développement International
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PARSET	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Tchad
PHOLAS	Laboratoire Parole, Homme, Langue, et Société
PIB	Produit National Brut
PIB/hbt	Produit National Brut par habitant
PIET	Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad
PND	Plan National de Développement
PNEFP	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCA	République Centrafricaine
REESIRAC	Réseau des Établissements d'Enseignement Supérieur et des Institutions de Recherche d'Afrique Centrale
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB	Revenu National Brut
SCVCP	Service de Conservation et de Valorisation des Collections Paléontologiques
SIC	Système d'Information et de la Communication
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
U-NDJ	Université de N'Djaména
UNABA	Université Adam Barka d'Abéché
USTA	Université des Sciences et de Technologie d'Ati
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

INTRODUCTION

Le développement durable d'un pays dépend de sa capacité à diversifier son économie et à former son capital humain. Dans ce processus, l'enseignement supérieur joue un rôle majeur dans la formation des citoyens capables d'utiliser des technologies nouvelles et des méthodes novatrices.

Confronté à la complexité des défis nationaux et mondiaux, le Tchad a besoin d'un enseignement supérieur solide et performant reposant sur un dispositif de recherche innovant capable d'appréhender ces défis et améliorer son aptitude à les surmonter.

L'éducation pour tous, les Objectifs du Développement Durable (ODD), les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, les énergies, la santé, la gouvernance et la gestion durable constituent les défis majeurs pour sortir notre pays de la pauvreté.

Un enseignement supérieur performant nécessite des investissements et des ressources appropriés à la mesure de ces défis. Dans cette optique, notre pays a fait des efforts considérables ces vingt dernières années, en créant des Universités et Instituts tant publics que privés. Cependant, le système d'enseignement supérieur reste, dans son ensemble, confronté à des problèmes dont certains sont récurrents et d'autres plus récents comme en témoignent le Rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif du 22 juin 2018 et le Rapport Diagnostic de l'enseignement supérieur du juin 2020. Ces rapports ont relevé la persistance de quelques faiblesses notamment dans les domaines :

1. De la gestion et de l'organisation académique et institutionnelle ;
2. De l'effectif des enseignants et chercheurs qualifiés ;
3. De l'évaluation des enseignants-chercheurs et des institutions ;
4. Des infrastructures et des équipements pédagogiques et scientifiques ;
5. Du rendement des institutions ;
6. Du financement des activités scientifiques, académiques et des œuvres universitaires ;
7. Des offres de formations en rapport avec l'emploi (insertion des diplômés).

Le Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) a formulé quelques recommandations et résolutions relatives à l'enseignement supérieur dans le Cahier de charges de la Transition. C'est dans ce cadre que le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a estimé nécessaire de mettre en place un Comité chargé de préparer et organiser les journées d'échanges et de réflexion sur le thème : « **Redynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Tchad : enjeux, défis et perspectives** ».

L'objectif général de ces journées est de permettre au Ministre d'Etat d'avoir une vue holistique sur l'enseignement supérieur et de la Recherche du Tchad. Ceci pour lui permettre de faire avec les principaux acteurs de l'enseignement supérieur un diagnostic exhaustif et mettre en œuvre le cahier de charges de la Transition d'une part, et définir une stratégie globale de l'enseignement et de la recherche d'autre part.

De manière spécifique, ces journées ont permis :

- D'analyser la gouvernance et le pilotage du secteur de l'enseignement supérieur ;
- De faire un état des lieux de toutes les institutions sous tutelle tant publiques que privées (gouvernance, enseignants, étudiants, infrastructures et équipements, programmes, Diplômes, besoins, etc.) ;

- D'identifier les forces, les faiblesses et les contraintes de l'enseignement supérieur et de la recherche au Tchad ;
- D'examiner le cadre de vie et de travail des enseignants (statut autonome, grades, promotion, retraite, etc.) ;
- D'examiner le cadre de vie et d'étude des étudiants (œuvres universitaires, bourses, logements, etc.) ;
- De réfléchir sur le financement du sous-secteur de l'enseignement supérieur (gestion des ressources, recherche de financement, etc.) ;
- D'évaluer la Coopération internationale (échanges, bourses, financements, etc.).

Le présent rapport est structuré comme suit :

- La phase préparatoire ;
- Le déroulement des travaux ;
- Les recommandations et
- Les annexes.

PARTIE I : PHASE PREPARATOIRE

Après son installation par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et l'innovation le 24 octobre 2022, le Comité d'organisation a défini son plan de travail conformément aux orientations du Ministre (Cf. Arrêté N°168/PT/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 24 octobre 2022, portant mise en place d'un Comité chargé de la préparation et d'organisation des journées d'échanges et de réflexion sur l'Enseignement Supérieur au Tchad).

Le Comité d'organisation est composé de :

Président	Pr. MAHAMAT BARKA , Recteur de l'Académie de l'Ouest
Vice-président	M. DABOULAYE DJIMOUDJEBAYE , Conseiller Technique du Recteur de l'Académie de l'Ouest
Rapporteur général	Pr MALLOUM SOULTAN , Recteur de l'Académie du Centre
Rapporteur général 1^{er} adjoint	PT MBAILAO MBAIGUINAM , Recteur de l'Académie du Sud-Est
Rapporteur général 2^{ème} adjoint	M. SAHOULBA GONTCHOME , Président de l'Association des Universités Privées du Tchad
Membres	PT MAHAMOUD YOUSOUF , Enseignant-chercheur de l'Université de N'Djaména
	Pr MOUTEDE-MADJI VINCENT , Enseignant-Chercheur de l'Université de N'Djaména
	Pr KOINA RODOUMTA , Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
	Dr. HAMIDE ABRAS RAHMA , Directrice des Etudes de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména
	Dr ACIAIR LANGABA , Directeur Général Adjoint de l'Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS)
	Dr ALLAH-RIDY KONE , Président du Conseil d'Administration de l'Université Emi-Koussi
	Dr ALLAMAY GOLBEY LEVI , Président de l'Association des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (ATIPES)
	Dr MAHAMAT BOUKHARI HASSAN , Président de l'Université Roi Fayçal du Tchad
	Dr GUIRAYO JEREMIE , Président du Syndicat National des Enseignants et Chercheurs du Supérieur (SYNECS)
	Un représentant de l'Union Nationale des Etudiants du Tchad.
Personnes ressources	Pr NGAKOUTOU TIMOTHEE , Ancien Recteur de l'Université du Tchad et ancien expert de l'UNESCO
	Dr DONO.HORNGAR NELDJITA , Ancien Recteur de l'Université du Tchad
	Dr MAHAMAT AHMAT ALHABO , Ministre de la justice et enseignant-chercheur

Ledit comité a élaboré le budget et les termes de références, défini les communications thématiques et identifié les experts (Cf. Tableau ci-dessous).

N°	Thèmes	Experts
1	Gouvernance et Assurance qualité	– M. MAHAMAT ALI MUSTAPHA (MA) – M. MALLOUM SOULTAN (MC)
2	Problématique de l'enseignement supérieur public	– M. KOINA RODOUMTA (MC) – M. MAHAMAT BARKA (MC)
3	Problématique de l'enseignement supérieur privé	– M. REOUNODJI FREDERIC (MC) – M. ALLAMAYE GOLBEY LEVI (AU)

4	Problématique de la Recherche au Tchad	– M. ZAKINET DANGBET (MA) – M. SOUDY IMAR (MC)
5	Financement de l'Enseignement Supérieur	– M. MAHMOUT YAYA (Prof.) – M. AWONO CHARLES (Prof.)
7	Cadre de vie et d'étude des étudiants	– M. OUMAR DJIME MOUSSA – M. MAHAMAT SALEH HAMID
7	Cadre de vie et de travail des enseignants	– M. MADJINDAYE YAMBAIDJE (MC) – M. GUIRAYO JEREMIE (MA)
8	Offres de formation	– M. NOURENE SOULEYMANE NOURENE (AU) – M. MEDARD NDOUTORLENGAR (MC)

Placées sous le patronage du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, ces journées se sont déroulées du 26 au 30 décembre 2022, dans les locaux de la Faculté des Sciences de la Santé Humaine (FSSH) de l'Université de N'Djaména.

Ont pris part aux travaux des ministres, des représentants des Ministères, des partenaires techniques et financiers, des responsables des institutions d'enseignement supérieur, des représentants des syndicats, des enseignants, des chercheurs, des étudiants et des Personnes Ressources (Cf. liste des participants en annexe).

PARTIE II : DEROULEMENT DES TRAVAUX

1 - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture qui a vu la participation des ministres, des partenaires, des responsables des institutions d'enseignement supérieur, des enseignants, des chercheurs et des étudiants, a commencé par son mot de bienvenue et de remerciement du Président du Comité d'Organisation, M. MAHAMAT BARKA (MC), *Recteur de l'Académie de l'Ouest*. Il s'en est suivi le discours d'ouverture du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'Innovation M. TOM ERDIMI. Dans son allocution, il a rappelé la résolution du Dialogue National Inclusif et Souverain relative à l'enseignement supérieur, à savoir : « **assurer un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité** ». Pour le Ministre d'Etat, il est impérieux d'assainir le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur afin d'en faire un véritable outil du développement. En outre, il a souligné les efforts consentis par l'État à travers la création des universités et instituts sans occulter les problèmes structurels et conjoncturels que rencontrent ces institutions. Enfin, il a relevé quelques préoccupations à travers les questions suivantes :

- *Pourquoi ne pas réorganiser la cartographie actuelle de l'enseignement supérieur autour de 4 ou 5 pôles universitaires ?*
- *Comment mieux régler le droit à la grève et solutionner définitivement les grèves récurrentes qui paralysent nos institutions ?*
- *Comment éviter les nominations abusives et clientélistes à des postes de responsabilité à l'enseignement supérieur en vue de mettre un terme au sentiment de frustration qui se généralise ?*
- *Les universités peuvent-elles continuer à recruter des assistants (titulaires de DEA, Master, diplômés d'ingénieur, etc.) alors que le CAMES ne reconnaît plus ces derniers comme enseignants-chercheurs ?*
- *Comment solutionner la situation des enseignants-chercheurs retraités de rang A (Maîtres de Conférences, Professeurs titulaires) encore aptes à servir ?*

En souhaitant bons travaux aux participants, il a déclaré ouverts les travaux des journées d'échanges et de réflexion sur la « **Redynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Tchad : enjeux, défis et perspectives** ».

2 - DEROULEMENT DES ACTIVITES

Après la cérémonie d'ouverture, un présidium a été mis en place et composé comme suit :

- Président : **MAHMOUT YAYA** (Prof), *Recteur de l'Académie du Sud* ;
- Vice-président : **MOHADJIR AHMED MOHAMMED** (MC), *Recteur de l'Académie du Nord-Ouest* ;
- Premier rapporteur : **MOUTEDE-MADJI Vincent**, (MC), *Chef de département de Géographie, Université de N'Djamena* ;
- Deuxième Rapporteur : **TATOLOUM AMANE**, (MC), *Enseignant-Chercheur, Université de N'Djaména* ;
- Troisième Rapporteur : **ABDALLAH HISSEIN OUSMAN** (MA), *Enseignant-Chercheur, Université de N'Djaména* ;
- Quatrième Rapporteur : **HAMIDE ABRAS RAHMA** (AU), *Directrice des Etudes, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména*.

Les huit (8) communications prévues ont été, tour à tour, présentées par les experts, suivies des débats, durant les cinq (5) journées.

Thème 1 : Gouvernance et Assurance-Qualité

Cette communication a été présentée dans ses deux volets successivement par M. MALLOUM SOULTAN (MC) et M. MAHAMAT ALI MUSTAPHA (MA).

La première partie de la communication a porté sur le cadre juridique régissant l'enseignement supérieur sur les gestions académique, administrative et financière. Le Premier communicateur a présenté les différents textes qui régissent le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) à savoir les lois, décrets, arrêtés, etc. Il a fini son exposé par une liste de 9 recommandations suivantes :

- Faire un recueil des textes régissant l'enseignement supérieur et le mettre à la disposition des établissements ;
- Nommer les responsables en tenant compte du profil, les conditions et le grade définis par les textes en vigueur ;
- Faire disparaître le Corps des Assistants à court terme et exiger pour le recrutement en qualité d'enseignant-chercheur le Doctorat ;
- Reverser à l'enseignement secondaire les Assistants qui n'obtiennent pas le Doctorat au bout de 10 années ;
- Faire habilitier tout Diplôme du supérieur par arrêté du Ministre en charge de l'enseignement supérieur ;
- Confier l'évaluation et l'habilitation des Diplômes à des autorités indépendantes nationales et internationales (pratique recommandée au niveau international).
- Définir clairement le statut d'élève-fonctionnaire et de fonctionnaire-élève, si cela reste encore d'actualité ;
- Éviter de nommer les Responsables dans leur région d'origine ;
- Opérationnaliser les Académies de l'Éducation Nationale.

Le second communicateur a traité des aspects saillants relatifs aux fonctionnements institutionnels et a proposé un cadre de gestion en vue de l'amélioration des processus de la gouvernance et de la tutelle. Il a défini la tutelle, comme un ensemble de liens fonctionnels entre un Ministère et des établissements. Certains établissements sous tutelle fonctionnent comme des électrons libres. C'est pourquoi, il a proposé la mise en place d'une structure nationale d'Assurance qualité pouvant aider à une meilleure gestion de la gouvernance. Enfin, il a expliqué le fonctionnement d'une structure d'Assurance Qualité au niveau national et au niveau des établissements.

Pour finir, il a proposé quelques recommandations :

- Relever le niveau de recrutement à l'enseignement supérieur au niveau doctoral afin de réduire les charges liées à la formation ;
- Exiger l'expérience (5 ans d'exercice minimum) et la probité morale dans les nominations à des postes de responsabilité dans les établissements du supérieur (EES) ;
- Instaurer la rigueur et la qualité dans la gestion des établissements ;
- Revoir le fonctionnement du CNOU, de l'ONECS et du CNRD.
- Mettre en place une Agence d'Assurance-Qualité et former les enseignants à l'utilisation des référentiels CAMES ;
- Mettre en place les bases d'un changement de mentalité en inculquant aux décideurs de l'enseignement supérieur des notions d'exigence, d'intégrité et de bonne gouvernance ;
- Redéfinir la notion de tutelle afin de rapprocher des établissements des services centraux du Ministère ;
- Initier des contrats de performance périodiques afin de professionnaliser la gestion institutionnelle et distinguer les institutions performantes ;
- Transformer l'image des établissements en imposant l'autoévaluation ou l'autocritique en vue de jeter les bases qui permettront d'améliorer la gouvernance au sein même desdits établissements.

Cette présentation a donné lieu des échanges riches et variés portant sur les points tels que : la méconnaissance des textes, les problèmes liés à la gestion des heures supplémentaires, l'absence d'une structure faitière nationale en assurance qualité , la formation continue des acteurs, la prise en compte des grades, d'expérience et de la probité morale dans la nomination des responsables des établissements, la révision des missions assignées à l'ONECS, la révision de la cartographie actuelle des Universités, Instituts et Ecoles autour de six pôles académiques.

A l'issue de ces échanges, les participants ont formulé quelques recommandations mentionnées dans la troisième partie du Rapport général.

Thème 2 : Problématique de l'enseignement supérieur public au Tchad

Ce thème est présenté par M. **KOINA RODOUMTA (MC)**, et M. **MAHAMAT BARKA (MC)**. Les experts ont annoncé à l'entame de leur présentation avoir proposé *trente-une mesures pour redresser les établissements publics d'enseignement supérieur*.

M. KOINA RODOUMTA a abordé la thématique en termes de forces, de faiblesses, de menaces et d'opportunités de l'Enseignement supérieur public, au regard des expériences internationales, notamment celles des pays de la sous-région. Il a présenté la cartographie des établissements publics d'enseignement supérieur au Tchad, structurée en 8 Académies. Il se dégage de cette cartographie une forte concentration des établissements et d'enseignants à N'Djaména au détriment des provinces. L'intervenant a souligné également l'exode des étudiants vers l'extérieur, privant ainsi

les établissements et le pays d'importantes ressources financières. Il a présenté enfin un tableau synoptique montrant des propositions de solutions à chaque défi selon quatre axes à savoir :

1. L'accès et l'équité dans l'Enseignement Supérieur ;
2. La qualité et la pertinence de l'Enseignement Supérieur ;
3. Le Pilotage et la gouvernance des établissements d'Enseignement Supérieur ;
4. La coopération universitaire et scientifique.

Après la présentation, les échanges ont porté entre autres sur le nombre croissant des bacheliers, l'implication de la politique ayant entraîné la multiplication irrationnelle des universités et instituts, la nécessité de redéployer le surplus des enseignants de N'Djaména dans les institutions des provinces, la bancarisation des opérations financières et comptables, la définition d'une clé de répartition efficiente des budgets alloués aux institutions sous tutelle, etc.

A l'issue de ces échanges, les participants ont formulé quelques recommandations mentionnées dans la troisième partie du Rapport général.

Thème 3 : Problématique de l'Enseignement Supérieur privé au Tchad

Ce thème a été développé par M. **REOUNODJI Frédéric (MC)**, et M. **ALLAMAYE Golbey Levi (AU)**.

Axée sur la Problématique de l'Enseignement supérieur privé au Tchad, cette communication a montré que cet ordre d'enseignement est en pleine croissance et contribue à l'absorption des bacheliers à travers une diversité des offres de formation qu'il propose.

Cependant, ces établissements privés ne respectent pas les normes de qualité. Ce qui constitue un défi majeur à relever d'autant que le ministère de tutelle n'assure pas un suivi régulier faute de ressources et de compétences. En outre, la Commission Nationale pour l'Enseignement Supérieur Privé (CNESP) ne dispose pas d'un budget conséquent pour accomplir sa mission.

Terminant son exposé, M. **REOUNODJI Frédéric** a formulé quelques suggestions : accorder un budget à la CNESP, créer une base de données de tous les établissements privés, examiner les diplômes en instance d'authentification au Ministère, promouvoir l'assurance qualité, etc.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont porté sur les éléments ci-après : la mise en place d'un Centre d'Orientation et d'Information au sein du Ministère, le suivi et l'authentification des diplômes, les mesures disciplinaires, l'admission des lauréats du privé dans les établissements publics, la subvention à accorder aux établissements privés par l'Etat, le respect de quota des enseignants permanents, l'authentification de la Licence conditionnée par le BTS National, etc.

A l'issue de ces échanges, les participants ont formulé quelques recommandations mentionnées dans la troisième partie du Rapport général.

Thème 4 : Problématique de la recherche au Tchad

Ce thème a été présenté conjointement par M. **ZAKINET DANBET (MA)** et M. **SOUDY IMAR (MC)**. Il ressort de cette communication le faible budget alloué à la recherche entraînant une incapacité des institutions (IREN, ITRAD, CNRD) à présenter et à diffuser les quelques résultats de recherche. Le CNRD n'arrive pas à jouer pleinement son rôle de pôle de recherche et par ailleurs souffre d'un manque de gouvernance. Des laboratoires créés dans différentes universités n'ont pas de financement et sont sommairement ou pas équipés.

Une proposition de quatre (4) programmes déclinés en 10 axes a été faite pour relever le défi.

Programme I : Economie et Sociologie rurale avec 3 axes :

- 1 - Etude des systèmes de production végétale et animale ;
- 2- Analyse des marchés et principales contraintes socioéconomiques et institutionnelles ;
- 3 - Connaissance du monde rural et périurbain.

Programme II : Gestion et Valorisation des ressources naturelles avec 3 axes :

- 1- Evaluation et gestion des ressources naturelles et leurs potentialités ;
- 2- Caractérisation des systèmes cultureux et pastoraux ;
- 3- Etude de la dynamique des ressources au moyen de la cartographie.

Programme III : Santé humaine et animale avec 2 axes :

- 1- Risques de santé humaine et animale (ONE HEALTH) ;
- 2- Remèdes appropriés.

Programme IV: Energie et Mines :

- 1- Production et distribution des énergies renouvelables ;
- 2- Productions minières.

Pour finir, les intervenants ont proposé les recommandations suivantes :

1. La mise en place d'un fonds d'Appui à la Recherche /Développement ;
2. La mise en place d'un mécanisme de sélection des projets en lien avec les priorités nationales de développement de notre Pays ;
3. La création des équipes de recherches pluridisciplinaires.

Cette communication a été suivie d'échanges portant sur la question de la gouvernance de la recherche (absence de la politique nationale, incapacité des chercheurs à s'organiser en équipe), le rôle du CNRD, le manque de matériels dans les laboratoires, l'absence de la visibilité des résultats de la recherche et des chercheurs eux-mêmes, l'organisation de la recherche autour d'un système national, l'accueil des doctorants et autres chercheurs, l'absence du financement et la faiblesse de coopération.

Les recommandations formulées par les participants sont mentionnées dans la troisième partie du Rapport général.

Thème 5 : Financement de l'Enseignement supérieur au Tchad

La cinquième communication présentée par M. **MAHMOUT YAYA (PT)** a porté sur le financement structuré en trois périodes majeures à savoir :

- la période 1971-1979 est caractérisée essentiellement par la création de l'Université du Tchad (UT) qui constituait la principale composante de l'Enseignement Supérieur Tchadien et le financement de la formation relevait directement de l'Etat ;
- La période 1983-2000 est marquée par la réouverture de l'Université du Tchad sur le fonds propre de l'Etat, avec le soutien du PNUD, de l'UNESCO et des accords de coopération pour faire face au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ;
- La période 2000 à 2022 s'est traduite par la création de plusieurs institutions d'Enseignement supérieur dans les provinces, la hausse du budget de l'Enseignement Supérieur mais aussi de la chute vertigineuse de ce budget à partir de 2016. La grande partie des dépenses est consacrée aux charges salariales.

L'intervenant a terminé son exposé en suggérant que l'enseignement supérieur soit déclaré une urgence nationale.

La communication a été suivie d'échanges portant sur le faible financement de l'Enseignement supérieur, la mauvaise gestion des ressources du sous-secteur, le manque de diversification des sources de financement, les difficultés d'accès aux subventions accordées, l'incapacité des institutions à rechercher des fonds à travers des soumissions aux appels à propositions au niveau national et international, le non partage des expériences entre les établissements, le problème de financement des infrastructures universitaires, le partenariat entre le public et le privé, l'adoption de budget programme, etc.

Les recommandations afférentes à cette présentation formulées par les participants sont contenues dans la partie 3 du Rapport général.

Thème 6 : Cadre de vie et d'études des étudiants au Tchad

La sixième communication sous-titrée « *politique nationale en matière de vie étudiante : état des lieux, analyse diagnostique et stratégies* », a été présentée par M. **OUMAR DJIME Moussa**. L'orateur a fait ressortir que le contexte général de l'enseignement supérieur a été marqué par l'accroissement du nombre des étudiants passant de 8 000 en 2000 à 57 000 en 2021 et la volonté politique du gouvernement d'assurer une meilleure condition de vie et d'étude, traduite par la création du CNOU.

Cependant, le CNOU est confronté à plusieurs problèmes parmi lesquels l'insuffisance des ressources financières et la mauvaise gestion des ressources par les responsables prédateurs qui ne relèvent pas de l'enseignement. Toutefois, le CNOU constitue le principal centre de dépenses du Ministère, avec un taux budgétaire de plus de 60% dépassant ainsi les budgets de toutes les institutions réunies. Malgré cette dotation le CNOU n'a jamais donné satisfaction. Il résulte de cette mauvaise gestion un mécontentement général avec des perturbations des activités académiques récurrentes, faisant des établissements des pôles de tensions et de violences.

Le présentateur a suggéré de redéployer les ressources financières du CNOU au profit des établissements d'enseignement. Enfin, il s'est posé une série de questions sur la problématique des œuvres universitaires en ces termes :

- Faut-il restaurer la bourse et supprimer les œuvres universitaires ou la restaurer et également assurer les œuvres universitaires ?
- Au regard de la croissance élevée des effectifs des étudiants, les deux options sont-elles à terme, soutenables ?

Cette communication a fait l'objet de vives discussions. Le débat a porté sur la gouvernance politique, économique et financière du CNOU ainsi que sur le maintien ou la suppression de cette institution. Il ressort de ces échanges, la nécessité de supprimer le CNOU qui est devenue une institution budgétivore et d'affecter les œuvres universitaires dans les institutions d'enseignement. Quant au rétablissement de la bourse recommandé par le DNIS, il faut l'envisager sous forme de bourse d'excellence et en définir les critères d'octroi.

Les recommandations afférentes à cette présentation formulées par les participants sont contenues dans la partie 3 du Rapport général.

Thème 7 : Cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs au Tchad

La septième communication présentée par M. **GUIRAYO Jérémie (MA)** et M. **MADJINDAYE YAMBAIDJE (MC)**, a porté sur la promotion des enseignants en grades. Ils ont rappelé que le Tchad dispose de deux (2) voies de promotion en grade à savoir : le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et le Conseil Supérieur des Universités d'Égypte (CSUE). Les statistiques des enseignants-chercheurs et chercheurs en fonction du genre et des grades (CAMES ou CSUE) ont été présentées.

Ces données ont montré un effectif de 30 chercheurs, dont trois (3) femmes et 1775 enseignants-chercheurs parmi lesquels 1659 hommes (soit 93,46%) et 116 femmes (soit 6,53%). Sur cet effectif total, on compte 10 Professeurs Titulaires (0,56%), 71 Maitres de conférences (4,03%), 215 Maitres Assistants (12,22%), 434 Assistants d'Université (24,45%) et 1045 Assistants (58,87%).

En ce qui concerne le cadre de vie et de travail, les orateurs ont présenté quelques recommandations :

- Interdiction formelle de recrutement de titulaires de Master, DEA et DESS (Bac+5) à l'enseignement supérieur ;
- Renouveau du fonds de formation CONFOFOR ;
- Octroi d'une prime spéciale d'encouragement aux enseignants et chercheurs de rang A (PT et MC) et augmentation substantielle des primes et indemnités des enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad ;
- Avancement de l'âge de la retraite à :
 - 75 ans pour les PT, les DR, les MC et les MR ;
 - 70 ans pour les MA et les CR.

La dernière partie de l'exposé a porté sur la relecture de l'avant-projet du statut autonome des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur, organisé en six titres. Les conférenciers ont conclu leur communication en affirmant que le grand défi à relever reste la volonté politique de l'Etat en vue de redonner à l'enseignement ses lettres de noblesse.

Cette communication a suscité un débat riche et varié, portant sur les conditions de santé, de transport, de travail, de retraite, de respect dans les nominations en fonction des grades et d'expérience, d'absence de distinctions honorifiques pour les enseignants et chercheurs, d'usurpation des titres et de détention des faux diplômes.

Les recommandations afférentes à cette présentation formulées par les participants sont contenues dans la partie 3 du Rapport général.

Thème 8 : Offres de formation

Le dernier thème a fait l'objet de deux présentations. Le premier volet axé sur le bilinguisme a été présenté par M. **NOURENE SOULEYMANE NOURENE (AU)**. Pour des raisons historiques et politiques, les langues arabe et française se sont disputées la sphère officielle, a-t-il affirmé. C'est ainsi qu'en 1982, l'arabe a été reconnue comme langue officielle à côté du français. Il a relevé qu'il n'existe pas d'acte réglementant l'usage de ces deux langues dans les établissements

d'Enseignement Supérieur et a suggéré que le Tchad s'inspire de l'exemple des pays qui appliquent le bilinguisme officiel. En conclusion, l'intervenant a proposé deux alternatives :

- Soit mettre à la disposition des enseignants du français et de l'arabe un programme d'enseignement et un guide pédagogique et créer une Direction Générale du Bilinguisme qui veille à l'enseignement de ces deux langues comme au Ministère en charge de l'Education Nationale ;
- Soit donner libre cours à l'étudiant d'étudier dans la langue de son choix et créer des centres d'apprentissage des langues pour permettre à celui qui veut apprendre la seconde langue.

Le deuxième volet du thème présenté par **M. NDOUTORLENGAR MEDARD (MC)**, a porté sur l'aspect suivant : « *Evaluer les offres de formation existantes au sein des institutions du supérieur en vue de proposer de nouvelles orientations stratégiques répondant aux besoins de la société* ».

L'orateur a analysé la mise en œuvre du système Licence Master Doctorat (LMD) au Tchad, la stratégie d'introduction de l'anglais dans le système éducatif comme langue d'enseignement, le fonctionnement des formations doctorales, les méthodes innovantes d'enseignement et les propositions d'harmonisation des programmes.

Pour finir, il a suggéré quelques recommandations.

Les deux communications ont été suivies d'échanges

Le concept de bilinguisme proposé par le premier intervenant a suscité de débats passionnés.

La question de l'offre de formation qui n'a pas été suffisamment abordé a également suscité de nombreuses interrogations. Les participants ont déploré l'insuffisance des offres de formations en relation avec le marché de l'emploi. Par ailleurs, ils ont relevé le déséquilibre entre les filières littéraires et les filières à vocation scientifique et technique.

Les recommandations afférentes à cette dernière présentation formulées par les participants sont contenues dans la partie 3 du Rapport général.

3 - CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par quatre temps forts. Le Président du Présidium, le premier à intervenir, a d'abord remercié le Ministre d'Etat pour avoir initié ces journées d'échanges et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. Ensuite, il lui a exprimé les reconnaissances du présidium et du comité d'organisation pour sa participation assidue aux travaux. Pour finir, le Président du Présidium a remercié les participants pour leurs différentes contributions.

Le deuxième temps fort a été la lecture de la motion de remerciement des participants à l'endroit du Ministre d'Etat, par la Secrétaire générale de l'Université Adam Barka d'Abéché, Mme MBAGUEDJE DIONDOH Sandrine (MA).

En troisième lieu, le premier rapporteur du Présidium, M. MOUTEDE-MADJI Vincent (MC) a présenté la synthèse des travaux et les recommandations essentielles.

Enfin, le Ministre d'Etat, dans son discours de clôture, a souligné que la motivation des participants et la qualité des débats constituent un signe de satisfaction. Pour lui, c'est une nouvelle ère qui commence à l'enseignement supérieur. Il a relevé, par ailleurs, que les vrais problèmes qui minent l'enseignement supérieur viennent d'être identifiés et des dossiers brûlants ont été abordés. Le Ministre d'Etat a ajouté qu'il faudrait d'abord une réforme de nos pratiques et dans nos pratiques et les moyens s'en suivront. En effet, l'enseignement supérieur a besoin des acteurs dynamiques, prêts à servir les intérêts de toute la nation tchadienne pour de meilleurs résultats. Le Ministre d'Etat s'est engagé à veiller personnellement à la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de ces journées d'échanges et de réflexion.

En outre, il a exhorté le comité d'organisation, devenu le comité des experts, à rester connecté en permanence pour d'éventuelles orientations et surtout pour le suivi des recommandations formulées à l'endroit des plus Hautes Autorités du Tchad.

Enfin, il a fini son intervention en formulant les vœux de nouvel an aux participants et a déclaré closes les Journées d'échanges et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad.



PARTIE III : RECOMMANDATIONS

Les recommandations issues des travaux sont regroupées en trois parties : en urgence, à court terme (1 an) et moyen terme (2 ans).

1 - EN URGENCE					
N°	Recommandations	Période	Responsables	Actes	Coût
1	Faire déclarer l'Enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation urgence nationale	De janvier à septembre 2023	MESRSI		
2	Mettre les textes régissant l'enseignement supérieur aux responsables d'établissements		MESRSI	Recueil des textes (Vade-mecum des Responsables)	5 millions
3	Renforcer les directions, divisions et services du Ministère en cadres compétents		MESRSI	Décrets, Arrêtés	
4	Commencer obligatoirement l'année académique 2023-2024 en octobre 2023 dans tous les établissements d'enseignement supérieur ;		MESRSI/EES	Note circulaire	
5	Généraliser le système de gestion intégrée numérique de la scolarité à tous les établissements		MESRSI/EES	Note circulaire	
6	Rendre opérationnelles les Académies de l'Éducation Nationale		MESRSI	Note circulaire	
7	Procéder au recensement des ressources humaines en vue de redéploiement en fonction de besoins		MESRSI	Arrêté	30 millions
8	Bancariser toutes les recettes propres de toutes les institutions dans les comptes des Institutions		MESRSI/EES	Note circulaire	
9	Contractualiser avec les enseignants-chercheurs inscrits sur les listes d'aptitudes, retraités et aptes.		MESRSI /EES	Arrêté conjoint (MESRSI/MFB)	100 millions
10	Procéder à l'abrogation des actes nommant les PCA dans les Institutions d'enseignement supérieur (Cf. Décret N°1314/PR/2020 du 23 juin 2020, réglementant les modalités de désignation et révocation des présidents de Conseil d'Administration des Etablissements publics, des Sociétés d'Etat, et des Sociétés parapubliques).		MESRI/PR	Décret	
11	Autoriser les filles et les personnes vivant avec un handicap à s'inscrire en première année de leur choix sans limite d'âge.		MESRSI /EES	Arrêté/MESRSI	
12	Veiller à l'application de l'assurance-qualité dans les établissements publics et privés et les encourager à soumettre leurs offres de formation au programme de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes (PRED).		MESRSI /EES	Note circulaire	
13	Apurer les arriérés de bourses des étudiants en médecine.		MESRSI/CNOU		2, 16 milliards
14	Pourvoir aux postes de responsabilité vacants en respectant le profil, le grade, l'expérience et la probité		MESRSI	Décret, Arrêtés	

15	Prendre toutes les dispositions pour respecter les pactes sociaux et accords ainsi que le paiement régulier des primes et indemnités afin de juguler les grèves.	De janvier à septembre 2023	MESRSI/ PARTENAIRES SOCIAUX		
16	Arrêter le recrutement et les transferts des enseignants de niveau Master dans les établissements d'enseignement supérieur.		MESRSI/EES	Arrêté, Décret	
17	Augmenter les subventions des établissements en vue de permettre l'apurement des arriérés justifiés.		MESRSI		15 milliards
18	Harmoniser les indemnités de responsabilité et des primes de sujétion selon la nature des établissements et veiller à leur application.		MESRSI/CA	Arrêté	
19	Faire immatriculer tout le parc automobile des établissements en «AP».		MESRSI/EES	Note circulaire	
20	Accélérer le reversement des contractuels omis en 2020 à la Fonction Publique.		MESRSI/EES/ Commission interministérielle		
21	Prendre en charge la consommation d'eau, d'électricité et internet des établissements.		MESRSI/ MFBCP/ ME		
22	Instaurer un canevas de rédaction de rapports d'activités des établissements.		MESRSI	Note circulaire + canevas	
2 - COURT TERME (1 AN)					
1	Redéfinir la carte universitaire autour de six (06) pôles (Abéché, Mongo, N'Djaména, Bongor, Moundou et Sarh) pour une meilleure efficacité.	De janvier à décembre 2023	MESRSI/ ACADEMIES	Loi, Ordonnance, Décrets Arrêtés	
2	Placer les ENS sous la tutelle académique des Universités.		MESRSI/ ACADEMIES	Ordonnance, Décret, Arrêtés	
3	Mettre les logements existants à la disposition des étudiant(es) en définissant les critères d'attribution.		MESRSI/ ACADEMIES	Instruction	
4	Faire habilitier tous les diplômes du supérieur par le MESRI.		MESRSI/ ACADEMIES	Note circulaire	
5	Recruter les Enseignants-chercheurs sur la base du doctorat.		MESRSI/ ACADEMIES/ EES	Arrêté	
6	Relancer le fonds de formation de formateurs pour l'accroissement du nombre d'enseignants qualifiés.		MESRSI	Projet	8 milliards
7	Renforcer les capacités opérationnelles du mécanisme de contrôle des Établissements privés d'Enseignement Supérieur (CNESP).		MESRSI		20 millions
8	Faire adopter le projet de loi portant statut autonome des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur.		MESRSI/PART ENAIRES SOCIAUX	Loi	
9	Rétablir la bourse des étudiants conformément aux recommandations du DNIS et en définir les critères d'octroi.		MESRSI	Décret Arrêtés	10 milliards
10	Organiser un atelier de validation des programmes harmonisés de formation au niveau national.		MESRSI		20 millions
11	Créer au sein des IESR et au MESRI des structures dédiées à la planification, à la communication, à l'information et à		MESRSI/EES	Arrêté	

	l'orientation des étudiants et du grand public.				
12	Rendre opérationnelle la Commission Nationale d'Equivalence des Diplômes et la doter d'un Secrétariat rattaché à l'Université de N'Djaména.	De janvier à décembre 2023	MESRSI	Décret, Arrêtés	
13	Créer une cellule genre au MESRI.		MESRSI	Arrêté	
14	Créer et rendre opérationnelle une Agence Nationale d'Assurance Qualité.		MESRSI	Loi, Décret, Arrêté	100 millions
15	Mettre sous tutelle académique les établissements privés d'enseignement supérieur.		MESRSI	Décret	
16	Redynamiser la mission du CNRD en matière de recherche scientifique et le doter des ressources humaines et financières conséquentes.		MESRSI	Décret Arrêté	50 millions
17	Déconcentrer les œuvres universitaires dans les institutions d'enseignement supérieur et reformer le CNOU.		MESRSI/EES/CNOU	Décret Arrêté	
18	Redynamiser les revues scientifiques au Tchad pour les publications.		MESRSI/EES	Note circulaire	
19	Rattacher l'Observatoire du Foncier au Tchad (OFT) à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de N'Djaména.		MESRSI/U-NDJ	Décret Arrêté	
20	Récompenser les enseignants-chercheurs dans l'ordre de mérite du Tchad pour services rendus à l'instar des autres ministères.		MESRSI	Décret	
3 - MOYEN TERME (2 ANS)					
1	Créer un Fonds National de Recherche Scientifique et Technique (FONAREST) sur la base d'un programme national de recherche.	De janvier 2023 à décembre 2024	MESRSI		1 milliard
2	Développer la coopération entre les IESR et les entreprises en vue de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés		MESRSI/EES	Note circulaire, Décisions, Correspondances particulières	
3	Accorder une prime spéciale unique d'encouragement aux enseignants et chercheurs inscrits sur les différentes listes d'aptitude		MESRSI/EES	Arrêté	25 millions
4	Accorder à l'enseignement supérieur un budget à hauteur d'au moins 5% du PIB		MESRSI	Loi des finances	
5	Créer un organe de gestion des conflits au sein du MESRI et des IESR		MESRSI/EES	Arrêtés	10 millions
7	Accorder un délai de cinq (5) ans aux assistants (à l'exception des professionnels) et les appuyer à accéder au grade de docteur		MESRSI/EES	Arrêté	
8	Mettre sous tutelle académique du Ministère en charge de l'enseignement supérieur tous les établissements d'enseignement supérieur (ENA, INJS, ENFJ)		MESRSI	Loi, Décrets	
9	Doter les Écoles Doctorales des moyens à la hauteur de leur mission		MESRSI/EES		200 millions

11	Construire et équiper les infrastructures universitaires et les laboratoires pédagogiques et de recherche	De janvier 2023 à décembre 2024	MESRSI		10 milliards
12	Relancer les travaux de construction des ouvrages en suspension (Toukra, Bongor, Biltine, Moundou, Pala, etc.)		MESRSI		94 milliards
15	Revaloriser les primes et indemnités des enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad		MESRSI	Décrets Arrêté	
17	Repousser l'âge de la retraite à 70 ans pour les enseignants et chercheurs inscrits sur les listes d'aptitude		MESRSI	Décret	
18	Obliger toutes les institutions d'enseignement supérieur à disposer d'un Plan Stratégique de développement et d'un contrat de performance de gestion institutionnelle		MESRSI/EES/ ACADEMIES	Note circulaire	
19	Instaurer la prime d'installation et d'équipement aux enseignants chercheurs affectés en dehors de N'Djaména sur la base des critères		MESRSI/EES	Décret	
21	Promouvoir des filières à forte employabilité en tenant compte des axes stratégiques du PND		MESRSI/EES ACADEMIES	Arrêtés	
22	Favoriser les TIC et l'enseignement virtuel dans les IESR en mutualisant les compétences.		MESRSI/EES	Note circulaire	
24	Créer, dans le cadre du bilinguisme, des centres d'apprentissage de langues pour la communauté universitaire		MESRSI/EES	Arrêtés	500 millions

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, il faut saluer l'importance de ces journées d'échanges et de réflexion sur le thème : « **Redynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la recherche au Tchad : enjeux, défis et perspectives** ». En effet, les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de convivialité qui témoigne de l'engouement des participants. Un chronogramme réaliste a permis la présentation de tous les thèmes suivis des débats riches et variés dans le temps imparti.

Les recommandations pertinentes et des solutions idoines proposées permettront de développer une bonne gouvernance et un pilotage harmonieux du sous-secteur. C'est pour ces raisons que la mise en œuvre de toutes les recommandations constitue un atout majeur pour relever les défis qui se posent à l'enseignement supérieur au Tchad.

Par ailleurs, il importe de pérenniser ces genres de rencontres afin de favoriser un bon suivi-évaluation. Il n'est pas superflu d'avouer que ce rapport puisse servir de guide aux acteurs pour des actions plus efficaces.

Enfin, malgré une conjoncture nationale difficile, le Ministre d'Etat s'est investi personnellement pour la réussite de ces journées d'échanges et de réflexion. A ce titre, il mérite la reconnaissance de tous les acteurs qui se sont séparés sur une note d'espoir pour la refondation de l'enseignement supérieur.

ANNEXES

I - TERMES DE REFERENCE

Thème 1 : « Gouvernance et Assurance qualité »

Contexte et Justification

Ces vingt dernières années, l'enseignement supérieur tchadien a connu une évolution quantitative relativement très rapide. Avec un effectif de 6.000 étudiants en 2000, le système d'enseignement supérieur compte aujourd'hui plus de 60 000 étudiants (dont 13% de filles) dans le secteur public, répartis dans 10 Universités d'Etat, 7 Instituts Supérieurs d'Etat, 4 grandes Ecoles d'Etat, et 4 Ecoles Normales Supérieures d'Etat (Cf. Diagnostic du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, MESRSI-La Banque Mondiale, Juin 2022).

Notre pays a fait des efforts considérables ces vingt dernières années, en créant des Universités, Instituts et Ecoles tant publics que privés, mais son système enseignement supérieur reste dans l'ensemble confronté à de multiples problèmes, certains récurrents et d'autres plus récents, comme en témoignent le Rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif du 22 juin 2018 et le Rapport diagnostic de l'enseignement supérieur du juin 2020. Surtout, les faiblesses demeurent dans le domaine de gouvernance et l'assurance qualité.

Dans le cadre du cahier des charges de Transition, le DNIS a formulé quelques recommandations et résolutions relatives à l'enseignement supérieur. C'est ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a estimé nécessaire de mettre en place un Comité chargé de préparer et organiser les journées d'échange et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. (Cf. Arrêté N°168/PT/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 24 octobre 2022). Le Comité a retenu 8 thèmes dont le thème sur la gouvernance et l'Assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Objectif Général

- Réaliser une étude diagnostique afin d'instaurer une gouvernance institutionnelle et académique basée sur l'Assurance qualité dans le système d'enseignement supérieur au Tchad.

Objectifs spécifiques

- Répertoire les textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement supérieur au Tchad ;
- Analyser les mécanismes de tutelle ou double tutelle des établissements publics et de suivi-évaluation ;
- Analyser les mécanismes de création, d'habilitation des Diplômes nationaux ;
- Analyser les mécanismes d'authentification, d'équivalence des Diplômes nationaux et étrangers, etc. ;
- Analyser les mécanismes de répartition des subventions des établissements sous-tutelle ;
- Envisager la mise en place d'une structure d'Assurance qualité (Agence ou Autorité, référentiels, etc.).

Résultats attendus

- Les liens entre le Ministère et les différentes institutions clairement définis et compris ;
- Des mécanismes de répartition de subventions proposés ;
- Mise en place d'une Agence Nationale d'Assurance qualité proposée.

Méthodologie

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 2 : « Problématique de l'enseignement supérieur public »

Contexte et Justification

Les établissements d'enseignement supérieur (EES) n'ont jamais été autant sollicités que depuis ces trois dernières décennies. Partant, on leur demande d'être compétitives, de monter des offres de formations qui répondent au marché de de l'emploi, de développer chez leurs étudiants la culture de l'entrepreneuriat, d'inculquer l'esprit de citoyenneté, de démocratie et d'égalité.

Face à ces exigences, les EES ont l'obligation de concevoir des programmes pour qu'aucune couche de la population, quelles que soient les conditions aversives de vie, ne soit mise en marge de la société des savoirs et de leurs apports politiques, économiques et sociaux.

Plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur ont été créés ces vingt dernières années pour répondre à une forte demande formation exprimée par la jeunesse tchadienne, mais ces EES restent confrontés à d'énormes problèmes comme en

témoignent le rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif du 22 juin 2018 et le rapport diagnostic : « **Etats des lieux et diagnostic du sous-secteur de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation au Tchad** », avril 2020.

Objectif général

Réaliser un état de lieux et un diagnostic approfondi des établissements d'Enseignement Supérieur (EES) publics du Tchad afin de permettre la mise en œuvre du cahier des charges de la transition d'une part et de repenser et réinventer l'enseignement supérieur pour l'avenir.

Objectifs spécifiques

Faire une analyse profonde des forces et faiblesses des EES :

- Gestion administrative ;
- Gouvernance académique et pédagogique ;
- Gouvernance financière ;
- Cadre de vie et de travail des enseignants (Effectifs, profil, grades, rendements, etc.) ;
- Cadre de vie et de travail des étudiants (effectifs, etc.);
- Assurance qualité ;
- Infrastructures et équipements ;
- Coopération internationale.

Résultats attendus

- Un état des lieux et un diagnostic précis des ESS publics ;
- Un plan d'action chiffré et à court, moyen et long terme pour rendre viable les EES publics

Méthodologie

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 3 : « Problématique de l'enseignement supérieur privé »

Contexte et justification

L'Enseignement Supérieur au Tchad est confronté à d'importantes crises liées à l'évolution sans cesse croissante des effectifs, aux besoins matériels, financiers, organisationnels et humains que cette évolution impose. Le nombre des bacheliers augmente d'année en année dépassant la capacité des établissements publics d'enseignement supérieur et fait craindre une explosion démographique des populations en quête de formation dans les pays voisins, qui, d'ailleurs a commencé avec ses corollaires des problèmes.

L'enseignement supérieur privé est vu très tôt par les Autorités tchadiennes comme l'une des solutions idoines aux problèmes que rencontre le secteur public. Or, apparu en 1989 au Tchad, l'Enseignement supérieur privé a connu un développement rapide à partir de 2000. Jusqu'à la loi d'orientation sur le système éducatif de 2006 et ses décrets d'application notamment le décret 208 du 15 février 2011, la création des établissements privés d'enseignement supérieur était fondée sur le décret 225/PR-EN/71 du 04 octobre 1971. Il a fallu attendre le décret 208 de 2011 pour qu'il soit défini clairement le mécanisme de contrôle des établissements privés pour leurs permettre de s'inscrire dans un processus d'assurance qualité.

La mise en œuvre de ce mécanisme a conduit à la fermeture de soixante-six (66) établissements privés en 2017 à la suite de l'évaluation par la CNESP au titre l'année 2015-2016. Sur le fondement du rapport d'inspection et d'évaluation des établissements privés d'enseignement supérieur du Tchad 3^{ème} édition de mai 2019, quatre (4) établissements ont été mis en demeure, dix-neuf (19) ont été définitivement fermés et treize (13) se sont vus retirer leurs autorisations et agréments des Licences et/ou Masters. Par contre, une injonction de faire accréditer leurs offres de formation par le CAMES a été exceptionnellement faite au neuf (9) établissements. Cette incitation à la qualité a poussé les établissements vers l'assurance qualité. Ainsi, deux établissements ont saisi cette chance pour faire accréditer quelques-uns de leurs offres au CAMES en 2019 et en 2020. Trois (3) autres établissements attendent en ce moment la venue des experts du CAMES pour l'évaluation de leurs offres de formation en vue de leur accréditation.

L'enseignement supérieur privé avec ses plus de trente-cinq mille (35 000) étudiants inscrits au cours de l'année académique 2021-2022, se positionne comme un partenaire stratégique du Ministère de l'Enseignement supérieur. Il constitue l'un des leviers sur lesquels l'Etat doit s'appuyer pour résoudre la crise de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la journée de réflexion sur l'enseignement supérieur, l'expert doit préparer un exposé sur le thème : Les établissements privés d'enseignement supérieur.

Objectif général

L'objectif général est de faire ressortir les forces et faiblesses des Etablissements privés d'enseignement supérieur afin de permettre au Ministère de les accompagner sur la voie de l'Assurance qualité.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique l'exposé permettra d'analyser :

- Le mode de création des Etablissements privés d'enseignement supérieur ;
- Le mode de gouvernance administrative des établissements privés ;
- Le mode de financement des établissements privés ;
- Le recrutement des enseignants (leur profil, leur carrière, leur mode rémunération, etc.) ;
- Le recrutement des étudiants, la vie sur le campus ;
- Les modalités d'élaboration des programmes et leurs mises en œuvre ;
- Le mode de délivrance de diplôme, sa sécurisation, la question de son authentification, etc.
- La problématique des diplômes nationaux (BTS national, Licence nationale etc.) ;
- Le rendement des établissements privés en termes de réussite des étudiants, d'employabilité, d'autonomie etc.
- Les infrastructures des établissements privés du point de vue quantitative et qualitative ;
- L'appréciation des équipements pédagogiques, didactiques et scientifiques du point de vue quantitative et qualitative ;
- La collaboration entre les établissements privés et publics au niveau interne et à l'étranger ;
- Les besoins des établissements privés.

Résultats attendus

- Un document donnant un aperçu global sur la problématique de l'enseignement supérieur privé est disponible ;
- Un plan d'action à court, moyen et long termes sur l'Enseignement sup privé est proposé.

Méthodologie (Missions assignées à l'expert

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes soumis au Comité pour validation ;
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Calendrier

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 4 : « Problématique de la Recherche au Tchad »

Contexte et justification

La croissance durable dépend de la capacité d'un pays à diversifier son économie et à former son capital humain. Dans ce processus, l'enseignement supérieur joue un rôle majeur dans la formation des citoyens capables d'utiliser des technologies nouvelles et des méthodes novatrices en vue de créer des entreprises et des institutions plus efficaces et de satisfaire les besoins de la société (ouvriers qualifiés, techniciens, ingénieurs, administrateurs, économistes, etc.) dans toutes ses dimensions.

Confronté à la complexité des défis nationaux et mondiaux, notre pays a besoin d'un enseignement supérieur solide et performant reposant sur un dispositif de recherche innovant pour mieux comprendre ces problèmes et améliorer son aptitude à y faire face. L'éducation pour tous, les objectifs du Millénaire pour le développement, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gestion durable et l'accès à l'eau, les énergies, la santé et la gouvernance constituent les défis majeurs pour sortir notre pays de la pauvreté.

Un Enseignement supérieur performant nécessite des investissements et des ressources appropriés à la mesure de ces défis. Notre pays a fait des efforts considérables ces vingt dernières années, en créant des Universités et Instituts tant publics que privés, mais son système enseignement supérieur reste dans l'ensemble confronté à de multiples problèmes, certains récurrents et d'autres plus récents, comme en témoignent le Rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif du 22 juin 2018 et le rapport diagnostic de l'enseignement supérieur du juin 2020.

Ces rapports ont relevé que les faiblesses demeurent, entre autres, dans les domaines :

- De la gestion et de l'organisation académique et institutionnelle ;
- De manque d'enseignants, chercheurs qualifiés et d'absence de leur évaluation ;
- Des infrastructures et équipements académiques et scientifiques ;
- Du rendement faible des institutions ;
- Du financement des activités scientifiques, académiques et des œuvres universitaires ;
- Du développement des formations en rapport avec l'emploi.

Dans le cadre du cahier des charges de Transition, le DNIS a formulé quelques recommandations et résolutions relatives à l'enseignement supérieur. C'est ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a estimé nécessaire de mettre en place un Comité chargé de préparer et organiser les journées d'échange et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. (Cf. Arrêté n° 168/PT/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 24 juin 2022). Au cours de ces journées, tous les problèmes seront abordés en vue de redynamiser l'enseignement supérieur et la recherche en capitalisant toutes les réflexions et les études menées ces vingt dernières années.

Objectif général

L'objectif général de la présente mission est de réaliser un diagnostic du système national de recherche (universités, laboratoires et centres de recherches) assorti de propositions pour son amélioration.

Objectifs spécifiques

- De manière spécifique, le travail consiste à :
- Analyser les structures nationales (les laboratoires et centres) de recherche, leur création, leur pilotage et leurs financements ;
- Evaluer les productions scientifiques en termes d'articles et leurs valorisations ;
- Produire un statistique des promus tchadiens (inscrits) sur les listes d'aptitude ;
- Analyser le plan national et le fonds national de recherche ;
- Proposer des solutions en vue d'améliorer la recherche dans les universités, laboratoires et centres.

Résultats attendus

- Un diagnostic assorti d'un rapport final d'un état des lieux précis de la recherche au Tchad et des propositions de recommandations est réalisé ;
- Un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes avec une feuille de route est élaboré et adopté.

Méthodologie

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 5 : « Financement de l'Enseignement supérieur au Tchad »

Contexte et justification

Depuis la création de l'Université du Tchad (aujourd'hui Université de N'Djamena) en 1971, l'Enseignement Supérieur a beaucoup évolué avec l'ouverture progressive de plusieurs établissements d'enseignement et de Recherche organisés en Université (10), grande Ecoles (04), Instituts (07) et Centres spécialisés (organismes sous tutelle 04). Cette dynamique est également complétée et renforcée par l'émergence des établissements privés d'enseignement Supérieur s'investissant dans les formations techniques et professionnelles.

En dépit des progrès visibles, ces institutions universitaires sont confrontées à de nombreux problèmes dont la persistance peut à terme porter atteinte à leurs performances. Parmi ces difficultés on peut retenir l'insuffisance des ressources financières.

Objectif Général

L'objectif général est de faire un état des lieux critique sur les modes des financements de l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad et proposer des nouvelles pistes de financement.

Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- Analyser le financement actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Développer des argumentaires pertinents pour obtenir l'augmentation des subventions de l'Etat (revoir les mécanismes d'exécutions des crédits alloués et rendre compte de toutes gestions financières, budget programme) ;
- Exposer les autres expériences de financement de l'enseignement supérieur à travers le monde ou des approches innovantes pour financer l'enseignement supérieur et la recherche.

Résultats attendus

Le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation dispose d'un plan stratégique pour identifier les opportunités et les nouvelles approches susceptibles de mobiliser davantage les ressources financières pour appuyer l'enseignement supérieur et la recherche

Méthodologie

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 6 : « Cadre de vie et d'étude des étudiants au Tchad »

Contexte et Justification

Ces vingt dernières années, l'enseignement supérieur tchadien a connu une évolution quantitative relativement très rapide. Avec un effectif de 6.000 étudiants en 2000, le système d'enseignement supérieur compte aujourd'hui plus de 57 000 étudiants (dont 13% de filles) dans le secteur public, répartis dans 10 Universités d'Etat 7 Instituts Supérieurs d'Etat, 4 grandes Ecoles d'Etat, et 4 Ecoles Normales Supérieures d'Etat.

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU), créé en 2008 et fonctionnel en 2010, pour accompagner la vie étudiante par des initiatives en faveur de la santé, du logement, de la restauration, du transport, de l'action sociale, de la culture, des sports et des loisirs, partant pour améliorer la réussite des étudiants, manque cruellement de ressources financières et ne joue pas pleinement son rôle.

Entre 2010 et 2011, suite à un conflit entre la Mairie de N'Djaména et la Société TRANS-TCHAD pour la gestion de transport interurbain de la ville de N'Djaména, le Chef de l'Etat a rétrocédé au CNOU les bus de la Mairie et de la Société TRANS-Tchad pour assurer le transport des étudiants. Ces bus ont été répartis dans les différentes villes universitaires. La jeune structure s'est lancée dans le transport sans préparation, sans moyens et sans compétence avérée.

Jusqu'à l'année 2016, le CNOU offrait à la fois les œuvres universitaires (transport et restauration) et la bourse mensuelle de 30 000 FCFA par étudiant. Fin 2016, cette bourse a été supprimée pour renforcer l'accès et la qualité des œuvres universitaires dans le cadre de 16 mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise financière et économique que traverse le Tchad suite à la chute du prix de pétrole. Il faudrait signaler qu'à l'époque sur les 55 000 étudiants, seuls 18 000 étaient boursiers.

Le budget des œuvres universitaires constitue plus du tiers du Budget du Ministère. Malgré cela, ces ressources ne couvrent pas entièrement les besoins. Ces dépenses sont souvent financées par les mécanismes hors-budget après grèves des étudiants.

Les œuvres universitaires (transport et restauration) constituent actuellement la principale source de mécontentement des étudiants occasionnant des perturbations récurrentes des activités académiques. Les institutions d'enseignement supérieur sont devenues de pôles des tensions et des violences.

Dans le cadre du cahier des charges de Transition, le DNIS a formulé quelques recommandations et résolutions relatives à l'enseignement supérieur. C'est ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a estimé nécessaire de mettre en place un Comité chargé de préparer et organiser les journées d'échange et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. (Cf. Arrêté N°168/PT/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 24 octobre 2022). Le comité a retenu 8 thèmes dont le thème sur le cadre de travail et de vie des étudiants.

Objectif Général

- Réaliser une étude pour créer de meilleures conditions de vie et d'étude pour les étudiants.

Objectifs spécifiques

- Analyser l'organisation et le fonctionnement du CNOU ;
- Proposer des modalités de gestion des œuvres universitaires (restauration, logement, transport, santé, etc.) ou des solutions alternatives ;
- Proposer des mécanismes de financement innovant des œuvres universitaires ;
- Proposer des solutions pour dynamiser les activités culturelles et sportives ;

- Dans le cas échéant, proposer des nouvelles règles d'attributions des allocations (nature, durées, conditions d'octroi, suspensions, etc.) ;
- Analyser le rapport entre les institutions et les Associations des étudiants ;
- Proposer des simulations pour les solutions envisagées et envisageables.

Résultats attendus

- L'organisation et le fonctionnement du CNOU sont analysés ;
- Des propositions de réorientation des missions du CNOU sont élaborées ;
- Des nouvelles modalités de gestion des œuvres universitaires sont élaborées ; ou des solutions alternatives sont proposées ;
- Des mécanismes de financement innovant des œuvres universitaires sont proposés ;
- Des solutions de dynamisation des activités culturelles et sportives sont proposées ;
- Des nouvelles règles d'attribution des allocations sont définies ;
- Un plan d'actions chiffré, à court, moyen et long termes est proposé.

Méthodologie de travail

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 7 : « Cadre de vie et de travail des enseignants et Chercheurs au Tchad »

Contexte

Un enseignement supérieur performant nécessite des investissements et des ressources appropriés à la mesure de ces défis. Notre pays a fait des efforts considérables ces vingt dernières années, en créant des Universités et Instituts tant publics que privés, mais son système enseignement supérieur reste dans l'ensemble confronté à de multiples problèmes, certains récurrents et d'autres plus récents, comme en témoignent le Rapport d'enquête sur le système éducatif du 22 juin 2018 et le rapport diagnostic de l'enseignement supérieur du juin 2020.

Ces rapports ont relevé que les faiblesses demeurent, entre autres, dans les domaines :

- de la gestion et de l'organisation académique et institutionnelle ;
- de manque d'enseignants, chercheurs qualifiés et d'absence de leur évaluation ;
- des infrastructures et équipements académiques et scientifiques ;
- du rendement faible des institutions ;
- du financement des activités scientifiques, académiques et des œuvres universitaires ;
- du développement des formations en rapport avec l'emploi.

Dans le domaine de l'amélioration de cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs, des efforts ont été fournis par le gouvernement à travers la signature du protocole d'accord entre le SYNECS et le gouvernement, le fonds de formation des formateurs (CONFOFOR,) pour booster la qualité et le nombre d'enseignants de rang magistral, la multiplication des institutions de recherche et d'enseignement supérieur, cependant, il faut reconnaître que les défis du MESRI demeurent énormes.

C'est ainsi que dans le cadre du cahier des charges de Transition, le DNIS a formulé quelques recommandations et résolutions relatives à l'enseignement supérieur (refonder le système éducatif national en privilégiant les formations en adéquation avec le marché d'emploi ainsi que les besoins actuels et futurs du pays..). C'est en application de ces recommandations que le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation a estimé nécessaire de mettre en place un comité chargé de préparer et organiser les journées d'échange et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. (Cf. Arrêté N° 168/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 21 octobre 2022. Au cours de ces journées, tous les problèmes seront abordés en vue de redynamiser l'enseignement supérieur et la recherche en capitalisant toutes les réflexions et les études menées ces vingt dernières années.

Objectif général

L'objectif général de cette thématique est d'examiner le cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette thématique vise à :

- Faire l'état des lieux de la promotion en grade des enseignants-chercheurs ;
- Analyser les possibilités de mobilité des enseignants-chercheurs ;
- Envisager les possibilités d'évaluation de ce corps conformément aux exigences du CAMES et du CSUE ;
- Faire la relecture de l'avant-projet du statut autonome des enseignants-chercheurs du MESRI ;

Résultats attendus

- L'état des lieux de la promotion en grade des enseignants-chercheurs est réalisé ;
- Les possibilités de mobilité des enseignants-chercheurs sont comprises ;

- La liste des enseignants et chercheurs inscrits sur les différentes listes d'aptitudes au CAMES et au CSUE est élaborée ;
- L'avant-projet du statut autonome des enseignants-chercheurs du Tchad est présenté et adopté.

Méthodologie

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

Thème 8 « OFFRES DE FORMATION »

Contexte et Justification

Ces vingt dernières années, l'enseignement supérieur tchadien a connu une évolution quantitative assez rapide. Dans le secteur public, on compte 10 Universités d'Etat, 7 Instituts Supérieurs d'Etat, 4 grandes Ecoles d'Etat et 4 Ecoles Normales Supérieures d'Etat. Dans le secteur privé, quatre Universités et une quarante d'Instituts Supérieurs sont reconnus par l'Etat.

Malgré l'instauration du système LMD dans l'enseignement au Tchad et les différentes stratégies de professionnalisation des filières mises en œuvre, les offres de formation présentent un déséquilibre au profit des formations en sciences sociales et humaines. Cela a pour conséquence un taux élevé des diplômés sans emploi et une pénurie de main d'œuvre qualifiée, dans certains domaines. Le bilinguisme est introduit depuis plusieurs années dans le système mais on assiste plutôt à deux systèmes parallèles.

Objectif Général

Evaluer les offres de formation existantes au sein des institutions du supérieur en vue de proposer de nouvelles orientations stratégiques répondant aux besoins de la société.

Objectifs Spécifiques

- ✓ Analyser la mise en œuvre du système Licence – Master – Doctorat (LMD) ;
- ✓ Analyser les offres de formation existantes et en proposer de nouvelles en adéquation avec l'emploi ;
- ✓ Faire un état de lieux du bilinguisme et proposer des stratégies efficaces pour promouvoir le bilinguisme ;
- ✓ Proposer une stratégie d'introduction de l'anglais dans le système éducatif comme une langue d'enseignement ;
- ✓ Identifier et proposer des méthodes innovantes d'enseignement ;
- ✓ Proposer des mécanismes du développement des technologies de l'Information et de la communication (TIC) dans l'enseignement ;
- ✓ Proposer des pistes d'harmonisation des programmes de formation dans les établissements du supérieur ;
- ✓ Analyser le fonctionnement des formations doctorales.

Résultats Attendus

- ✓ La Stratégie du bilinguisme (Français – Arabe) proposée ;
- ✓ La Stratégie d'introduction de l'anglais proposée ;
- ✓ Les offres de formation proposées en adéquation avec l'emploi ;
- ✓ Des mécanismes du développement des technologies de l'Information et de la communication (TIC) dans l'enseignement proposés ;
- ✓ Des pistes d'harmonisation des programmes de formation dans les établissements du supérieur proposés ;
- ✓ Des offres de formation existantes analysées et de nouvelles offres proposées en adéquation avec l'emploi ;
- ✓ Le fonctionnement des formations doctorales analysé et un plan d'amélioration proposé.

Méthodologie de travail

- Rédiger un rapport comprenant un plan d'action chiffré à court, moyen et long termes ;
- Soumettre le rapport au Comité 12 jours après notification pour observations ;
- Remettre la version définitive du Rapport thématique 5 jours après les observations du Comité.
- Préparer un exposé de 45 min (Power point) pour le présenter à la plénière ;
- Participer au débat en plénière.

II - DISCOURS

Mot de bienvenue et de remerciement du Président du Comité d'organisation

Mot du Président du Comité d'Organisation des Journées d'échanges et de réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche au Tchad. (26 – 30 décembre 2022)

- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Télécommunications et de l'Economie Numérique ;
- Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;
- Messieurs les Conseillers techniques du Président de la République ;
- Messieurs les Conseillers techniques du Premier Ministre ;
- Mesdames et messieurs les Chefs de mission diplomatique et des Organisations Internationales au Tchad ;
- Mesdames et messieurs les Conseillers Nationaux de Transition ;
- Chers collègues Chercheurs et Enseignants-Chercheurs ;
- Distingués invités mesdames et messieurs en vos titres, grades et fonctions ;

C'est avec un réel plaisir que je voudrais vous souhaiter au nom du Comité d'Organisation et en mon nom propre une cordiale bienvenue dans cet Amphithéâtre de la Faculté des Sciences de la Santé Humaine de l'Université de N'Djaména pour la cérémonie d'ouverture des Journées d'échange et de réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche au Tchad sous le thème « REDYNAMISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TCHAD : ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES ».

En effet votre présence en ce lieu, malgré vos agendas chargés nous honore car c'est une preuve éloquent de votre attachement au secteur de l'enseignement supérieur et je tiens à vous remercier pour cette marque de sympathie.

Ces assises qui commencent aujourd'hui et qui se tiendront 5 jours durant lesquels les acteurs du secteur débattront sans tabou les thématiques liés aux différents problèmes capitaux qui se posent à l'enseignement Supérieur.

Il vous souviendra que lors de sa prise de fonction le 17 octobre dernier, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avait émis le souhait d'organiser des assises qui lui permettront d'avoir une vue d'ensemble sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. Ces assises permettront de faire un diagnostic exhaustif et de définir une stratégie globale de l'Enseignement Supérieur et la Recherche scientifiques en vue de sa redynamisation. C'est pourquoi un comité d'Organisation des dites assises a été mis en place pour réfléchir et définir les contours de cet événement.

Monsieur, le Ministre d'Etat ;
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement
Distingués invités

Le Comité d'organisation mis en place dès le 23 octobre par Arrêté du Ministre d'Etat s'est mis aussitôt au travail pour proposer au bout d'un mois, les grands axes de réflexion avec la méthodologie y afférente. Ce travail technique élaboré par le comité d'organisation permettra aux participants entre autres :

- d'analyser la gouvernance et le pilotage du secteur de l'enseignement supérieur ;
- de faire un état des lieux de toutes les institutions sous tutelle tant publiques que privées (gouvernance, enseignants, étudiants, infrastructures et équipements, programmes, Diplômes, besoins, etc.) ;
- d'identifier les forces, les faiblesses et les contraintes de l'enseignement supérieur et de la recherche au Tchad ;
- d'examiner le cadre de vie et de travail des enseignants et des étudiants (statut autonome, grades, promotion, retraite, œuvre universitaire etc.) ;
- de réfléchir sur le financement du secteur de l'enseignement supérieur (gestion des ressources, recherche de financement,)
- ;
- d'évaluer la Coopération internationale (échanges, bourses, fonds, etc.).
-

Les résultats attendus seront consignés dans un rapport final établissant un état des lieux précis assorti d'un plan d'actions chiffré à court, moyen et long termes ainsi que d'une feuille de route élaborée et adoptée

Enfin nous osons compter sur votre indulgence pour des imperfections que vous aurez à constater çà et là dans l'organisation.

Merci encore pour votre présence ici qui rehausse la solennité de la présente cérémonie.

Je vous remercie.

Discours d'ouverture du Ministre d'Etat

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement

Monsieur le Maire de la ville de N'Djaména

Chers collègues, anciens Ministres de l'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les Responsables des Institutions de l'enseignement supérieur, des Académies et des Institutions sous tutelle et de l'enseignement privé

Mesdames et Messieurs les Responsables des organisations syndicales

Chers enseignants et enseignante, chers étudiants et étudiantes

Honorables invités, Mesdames, Messieurs

C'est un immense honneur et un réel plaisir pour moi de présider, en ma qualité de ministre de tutelle, la cérémonie d'ouverture des journées d'échange et de réflexion sur le thème : « *redynamisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : enjeux, défis, et perspectives* ».

Permettez-moi de souhaiter la cordiale bienvenue à tous les participants et les remercier chaleureusement d'avoir accepté de prendre part massivement à ces assises, malgré les pressions sociales consécutives aux festivités de fin d'année. J'en profite donc à toutes et tous une bonne et heureuse année 2023, pleine de bonheur et de réussite dans l'accomplissement de la noble mission qui est la nôtre : former des hommes et des femmes capables de bâtir le Tchad de demain.

Mesdames et Messieurs

Dès notre prise de fonction à la tête de ce département, notre première préoccupation a été de réunir les principaux acteurs du système éducatif autour des questions de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue de faire un état des lieux, réaliser une mise à jour de ce sous-secteur et envisager des solutions adaptées.

Mesdames et Messieurs

Il faut souligner et le dire à haute voix que nous ne sommes pas du tout les pionniers de cet exercice, loin de là, des nombreux colloques, des conférences, de états généraux, etc., ont été déjà organisés et des résolutions adoptées. Les présentes journées d'échange et de réflexion qui aborderont plusieurs thématiques majeurs de l'enseignement supérieur seront donc une synthèse tout ce qui a été dit et fait dans ce domaine et en même temps constitueront à la fois un lieu de concertation et de confrontation d'idées mais aussi un lieu d'où partiront des solutions opérationnelles pouvant permettre de faire rayonner l'enseignement supérieur au Tchad.

S'inspirant de la résolution du Dialogue National inclusif et Souverain, relative à ce sous-secteur de l'éducation, à savoir « assurer un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité », notre rêve commun est de faire en sorte que nos universités grandissent et deviennent de véritables centres d'émulation d'idées contradictoires, d'excellence et d'inventions, à travers la recherche et la formation qui en sont les piliers.

Il est donc impérieux d'assainir le sous-secteur de l'enseignement supérieur afin d'en faire un vrai outil du développement et non un lieu où s'installe l'anarchie et le désordre, une fabrique des diplômés inopérants, incapables d'entreprendre.

Si l'enseignement sert à transmettre des connaissances déjà élaborées, la recherche, elle vise la découverte des solutions aux problèmes locaux et globaux. Cette recherche qui peut être fondamentale ou appliquée apporte des innovations et permet ainsi le développement de la science. La croissance durable dit-on dépend de la capacité d'un paysage de diversifier son économie et à former son capital humain.

Dans ce processus, l'enseignement supérieur joue un rôle majeur dans la formation des citoyens capables d'utiliser des technologies nouvelles et des méthodes novatrices en vue de créer des entreprises et des institutions plus efficaces et de satisfaire les besoins de la société dans toutes ses dimensions.

Mesdames, Messieurs

Confronté à la complexité des défis nationaux et mondiaux, notre pays a besoin d'un enseignement supérieur solide et performant, reposant sur un dispositif de recherche innovant pour mieux comprendre les problèmes et améliorer son aptitude à y faire face. Mais un enseignement supérieur performant nécessite des investissements et des ressources appropriées à la mesure de ces défis.

A vrai dire, notre pays a fait des efforts considérables ces vingt dernières années, en créant des universités et instituts tant publics que privés mais le système d'enseignement supérieur reste dans l'ensemble confronté à de multiples problèmes, certains structurels, d'autres conjoncturels. En effet, les différentes études et réflexions menées jusqu'à là

sont très édifiantes, en particulier le rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif tchadien en 2018, l'état des lieux de la recherche de 2019 et le diagnostic de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de 2020.

Je rappelle que les différentes présentations programmées dans le cadre des présentes Journées reviendront en détails sur ces problèmes.

Pour ma part, je souligne déjà avec insistance, sans rentrer dans les détails, que certaines questions doivent retenir particulièrement notre attention et des suggestions adaptées et immédiates doivent être proposées.

- Faut-il maintenir la cartographie universitaire actuelle, dans la mesure où certaines universités créées n'ont presque pas d'étudiants. Ne faut-il pas mutualiser les compétences et des moyens face à nos multiples institutions d'enseignement supérieur, dont certains meurent à petit feu. Pourquoi ne pas réorganiser la cartographie actuelle universitaire autour de 4 ou 5 pôles universitaires. Question à répondre par les participants sans aucune passion.
- Quelles sont les mesures que nous devrions prendre à l'égard des enseignants chercheurs ou des responsables nommés à des postes d'enseignants ou de responsabilité et qui refusent de regagner leurs postes ou qu'ils regagnent, prennent service et reviennent précipitamment dans la capitale, s'occuper de leurs affaires privées et continuer de jouir de leurs pécuniaires.
- Comment réguler la pléthore d'agents administratifs contractuels dans certaines institutions ?
- Comment mieux réglementer le droit à la grève et solutionner définitivement les grèves récurrentes qui paralysent nos institutions. À cet effet, je voudrais rappeler aux uns et aux autres, que les grèves sont réglementées par des textes, par le pacte social ; il faut donc rigoureusement respecter les textes, chacun doit prendre ses responsabilités, s'assumer ; on ne peut pas paralyser l'institution pendant un mois, deux mois et même plus et venir toucher son salaire, ses indemnités, ses primes comme si rien ne s'est passé. Ça doit changer cela.

Depuis notre arrivée à la tête de ce département nous avons pu constater les efforts colossaux faits par les associations syndicales pour régler la plupart de problèmes internes, sans même demander notre contribution, c'est très louable. Nous sommes des partenaires et nous restons convaincus que seul un dialogue franc et responsable permettra de résoudre les nombreux problèmes que rencontre les différentes institutions.

- Comment éviter les nominations abusives et clientélismes à des postes de responsabilités en vue de mettre un terme aux sentiments de frustration qui se généralisent.
- Comment mieux réglementer et contrôler l'avancement des enseignants-chercheurs aux grades supérieurs en respectant les délais entre les grades ? Nous avons eu à frôler cette question lors d'une précédente rencontre et je le répète : on ne peut plus demeurer assistant d'université, maitres assistant ou maître des conférences, pendant plus de 10 ans avec le même grade ? Non, c'est inadmissible, il y a des textes et il faut les respecter et j'ose espérer que les présentes journées nous suggéreront la voix idoine pour solutionner ce problème.
- Les universités peuvent-elles continuer à recruter des assistants c.à.d. les titulaires de DEA, Master, Diplôme d'ingénieur, alors que le CAMES ne les reconnaît plus comme des enseignants -chercheurs
- Comment solutionner la situation des enseignants chercheurs retraités de rang À (Maîtres des Conférences, Professeurs titulaires) encore aptes à servir et l'enseignement supérieur a un besoin urgent de leurs services ?
- Quel est le statut actuel de l'observatoire du Foncier alors que sur le plan institutionnel il est placé sous la tutelle de l'université de N'Djaména ?

Plus qu'ailleurs, les POURQUOI sont très nombreux à l'enseignement supérieur, on ne se fatiguera pas de les énumérer. Avec votre permission et patience, je vais ajouter encore 3 autres « pourquoi » :

- Dans le décret n°. du _____ il est clairement stipulé que le MESRSI est le Président du Conseil d'administration de toutes les institutions placées sous sa tutelle, pourquoi il n'en est pas ainsi?
- Pourquoi les ENS dépendent directement du Ministre et non de l'Université ? Alors que partout ailleurs l'ENS est un département de l'Université
- Pourquoi l'ENAM évolue en dehors du système de l'enseignement supérieur ?
- Pourquoi les Ministères avec lesquels nous partageons la tutelle, tels que le Ministère de la Santé, du Pétrole, de la Communication, ne participent pas pleinement aux financements des leurs futurs employés, contrairement aux Ministères des TP, des Postes et Telecom, etc. ?

Mesdames et Messieurs, nous ne finirons pas avec les « pourquoi », mais je crois fermement qu'à l'issue de ces assises, et aux termes de vos travaux, des recommandations, des suggestions, qui seront applicables et réalisables seront faits. Loin des aprioris, des préjugés, nous attendons des débats riches, divers, contradictoires et des recommandations dignes de votre rang dans la société tchadienne, des intellectuels, des cadres de l'enseignement supérieur qui ne sont pas choisis par hasard mais en fonction des expertises qui vous sont reconnues. Il n'y a pas dans la société tchadienne supérieur à vous. Je crois qu'on ne dit pas en français de superlatif « plus supérieur », donc vous êtes au top, votre comportements,

vos paroles, la façon dont vous gérez la chose publique doivent être au top, les débats, les recommandations et les suggestions doivent être au top, avec un programme et un calendrier, c'est en fait un cahier des charges au top qu'on attend de vous, un cahier de charge qui mettra les premiers jalons d'un assainissement complet et radical de l'enseignement Supérieur, un enseignement supérieur actuellement gangrené par la corruption généralisée, de trafic d'influence, des détournements, d'enrichissement illicite, de fuite de responsabilité devant son devoir d'enseigner.

C'est ça, honorables invités, la situation au niveau de l'enseignement supérieur, c'est une situation généralisée mais elle est plus accentuée dans les structures autonomes sous-tutelle, un lieu des affaires et d'affairisme, une situation très indigne d'un système de l'enseignement supérieur.

Je sais qu'à part une minorité des profitai-situationnistes parachutés et qui ont pris le système en otage, la majorité du personnel enseignant veut du changement, un vrai changement : c'est à dire rétablir les normes universelles, respecter les textes statutaires, etc. Et d'ailleurs je n'ai parlé que d'une seule face de la médaille, l'autre face que j'ai passé sous silence est plus reluisante.

La tâche qui est devant vous, entre vos mains est de produire un cahier des charges qui, s'appuyant sur un diagnostic sans tabou, permettra d'accoucher des idées nouvelles et novatrices des perspectives rassurantes soutenues et appuyées par l'ensemble de la communauté universitaire et les plus hautes autorités du pays ; telle est votre tâche, Messieurs les participants aux Journées de réflexion pendant ces 5 jours de brainstorming.

Mesdames Messieurs

Je puis vous assurer que les plus hautes autorités du pays, le gouvernement d'union nationale que préside le PM, Saleh Kebzabo et le Pdt de la république, SE Le Gal Mahamat Idris Deby, sont très sensibles à toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et à l'innovation. Aussi, les résolutions et les recommandations pertinentes des Journées sont-elles attendues avec beaucoup d'intérêt.

Mesdames Messieurs

Je tiens, pour finir, à remercier les membres du Comité d'organisation de ces journées dont le travail soutenu nous a permis de nous retrouver ici ce matin. Je compte encore sur vous pour la coordination des travaux de ces journées et leur aboutissement.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux des journées d'échanges et de réflexions autour du thème « Redynamisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Tchad : enjeux, défis et perspectives ».

Je vous remercie.

TOM ERDIMI

Mot du Président du Présidium

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation

Madame la Secrétaire d'Etat

Madame, messieurs les anciens Ministres de la république

Messieurs les Recteurs d'Académie

Messieurs les Présidents d'Universités et Directeurs Généraux des Instituts Nationaux d'enseignement et de Recherche ;

Mesdames, Messieurs les responsables des services du Ministère

Distingués experts

Mesdames, Messieurs les responsables des corporations syndicales

Distingués invités

Mesdames messieurs

Permettez de moi, avant tout propos, de remercier au nom des membres du présidium, le comité d'organisation des présentes assises pour le choix porté sur mes collaborateurs et sur moi-même, pour conduire les travaux des Journées de réflexion et d'échanges de l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad.

Durant cinq jours, les échanges fructueux, sincères et sans langue de bois se sont déroulés sur des thèmes pertinents qui ont été présentés par des experts. La qualité des débats a été, à n'en point douter, à la hauteur du profil des participants.

Dans la conduite des débats sur les différents thèmes, il ne nous a pas été aisé d'assurer le partage de paroles aux participants, puisque chacun tenait à exprimer son point de vue sur des aspects soulevés. C'est l'occasion d'avouer que le partage des paroles s'est opéré dans un esprit de bonne volonté sans partialité et dans le seul souci de recueillir autant que faire se peut, les compléments d'information sur des aspects soulevés. A cet effet, je tiens à présenter solennellement mes sincères excuses aux participants à qui je n'ai pas pu accorder la parole ou à ceux-là à qui j'ai retiré la parole. Il n'est nulle question d'offusquer comme d'aucuns l'ont pensé. En cette circonstance, mes collègues du présidium et moi-même voulons les rassurer de notre sympathie.

Mesdames et messieurs

Chers participants aux Journées de Réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

C'est aussi avec beaucoup de satisfaction que nous avons noté la présence régulière et active des autorités de tutelle au cours des débats. C'est un signe fort de l'importance qu'elles accordent à nos assises.

Monsieur le Ministre d'Etat

Les recommandations qui vont être livrées par le rapporteur sont soit des mesures préconisées suite aux constats faits, soit des solutions suggérées face aux situations de crise relevées. Nous osons espérer que ces recommandations vont vous inspirer dans les actes futurs que vous aurez à poser pour la dynamisation de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Pour finir, je salue une fois de plus tous les participants aux journées de réflexion et d'échanges pour l'esprit de discernement et le sens aigu de clairvoyance dont ils ont fait montre tout le long de ces cinq jours d'échanges sur l'enseignement supérieur.

Je vous remercie de votre attention.

Professeur MAHMOUT YAYA

Motion de remerciement

Nous, participants aux Journées d'échanges et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad, tenues du 26 au 30 décembre 2022, à l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences de la santé humaine de l'Université de N'Djaména :

- Adressons nos vifs remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour avoir initié les présentes assises qui visent la redynamisation de l'enseignement supérieur.
- Souhaitons l'organisation régulière de ce genre de rencontre pour débattre des problèmes du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Fait à N'Ndjamena le 30 décembre 2022

Les participants

Discours de clôture du Ministre d'Etat

- Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement
- Monsieur le Maire de la ville de N'Djaména
- Chers collègues, anciens ministres de l'enseignement supérieur
- Mesdames, Messieurs les responsables des institutions de l'enseignement supérieur, des académies et des institutions sous tutelle et de l'enseignement privé
- Mesdames et Messieurs les responsables des organisations syndicales ;
- Chers enseignants et enseignantes
- Chers étudiants et étudiantes
- Honorables invités, Mesdames, Messieurs

C'est une grande joie d'être à nouveau parmi vous pour la clôture officielle des journées d'échange et de réflexions sur le thème : « *redynamisation de l'enseignement supérieur et de la recherche au Tchad : enjeux, défis et perspectives* ». Ces 5 jours d'intenses activités ont été, sans nul doute, très riches d'échanges et pleines de belles promesses pour l'avenir de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Ayant par moment assisté aux exposés et débats d'excellentes qualités, je suis convaincu de la profonde motivation qui est la vôtre lorsqu'il s'agit de la refondation de notre système universitaire tchadien pour le rendre meilleur. C'est le réel motif d'une immense satisfaction pour moi.

Je suis également convaincu que cette soirée du 30 décembre 2022 marque l'aboutissement d'une entreprise collective entamée dès notre prise de fonction, de même qu'elle marque le début d'une nouvelle ère de la gouvernance universitaire tchadienne. Une nouvelle que nous voulons saine et transparente, sans corruption et sans trafic d'influence.

Mesdames, Messieurs

Chers participants

Dans mon discours d'ouverture, j'ai soulevé plusieurs questions préoccupantes majeures, lesquelles sont soumises à l'examen des participants que vous êtes, en vue d'y trouver de solutions définitives. Je suis persuadé que de vos échanges et discussions, ont émergé des propositions opérationnelles sur lesquelles nous devrions nous appuyer pour corriger les dysfonctionnements structurels et surtout trouver des solutions aux véritables maux qui minent l'enseignement supérieur et la recherche au Tchad. Corruption généralisée, trafics d'influences, abandons de postes, absentéisme chronique, pléthore de personnel, enseignants peu qualifiés, cartographie universitaire non soutenable et non viable, insuffisance des ressources financières, années académiques erratiques. Tels sont les principaux dossiers brûlants qui ont été abordés sans tabou durant ces 5 journées. Je mesure donc la hauteur du travail accompli, mais je mesure aussi l'ampleur de ce qui reste à faire pour redresser notre système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

J'ai confiance que l'attention des Plus hautes autorités du pays est attirée sur les conclusions de ces assises et sur les recommandations qui en résultent. J'ai également espoir qu'ils ne lésineront pas sur les moyens nécessaires à déployer pour la mise en œuvre de ces recommandations pertinentes.

Mesdames, Messieurs

Chers participants

La refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche se devait d'abord de réformer nos habitudes, nos pratiques et nos manières de faire, avant de revoir la méthode et les moyens qui s'imposent. Toute réforme, pour être pérenne, doit se faire dans le dialogue, la concertation et la transparence afin d'être à la hauteur de nos ambitions communes.

D'ailleurs, je constate que les conclusions de vos travaux ont confirmé mes propos tenus à l'ouverture de ces assises : il n'y pas de superlatif au-dessus du supérieur, c'est-à-dire, on ne dit pas que tel est plus supérieur. Mais tel est tout simplement supérieur. Le supérieur est donc le sommet ! Tout cela pour dire que l'enseignement supérieur tchadien doit mériter son superlatif et s'imposer comme une institution constituée de personnalités compétentes et dynamiques prêtes à servir dignement les intérêts de tous les acteurs, et partant l'Etat. Soyez donc à la hauteur de vos responsabilités et évitez des querelles stériles.

Dans cette dynamique de changement, soyez rassurés que vos recommandations seront appliquées à la lettre, suivant l'ordre de priorité établie. J'exhorte donc le comité d'organisation des assises, devenu maintenant le comité des experts, à rester connecté en permanence pour d'éventuelles orientations et surtout pour le suivi des recommandations formulées à l'endroit des Plus hautes autorités du Tchad.

En attendant, je vous exhorte à privilégier la concertation et la franche collaboration à différents niveaux autour des questions qui se rapportent à la gouvernance des institutions universitaires. Désormais, je ne souhaite plus recevoir en aparté en audience un responsable d'une institution dans mon cabinet sur le sujet qui relève de l'institution.

Puisque la gestion d'une administration est une responsabilité collective, la transparence voudrait qu'un responsable soit toujours accompagné de ses proches collaborateurs à l'audience. C'est pour cette raison d'ailleurs que depuis notre prise de fonction, nous avons été toujours entourés des membres du cabinet, du secrétariat général et des directions techniques pour examiner ensemble les problèmes portés à notre connaissance.

Mesdames, Messieurs

Chers participants

Pour finir, il ne me reste plus qu'à remercier tous les participants de leur participation hautement remarquée, et leur adresser mes vœux de santé et de prospérité à l'occasion du nouvel an. Je n'oublie pas le comité d'organisation qui a su mener avec dévouement le processus ayant conduit à la tenue effective de ces assises.

Je vous remercie

III - COMMUNICATIONS

1. Présentation Thème 1 : Assurance-Qualité -1^{ère} Partie
2. Présentation Thème 1 : Assurance-Qualité -2^{ème} Partie
3. Présentation Thème 2 : Problématique de l'enseignement supérieur public au Tchad
4. Présentation Thème 3 : Problématique de l'enseignement supérieur privé au Tchad
5. Présentation Thème 4 : Problématique de la recherche au Tchad
6. Présentation Thème 5 : Financement de l'enseignement supérieur au Tchad
7. Présentation Thème 6 : Cadre de vie et d'étude des étudiants
8. Présentation Thème 7 : Cadre de vie et de travail des enseignants
9. Présentation Thème 8 : Offres de formation 1^{ère} Partie
10. Présentation Thème 8 : Offres de formation 2^{ème} Partie

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**Journées de réflexion et d'échanges de
l'enseignement supérieur au Tchad
N'Djaména, 26 au 30 décembre 2022**

**GOUVERNANCE ET ASSURANCE
QUALITÉ
*CADRE JURIDIQUE***

MALLOUM Soultan
Recteur de l'Académie du Centre

Plan de l'exposé

- 1. Introduction**
- 2. Architecture de l'Enseignement Supérieur et de la recherche**
- 3. Gestion académique**
- 4. Gestion administrative et financière**
- 5. Gestion des œuvres universitaires et des bourses**
- 6. Conclusion**

Introduction

- **La bonne gouvernance et l'assurance-qualité dans les institutions d'enseignement supérieur constituent un grand défi à relever à tous les niveaux.**
- **Ce pari ne peut être gagné que si les animateurs des institutions connaissent, maîtrisent et appliquent les textes régissant les institutions.**
- **Certains conflits dans nos institutions, au sein de l'Administration, entre l'Administration, les autres acteurs et les usagers, résultent essentiellement de la méconnaissance ou la non application des textes en vigueur.**
- **Cet exposé, qui est la première partie du thème 1, est une présentation synthétique des textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement supérieur sur les gestions académique, administrative et financière.**

3

Architecture de l'Enseignement Supérieur

- ✓ Loi n°16/PR/2006 du 6 mars 2006, portant orientation du système Educatif Tchadien
- ✓ Décret n°84/PT/PM/2022 du 30 novembre 2022, portant structure Générale du Gouvernement et attributions de ses membres
- ✓ Décret n°332/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002, portant création, organisation et attributions des secrétariats Généraux des Départements ministériels
- ✓ Décret n°2265/PT/PM/2022 du 28 juillet 2022, déterminant la composition et les attributions des cabinets ministériels
- ✓ Décret n°0083/PT/PM/2022 du 30 novembre 2022, portant modification du Décret n°2265/PT/PM/2022 du 28 juillet 2022, déterminant la composition et les attributions des cabinets ministériels
- ✓ Décret N°930/PCMT/PMT/MESRSI/2021 du 06 avril 2021, portant organigramme du Ministère de l'Enseignement Supérieur
 - Une Direction de Cabinet du Ministre
 - Une Direction de Cabinet du Secrétaire d'Etat
 - Une Inspection Générale
 - Une Administration centrale
 - Des Organismes sous tutelle
 - Des Etablissements sous tutelle (publics et privés)
- Décret N°1762/PR/MESRI/2019 du 30 octobre 2019, portant réorganisation des Académies de l'Education Nationale

Etablissements Publics sous tutelle

- Créés par Loi ou Ordonnance
- Décret portant Statuts (organisation et fonctionnement)
- Arrêté pour le Règlement Intérieur (Droits et devoirs des acteurs, police et disciplines)
- Exemples :
 - Ordonnance n°26/PR/1971 du 27 décembre 1971, portant création et orientation de l'Université du Tchad ;
 - Décret n°1881/PR/PM/MESRI/2017 du 27 novembre 2007, portant Statut des Universités Publiques ;
 - Arrêté n°319/PR/PM/MESRI/DGM/DGESRI/UPM/2019 du 19 novembre 2012, portant Règlement intérieur de l'Université Polytechnique de Mongo ;
 - Arrêté n°389/PR/PM/MESRS/SG/IUSTA/2012 du 31 décembre 2012, portant Règlement intérieur de l'IUSTA.

5

Etablissements Privés sous tutelle

Décret n°208/PR/PM/MESRSFP/2011 du 15 février 2011, fixant les modalités de création et de fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur

- ✓ **Organe de contrôle : Commission Nationale pour l'Enseignement Supérieur (CNPS)**
- ✓ **Régime des autorisations :**
 - Demande d'agrément : lettre d'agrément
 - Demande d'ouverture : Arrêté d'ouverture
- ✓ **Organisation administrative et académique exigée : organes**

Arrêté N° /2017, portant conditions de création, d'ouverture et de changement de site des établissements

Arrêté N°211/PR/MESRI/SG/CNESP/DGESRI/DESPP/2021 du 27 aout 2021, portant conditions de création, d'ouverture et de changement de site des établissements

6

GESTION ACADEMIQUE

7

Gestion académique

- Textes de portée sous régionale
 - Directive n° 01/06 du 11 mars 2006, portant application du système LMD dans les Universités et Établissements d'enseignement Supérieur
 - Directive n° 02/06 du 11 mars 2006, portant organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD
- Textes de portée nationale
 - Décret n° 1630/PR/PM/MESRSFP/09 du 04 décembre 2009, portant Institution du Système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Tchad
 - Arrêté n° 138/PR/PM/MESRSFP/11 du 13 avril 2011, portant organisation, habilitation et évaluation des études universitaires dans le système LMD
 - Définition des termes utilisés dans le système LMD
 - Dispositions relatives au grade de Licence
 - Dispositions relatives au grade de Master
 - Dispositions relatives au grade de Doctorat
 - Dispositions relatives à l'habilitation et à l'évaluation
 - ✓ Tout diplôme doit être habilité par Arrêté du Ministre pour une durée donnée.
 - ✓ Chaque établissement doit soumettre une demande d'habilitation de son offre de formation. Cette démarche est obligatoire et valable pour le public et le privé.

8

Au niveau des établissements

✓ Arrêté fixant les modalités des études et examens

• Exemple :

- Arrêté n°269/PR/PM/MESRS/SG/IUSA/2013 du 07 août 2013, portant les modalités des études et examens à l'IUSTA

✓ Arrêtés de création ou d'habilitation des diplômes

• Exemple :

- Arrêté n°063/PR/PM/MERS/SG/2016 du 24 février 2016, portant création d'un Master en Electrotechnique-Energies-Automatique (EEA) à l'INSTA

✓ Décisions portant sur certains points

▪ Exemple :

- Décision n°472/PR/PM/MESRS/IUSTA/SG/2014 du 13 juin 2014, portant nature des fraudes aux examens et sanctions encourues à l'IUSTA

9

Etudes doctorales

- **Décret n° 818/PR/PM/MESRS/2015 du 01 avril 2015, portant organisation des Etudes Doctorales dans les Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche au Tchad**
 - ✓ Organisation des études doctorales
 - ✓ Cotutelle de thèse
 - ✓ Organisation de l'Ecole doctorale
- **Arrêté N°585/PR/PM/MESRS/15 du 24 novembre 2015, portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Doctorale des Lettres, Sciences Humaines et sociales (ED-LSHS)**
- **Arrêté N°586/PR/PM/MESRS/15 du 24 novembre 2015, portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Doctorale des Sciences, Techniques et Environnement (ED-STD)**

10

Gestion Administrative et financière

11

Ressources humaines

Loi N°17/PR/2001 du 31 décembre 2001, portant Statut Général de la Fonction Publique, qui s'applique aux fonctionnaires ; (remplace l'ordonnance n°015 du 20 septembre 1986)

Convention Collective de 2012 pour les contractuels ; (remplace la Convention de 1958 et la Convention de 1971)

Décret n°900 /PR/PM/MFPTE/2006 du 12 octobre 2006, fixant le statut particulier des corps de fonctionnaires du secteur de l'Education :

- Professeur Titulaire et Directeur de recherche ;
- Maître de Conférences et Maître de Recherche ;
- Maître Assistant et Chargé de Recherche ;
- Assistant d'Universités et Attaché de recherche ;
- Assistant.

Le tableau suivant donne les conditions d'accès aux différents grades.

12

Corps d'enseignement supérieur et de recherche				
Intitulé du corps	Classification	Accès au corps par voie externe		Accès au corps par voie interne
		Diplômes académique	Formation professionnelle	
Professeur Titulaire ou Directeur de Recherche	A4	Pas d'accès par voie externe		Inscription sur une liste d'aptitude du CAMES ou autre aux fonctions
Maître de Conférences, Maître de Conférences Agrégé ou Maître de recherche				Inscription sur une liste d'aptitude du CAMES ou CSUE aux fonctions ou admission au concours d'agrégation de médecine, sciences juridiques, économiques et de gestion
Maître Assistant ou Assistant de Recherche				Inscription sur une liste d'aptitude du CAMES ou CSUE aux fonctions
Assistant d'Universités ou Attaché de Recherche	A3	Doctorat d'Etat	BAC + 8 ans de formation	
		Doctorat Unique		
		PHD		
		Doctorat 3è cycle		
		Doctorat d'exercice +CES		
Assistant	A2	MASTER	BAC + 5 ans de formation	
		DEA, DES,		
		MASTER,		
		DESS		
		Agrégation du secondaire		

13

Le grade universitaire requiert l'inscription sur une liste d'aptitude. L'attribution des grades universitaires doit être du seul ressort des institutions académiques habilités et reconnues par l'Etat telles que le CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur) et le Conseil Supérieur des Universités Egyptiennes (CSUE).

Malheureusement au Tchad, d'une part la Fonction Publique avait attribué des grades universitaires sur la base des diplômes uniquement en se référant au **Décret N° 524/PR/MFP/86 du 18 octobre 1986** et l'**Ordonnance n°15** qui sont abrogés depuis 2001 et d'autre part, certains se font délivrer les grades universitaires par des offlines étrangères privées.

14

Décret N°263/MESRSI/2019 du 01 mars 2019, portant Statut particulier du personnel hospitalo-universitaire

Double appartenance : Ministère de l'Enseignement supérieur et Ministère de la Santé Publique (Faculté des Sciences de la santé et Centre Hospitalo-Universitaire)

- Un corps distinct du corps des enseignants-chercheurs et du celui des praticiens hospitaliers sur certains points.
- Grades :
 - Professeur Titulaire,
 - Professeur Agrégé ou Maître de Conférences,
 - Maître-Assistant et
 - Assistant d'Université.

Décret N°262/MESRSI/2019 du 01 mars 2019, portant création, organisation d'un système de centre hospitalo-universitaire

- Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) : HGRN, HME, HRA et HM.

15

Décret N°2473/PCMT/PMT/MESRSI/2022 du 04 aout 2022, fixant le service hebdomadaire des enseignants-chercheurs des établissements publics d'enseignement supérieur

- ✓ Le service hebdomadaire
 - Professeurs Titulaires : 4 heures équivalent Travaux dirigés (TD) ;
 - Maître de Conférences : 6 heures équivalent TD ;
 - Maîtres Assistants : 8 heures équivalent TD ;
 - Assistants d'Universités : : 9 heures équivalent TD ;
 - Assistants : 10 heures équivalent TD.
- ✓ Obligations
 - Participation aux jurys d'examens (surveillance, correction, secrétariat du jury)
 - Astreint à résider sur le lieu de travail
 - astreint les enseignants nommés aux postes de responsabilité à assurer 3 heures équivalent TD par semaine.
- ✓ Heures supplémentaires
 - Maxima, cumul, calcul
 - Taux de rémunération

16

Décret n°187/PR/MFPT/96 du 14 avril 1996, portant révision des horaires officiels de travail

- Lundi au Jeudi : 7H à 15H30
- Vendredi : 7H à 12H
- Une pause d'une demie heure : 12H-12H30

Décret N°143/PR/62 du 16 juillet 1962, fixant les modalités de notation et les éléments entrant en ligne du compte pour le calcul de la note chiffrée attribuée aux fonctionnaires et agents administratifs;

Décret N°185/PR/PM/MFPTE/2002 du 16 avril 2002, fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP), son fonctionnement et le mode désignation de ses membres ;

Décret N°1249/PR/PM/MFPTE/2011 du 12 novembre 2012, fixant l'échelonnement indiciaire et définissant les modalités de reclassement des corps et de reversement des fonctionnaires de la République du Tchad ;

Décret N°242/PR/PM/MFB/2011 du 21 mars 2011, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires

- Conditions du droit à la rémunération
- Eléments de rémunération
- Avantages sociaux

17

Décret N°1152/PR/PM/MFPTE/2012 du 02 aout 2012, déterminant les structures chargées des visas des actes de gestion des agents civils de l'Etat.

Décret N°567/PR/PM/MFPTE/07 du 31 juillet 2007, fixant le régime des congés et des autorisations exceptionnelles des fonctionnaires :

- Le congé administratif annuel ;
- Le congé de maladie ;
- Le congé de maternité ;
- Le congé de stage de courte durée ;
- Le congé de longue durée ;
- Les autorisations.

Arrêté n°184/PR/PM/2014 du 22 janvier 2014, portant fixation des indemnités et primes des Enseignants et Chercheurs du Supérieur :

- **la prime de recherche ;**
- **l'indemnité de logement ;**
- **l'indemnité de transport.**

Arrêté n°185/PR/PM/2014 du 22 janvier 2014, portant conditions d'octroi de prime de recherche des Enseignants et Chercheurs du Supérieur et mise en place d'un mécanisme de suivi et du contrôle des travaux de recherche.

18

Gestion financière

19

Décret n°817/PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015, portant règlement Général sur la comptabilité publique, dans sa partie III relative au régime applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif :

- Fonctionnement
- Ordonnateurs, Comptables
- Opérations de recettes, de dépenses, de trésorerie et de patrimoine
- Comptabilité
- Contrôle

Décret n° 213/PR/2020 du 15 octobre 2020, portant Code des Marchés Publics

- Principes et champ d'application
- Types des marchés publics
- Organes intervenant dans la gestion des marchés
- Gestion, exécution, règlement des marchés publics

Décret n° 2499/PR/2020 du 21 décembre 2020, fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics

- Seuils de passation
- Seuils d'appel d'offres
- Seuils de contrôle à priori
- Seuils d'approbation des marchés publics

20

Décret n° 2500/PR/2020 du 21 décembre 2020, portant procédure simplifiée de la commande publique

- Marché des travaux d'un montant inférieur à 50 000 000 FCFA TT
- Marché des fournitures et services d'un montant inférieur à 30 000 000 FCFA TT
- Marché des prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 20 000 000 FCFA TT

Décret n° 683/PR/PM/MFB/2016 du 26 octobre 2016, fixant le régime et les taux des frais de missions officielles effectuées.

Décret n° 1635/PR/PM/MFPT/2009 du 04 décembre 2009, fixant le taux de cotisations dues par les employeurs et Travailleurs à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au titre des Prestations Familiales

Décret n° 056/PR/PM/MF/93 du 08 février 1993, portant organisation, fonctionnement et détermination des ressources et dépenses de la Caisse Nationale de retraités du Tchad (CNRT)

21

Gestion des œuvres universitaires et bourses

22

- La gestion des œuvres universitaires et des bourses relève du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU), créé par Loi n°019/PM/2008 du 03 décembre 2008 et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret n°867/PR/PM/ MESRSFP /2010 du 08 novembre 2010.
- Décret n° 860/PR/PM/MESRSFP/2011 du 09/08/2011, portant création, composition et attributions de la Commission Nationale des Bourses (CNB) ;
- Décrets régissent la mise en œuvre de l'attribution des bourses.
 - Décret n° 312/PR/MPC du 28 octobre 1969, critères et conditions bourses d'études et stage
 - Décret N° 113/PR/SGG du 19 Mai 1970, fixant le taux des allocations mensuelles versés aux Elèves-fonctionnaires et Fonctionnaires-élèves.
 - Décret N° 346/PR/SGG du 29 Décembre 1973, modification des taux
 - Décret N° 1029/PR/MEN du 23 Décembre 1995, modification des taux
 - Décret N° 462/PR/MESRSFP du 11 Novembre 2002, augmentation du taux de bourses à 25 000 FCFA.
 - Décret n° 858/PR/PM/MESRSFP/2011 du 09/08/2011, portant gestion des bourses et aides sociales ;
 - Décret du février 2012, augmentation du taux de bourses à 30 000 FCFA
 - Décret N°686/PR/PM/MESRI/2016 du 31 octobre 2016, portant suppression de bourses internes accordés aux étudiants
 - (sauf médecine).

23

Recommandations

- ✓ Tous les établissements doivent disposer les textes régissant l'enseignement supérieur (faire un recueil des textes)
- ✓ Tous les textes des établissements définissent le profil, les conditions et le grade minimal pour chaque poste, il faudrait les respecter.
- ✓ Le Corps des Assistants doit disparaître à court terme et le Diplôme minimum exigé pour être recruté comme enseignant-chercheur, est le Doctorat
- ✓ Les Assistants qui n'ont pas leur Doctorat, au bout de 10 années depuis leur recrutement ou leur reversement, doivent être reversés à l'enseignement secondaire
- ✓ Tout Diplôme du supérieur doit être créé ou habilité par arrêté du Ministre en charge de l'enseignement supérieur.
- ✓ L'Evaluation et l'habilitation des Diplômes doivent être confiées à des Autorités indépendantes nationales et internationales (pratique recommandée au niveau internationale).
- ✓ Définir clairement le statut d'élève-fonctionnaire et fonctionnaire-élève, si cela reste d'actualité.
- ✓ Eviter de nommer les Responsables dans leur région d'origine.
- ✓ Opérationnaliser les Académies de l'Education Nationale

Voici le cadre juridique dans lequel évoluent nos institutions.

La connaissance et l'application des textes permettent d'éviter certains conflits. Lesquels conflits minent souvent le bon fonctionnement de nos institutions et ont forcément des impacts non négligeables sur la qualité de l'enseignement.

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

Journées d'échanges et de réflexion
« Redynamisation de l'Enseignement supérieur :
enjeux, défis et perspectives »

Thème 1 : GOUVERNANCE ET ASSURANCE-QUALITÉ

Présentation :
Mahamat Ali Mustapha
Malloum Sultan
(N'Djaména, déc. 2022)

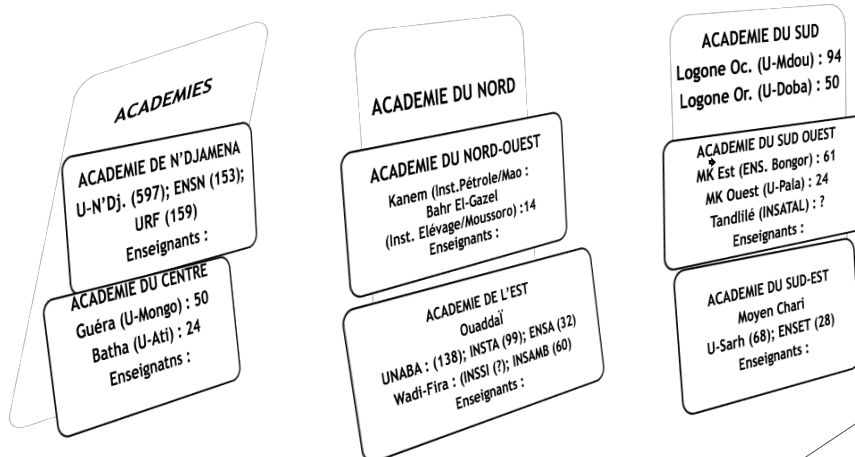
1

PRESENTATION DU CADRE ET ANALYSE DE LA SITUATION

- ▶ L'Enseignement Supérieur est constitué de l'ensemble des enseignements et des formations post secondaires assurés par les institutions publiques d'enseignement supérieur et par les institutions privées agréées comme établissements d'enseignement supérieur par l'Etat ».
- ▶ Au cours des décennies passées, la demande sociale d'enseignement supérieur a augmenté dans les pays en voie de développement. L'enseignement supérieur au Tchad s'est donc développé alors que le financement nécessaire pour satisfaire la demande restait souvent insuffisante (% du budget de l'ES/rapport au Budget général de l'Etat).
- ▶ Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche est appelé dans le cadre de sa gouvernance à assurer le pilotage desdits établissements en vue d'un meilleur fonctionnement du système.
- ▶ La présente intervention traitera de certains aspects saillants concernant les fonctionnement institutionnels et proposera un cadre de gestion en vue de l'amélioration des processus de la gouvernance de la tutelle sur les établissements.

2

CARTE UNIVERSITAIRE ACADEMIES, ETABLISSEMENTS, ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS



3

GOUVERNANCE ET TUTELLE

En matière de politique d'établissement, la tutelle est comprise comme un ensemble de relations ou de liens fonctionnels entre un Ministère et des établissements

- ▶ Le Ministère élabore la politique nationale d'enseignement et de recherche
- ▶ Les établissements orientent leurs activités en fonction de cette politique

La gouvernance se définit comme un exercice du pouvoir sur des entités données. A l'enseignement sup. il s'exerce ici à travers le Conseil d'Administration dont la direction est souvent assurée par la tutelle

Comment doit se présenter une bonne régulation des relations entre la tutelle et les établissements d'enseignement supérieur (EES) administrativement et financièrement autonomes ?

Comment une structure d'Assurance qualité pourrait permettre d'exercer pleinement ce pouvoir, favoriser la qualité des prestations et améliorer la performance des établissements ?

4

CONCEPT DE QUALITE

► **La qualité recouvre plusieurs significations :**

- elle peut correspondre à un certain degré d'excellence, (un produit de qualité supérieur) ;
- elle peut être une caractéristique (enseignement plus théorique que professionnel) ;
- elle peut signifier qu'une chose est meilleure qu'une autre (le diplôme X a plus de valeur ou plus coté que le diplôme Y).
- Ayant un caractère à la fois multisectoriel, multi-institutionnel et multidimensionnel, la qualité embrasse toutes les composantes : l'enseignement, la formation, la recherche, le personnel enseignant et de soutien pédagogique, les programmes, les étudiants, les infrastructures et équipement, l'environnement institutionnel, etc.
- La perception de la qualité dépend des domaines de compétences. Pour un enseignant, il s'agit d'abord de la qualité de la formation dispensée aux étudiants ce qui englobe l'ensemble des tâches qu'il doit remplir en matière d'enseignement, de recherche et de services.
- **La qualité est en définitive, le niveau d'excellence atteint dans la performance.**

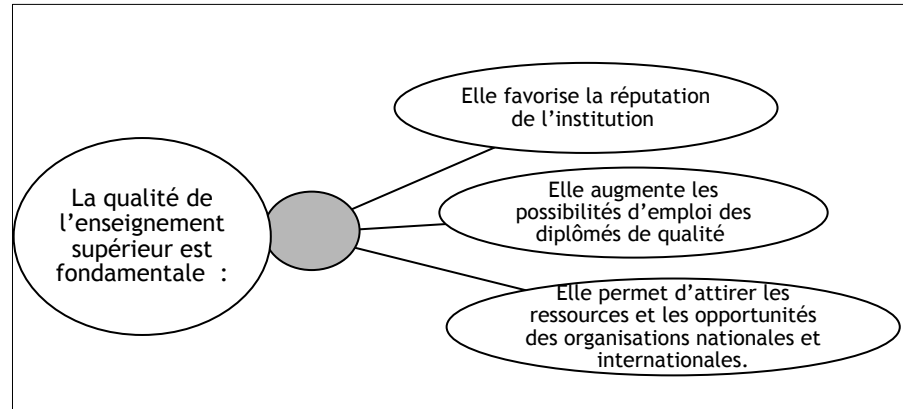
5

NOTIONS DE CRITERES ET DE NORMES

- **L'excellence qui se définit comme une mesure de la qualité se mesure en établissant des critères et des normes acceptables de bonne performance.**
- **Les critères (du mérite) constituent les dimensions selon lesquelles un individu, une institution ou un système doit bien travailler afin d'acquérir un mérite total.**
 - **Par contre, les normes sont les niveaux d'excellence, les objectifs ou les résultats acceptables. Elles sont fixées par l'autorité ou d'un commun accord et servent à évaluer ou à classer la qualité avérée.**

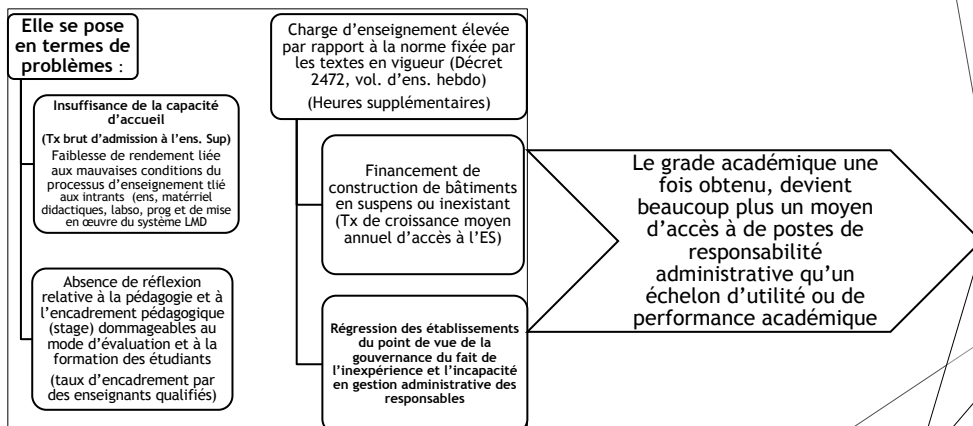
6

IMPORTANCE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



7

ANALYSE DES ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT



8

PERSPECTIVES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT

- ▶ Equiper les établissements d'enseignement professionnel (ENS, instituts) en matériels didactiques techniques (labo) et technologiques (TIC).
- ▶ Planifier les formations afin de ne pas pénaliser le fonctionnement institutionnel.
- ▶ Recrutement des étudiants dans les ENS sur la base de diplôme de licence ou du niveau BAC+2 afin de réduire les coûts de la formation et redéployer les enseignants disciplinaires
- ▶ Renforcer la discipline en instaurant un cours obligatoire de législation et déontologie dans les universités et instituts.
- ▶ Mettre en place un mécanisme de recyclage des enseignants
 - ▶ Organiser des formations en gestion institutionnelle aux enseignants nouvellement responsabilisés.
 - ▶ Former les enseignants nouvellement recrutés sur le fonctionnement du système LMD et des méthodes d'enseignement
 - ▶ Suivre la productivité des enseignants (recherche et publications)

- ▶ Mettre en place une structure nationale d'équivalence de diplôme.
- ▶ Relever le niveau de recrutement à l'enseignement supérieur au niveau doctoral afin de réduire les charges liées à la formation.
- ▶ Instaurer l'expérience (5 ans d'exercice) et la probité morale dans les nominations à des postes de responsabilité dans les établissements du supérieur (EES).
- ▶ Superviser la gestion de la qualité dans les EES avec rigueur.

9

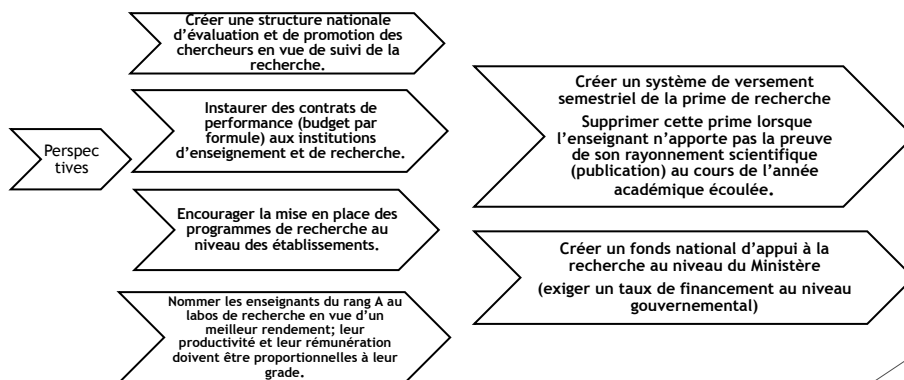
ANALYSE DES ACTIVITES DE RECHERCHE

- ▶ Les activités de recherche se font en deçà des possibilités des structures de recherche.
- ▶ les enseignants sont en général peu concernés par la recherche en dehors de celles liées à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre du fait des exigences de l'enseignement
- ▶ Les labos sont inopérants (inertes) parce que démunis des moyens
- ▶ Le taux de fréquentation des laboratoires est relativement faible

- ▶ L'inexistence d'une ligne directrice de recherche formulée par le Ministère.
- ▶ La recherche est devenue une activité marginale après l'obtention du grade et la recherche postdoctorale est limitée
- ▶ La carrière ne constitue plus un moyen d'incitation à la recherche et au perfectionnement de l'enseignement après l'obtention du grade recherché. (Pourquoi consentir un effort intellectuel dans ce sens si l'absence de production n'est pas sanctionnée).
- ▶ L'absence de dispositif de maintien des enseignants émérites (expérimentés et compétents retraités) dans les EES.
- ▶ Le manque d'accompagnement des jeunes enseignants

10

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RECHERCHE



11

GESTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

► CONSTATS

- Le CNOU ne semble pas avoir donné satisfaction par rapport à la mission qui lui est assignée notamment celle d'accompagner les étudiants en créant des conditions sociales satisfaisantes.
- Le CNOU s'est retrouvé au fil de temps comme un gouffre financier assez mal géré ou structuré.
- Les conditions de restauration, de soins médicaux et de transport, comparées à celles d'institutions du supérieur des autres pays, sont désastreuses.
- La suppression de la bourse des étudiants des écoles normales (élèves-fonctionnaires), accédant par voie de concours, ne se justifie pas totalement.

PERSPECTIVES

Mettre en place un nouveau mécanisme d'octroi et de régulation de la bourse d'étude

Rétablir la bourse d'étude aux élèves fonctionnaires afin d'attirer les meilleurs vers l'enseignement

Assurer l'intégration et l'affectation des élèves fonctionnaires à la fin de la formation en vue de pérenniser la qualité

Reformer le système de gestion du CNOU dans son ensemble et responsabiliser le personnel enseignant ou relevant de l'enseignement à la tête de l'institution

Attribuer annuellement une carte d'accès gratuit aux œuvres sociales pour les étudiants les plus performants (majors de promotion) par niveau en guise de prix d'excellence.

12

PROBLEMES ET SOLUTIONS RELATIVES A L'ONECS

PROBLEMES

L'ONECS créé sur les cendres de l'Office du baccalauréat est une structure lourde gérant l'organisation des examens et concours nationaux organisés par l'enseignement Supérieur. Cependant, l'ONECS semble avoir dépassé ses prérogatives de départ.

L'ONECS ne dispose ni des compétences suffisantes au traitement des équivalences des diplômes ni un personnel qualifié en la matière.

L'Office ressemble à un électron libre et ne dispose pas d'annuaire statistique pouvant aider aux prises de décision.

SOLUTIONS

- La traduction des diplômes et autres documents doit relever d'une structure assermentée ou relevant des institutions d'enseignement.
- La responsabilité, de l'Homologation et de l'Equivalence des diplômes doivent être confiées à une structure universitaire ou à une Commission spéciale relevant des services centraux du Ministère
- L'authentification des diplômes nationaux doit être assurée par les établissements les ayant délivrés

13

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (CNRD)

ANALYSE

- ▶ Anciennement CRA puis CNAR et aujourd'hui Centre de recherche pour le développement (CNRD), l'institution ne semble pas correspondre à la mission qui lui est dévolue, celle .
- ▶ Le CNRD n'a ni les moyens de mener des recherches ni les chercheurs qualifiés pour le faire
- ▶ Son rôle de structure d'appui conviendrait mieux à sa taille et au profil de son personnel

PERSPECTIVES

- ❖ Revoir la mission du centre en lui assignant le rôle d'identification des problèmes socio-économiques et politiques du pays afin de leur apporter par la recherche des solutions scientifiques pertinentes
- ❖ Produire annuellement un document sur le domaine de recherche-développement envisagé
- ❖ Affecter des chercheurs de haut niveau pour assurer la mission
- ❖ A défaut, s'en tenir à la seule mission d'appui à la recherche

14

GESTION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TUTELLE

Gouvernance = pilotage du système

Exercice du pouvoir des ministres à la tête de l'Enseignement supérieur est menée de manière diverse. Cet exercice s'est traduit :

- ▶ Soit par une grande souplesse dans l'application des textes ou dans l'exercice de l'autonomie donnant l'occasion aux institutions d'agir à leur guise
- ▶ Soit par une insuffisance d'instructions faisant naître des doutes sur l'utilité de la tutelle

Cette gouvernance se traduit par:

- ▶ Manque de système de suivi-évaluation des EES sous tutelle
- ▶ Une absence de sanctions pour les fautes professionnelles ou même des indisciplines avérées
- ▶ Une insuffisance reddition de compte des administrateurs hormis celle relative au compte financier annuel (manque de présentation de bilan)
- ▶ Un manque de contrat périodique de performance entre les EES et le Ministère afin de mesurer les performances et permettre ou non l'accroissement de la subvention budgétaire.

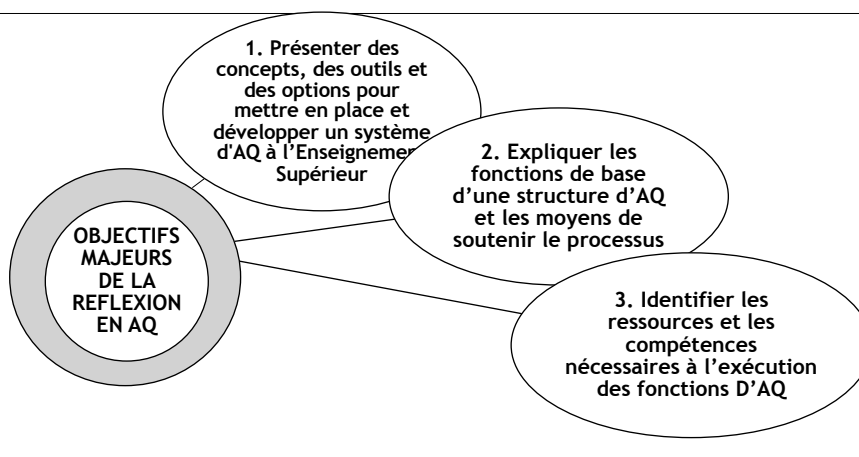
15

QUELLE (S) SOLUTION (S) POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- ▶ Au regard :
- ▶ De l'autonomie administrative et financière qui frise parfois la liberté
- ▶ De l'absence du Ministère en matière d'instructions et de gestion des problèmes institutionnels
- ▶ Des incompétences de toutes sortes qui se traduisent par des indisciplines caractérisées
- ▶ Du le manque de sanctions efficaces et parfois le laxisme dans le traitement des dossiers au niveau de la Commission Paritaire du Ministère
- ▶ De la nonchalance des Services d'inspection du Ministère en matière de contrôle des activités académiques
- ▶ Il faut envisager la mise en place d'une Structure d'Assurance-Qualité en tant qu'outil d'amélioration et de pilotage du système d'enseignement et recherche

16

PLAN DE PRESENTATION DU VOLET ASSURANCE-QUALITE



17

CELLULES D'A-Q DANS LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TCHAD

L'EXISTANT

- Des cellules Assurances-Qualités créées
- Des fonctionnalités médiocres
- Un manque de moyens d'action et de volonté de la mise en œuvre
- Des insuffisances en formation de base AQ
- Une méconnaissance des procédures d'AQ

LES PERSPECTIVES

- Redynamiser les cellules en assurant une formation de leurs responsables
- Doter les cellules d'AQ d'un budget de formation en auto-évaluation (auto-critique institutionnelle)
- Assurer le pilotage des procédures en établissant un système de suivi
- Former tous les acteurs de la chaîne AQ

18

MISSION D'UNE STRUCTURE D'AQ

- ▶ La structure d'AQ ou d'accréditation doit mettre en œuvre des procédures ou des activités d'évaluation s'inscrivant dans une démarche de garantie, de maintien et d'amélioration continue de la qualité.
- ▶ Elle doit choisir une définition claire de la qualité pour établir ses procédures par référence à une grille de standards définis.
- ▶ L'établissement de se conformer aux requis établis.

19

ORGANISATION ET GOUVERNANCE D'UN ORGANISME D'AQ

L'organisation

- Elle comprend une direction responsable de la politique et des objectifs et une équipe chargée de les mettre en œuvre.
- Les membres de la direction peuvent être nommés ou élus selon les statuts en vigueur.

20

MÉTHODOLOGIE EN A-Q

Pour mettre en œuvre la procédure d'évaluation et assurer sa cohérence, il faut:

- Concevoir des standards
- Concevoir des critères identifiables

En matière de faisabilité de la procédure

- Elaborer un livret qui explique les normes et les procédures établies ;
- Elaborer un guide d'auto-évaluation

La réussite de la méthodologie dépend de la bonne qualité de sa mise en œuvre. Il est donc essentiel

- Informer l'établissement sur la procédure d'assurance qualité
- Bien gérer l'information fournie par l'établissement
- Sélectionner et former les évaluateurs externes

21

MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES D'ASSURANCE-QUALITE

L'AUTO-EVALUATION

Elle se base sur la réparation du rapport d'auto-évaluation.

Il s'agit d'un processus de collecte de données ayant pour objectif l'élaboration d'un rapport d'auto-évaluation par l'établissement.

Celle-ci doit rechercher l'amélioration des pratiques institutionnelles.

Les étapes du développement de la capacité d'auto-évaluation comprend plusieurs niveaux :

La production de données de base et d'informations pour chaque standard ou critère

L'analyse pour ressortir les forces et les faiblesses

Le rapport sur le degré de conformité aux standards et aux critères par l'Agence.

22

L'ÉVALUATION INTERNE

Elle concerne l'examen du rapport d'autoévaluation des établissements

Elle est effectuée par une entité du Ministère dont les agents n'ont pas été impliqués dans la conception du document d'autoévaluation

Le document évalué en interne est remis à l'AQ aux fins de correction ou d'amélioration

(Direction de l'Inspection par exemple)

23

L'ÉVALUATION EXTERNE

Elle est menée par les agents de la structure d'Assurance-Qualité. Il s'agit d'une procédure d'évaluation qui vise à évaluer l'efficacité des filières d'un établissement et/ou son fonctionnement général, garantir, maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement.

• L'expert qui participe à une procédure d'AQ est appelé « évaluateur externe ». Ce dernier doit partager le même langage, les mêmes raisonnements et codes disciplinaires et professionnels que la filière ou l'établissement évalués et est, par conséquent, pair des personnes qu'il évalue.

Cette procédure commence par :

La définition de la portée du processus d'AQ ;

La préparation des guides ;

L'organisation d'ateliers de méthodologie pour les établissements et de sessions de formation pour les évaluateurs.

24

RESSOURCES FINANCIERES

Le dispositif d'assurance qualité comprend trois postes de dépenses :

1. les dépenses liées à l'administration des procédures incluant les frais de fonctionnement de l'organisme, les équipements, le matériel, etc. ;
2. les dépenses liées à l'auto-évaluation des établissements sont en partie prises en charge par l'établissement évalué
3. les dépenses liées à l'évaluation externe couvrant les indemnités des évaluateurs externes, leurs frais de déplacement et de subsistance et d'autres types de dépenses.

25

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN A-Q

L'AQ est un exercice qui nécessite le développement des compétences à trois niveaux

1. La structure d'AQ
2. Les établissements de formation et
3. Les évaluateurs.

Les membres de la structure chargée de l'AQ sont responsables du respect des critères mis en œuvre dans les procédures. Ils ont un rôle stratégique dans la construction des processus, des pratiques et des résultats de l'AQ.

Ces ont donc besoin de formation professionnelle adaptée pour faire face aux évolutions dans leur domaine.

26

MODELES DE PROCEDURE D'AQ ?

L'Assurance-Qualité en tant qu'outil contextuel est variable selon les institutions et les circonstances. Le CAMES a mis en place des outils d'amélioration de la qualité depuis 2014. Ils peuvent aider les pays membres à s'en inspirer.

Il s'agit des documents suivants :

- **L'Assurance-qualité dans l'espace CAMES, concepts, méthodes et choix stratégiques de développement**
- **Les référentiels qualité du CAMES**
- **Le Guide méthodologique de l'autoévaluation des universités africaines**
- **Le Guide de mise en place d'une Agence Nationale d'Assurance-Qualité (ANAQ)**

Afin de faciliter la compréhension des référentiels, il importe d'assurer une formation au profit de tous les acteurs

27

CONCLUSION

Notre ordre d'enseignement souffre d'une insuffisance de pilotage de ses établissements sous tutelle. Pour changer, il est nécessaire :

- ▶ **De mettre en place un système d'assurance-qualité plus fonctionnel et former les enseignants à l'utilisation des référentiels CAMES**
- ▶ **De jeter les bases d'un changement de mentalité en inculquant aux décideurs de l'enseignement supérieur des notions d'exigence, d'intégrité et de bonne gouvernance**
- ▶ **De redéfinir la notion de tutelle afin de rapprocher des établissements des services centraux du Ministère**
- ▶ **D'initier des contrats de performance périodiques afin de professionnaliser la gestion institutionnelle et distinguer les institutions performantes**
- ▶ **De transformer l'image des établissements en imposant l'autoévaluation ou l'autocritique institutionnelle et ce, en vue de poser les bases qui permettront d'améliorer la gouvernance au sein même des établissements.**
- ▶ **D'assurer un suivi rigoureux des évaluations menées par l'Agence d'Assurance-Qualité à mettre en place.**

28

**Merci
de votre aimable attention**

Journées d'Echanges et de Réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la recherche au Tchad

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN TRENTE-UNE MESURES POUR REDRESSER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pr KOINA RODOUMTA, Directeur Général de l'ENSTP ;
Pr MAHAMAT BARKA, Recteur de l'Académie de l'Ouest

PLAN DE PRESENTATION

- ▶ INTRODUCTION
- ▶ CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- ▶ ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DU SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 - ▶ Analyse des forces
 - ▶ Analyse des faiblesses
 - ▶ Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine du Pilotage et de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique
- ▶ ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 - ▶ Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine du Pilotage et de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur
 - ▶ Dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique

Introduction

L'Analyse de la situation de l'Enseignement supérieur, enrichie par les résultats des consultations avec les acteurs clés du secteur, a mis en exergue un certain nombre de forces, de faiblesses, de menaces et d'opportunités au regard des expériences internationales, notamment des pays de la sous-région.

CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1/2

Académie	Province	Institution	Langue d'enseignement		
			Français	Arabe	Bilingue
CENTRE	GUERA	Université de Mongo	1	1	
	BATHA	Université d'ATI			
NORD OUEST	KANEM	Institut National de Pétrole de Mao	1		
	BARH EL GAZAL	Institut National d'Élevage de Moussoro			
SUD	LOGONE OCCIDENTAL	Université de Moundou	1	1	
	LOGONE ORIENTAL	Université de Doba			
SUD EST	MOYEN CHARI	Université de Sarh	1	1	
		Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique			

CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2/2					
Académie	Province	Institution	Langue d'enseignement		
			Français	Arabe	Bilingue
EST	OUADDAI	Université National d'Abéché	1	1	
		Institut National des Sciences et Techniques	1	1	
		Ecole Normale Supérieure d'Abéché	1	1	
	WADI FIRA	Institut National du Sahara et du Sahel d'Iriba	1		
		Institut National Supérieur des Arts et Métiers de Biltine	1		
SUD OUEST	MAYO KEBBI EST	Ecole Normale Supérieure de Bongor			
	MAYO KEBBI OUEST	Université de Pala	1	1	
	TANDJILE	Institut National Universitaire de Lai			
OUEST	N'DJAMENA	Ecole Normale Supérieure	1	1	
		Université de N'Djamena	1	1	
		Université Roi Fayçal		1	

Analyse des forces 1/3

- La volonté politique affichée par le Gouvernement de développer le secteur de l'éducation et de la formation au Tchad ;
- L'amorce d'une politique de désengorgement de l'Université de N'Djamena ;
- L'adoption du bilinguisme (français et arabe) permet au système éducatif de bénéficier des apports des systèmes d'éducation et de formation du monde arabe et français ;
- La libéralisation de l'Enseignement Supérieur ;
- L'expansion d'une offre privée de d'enseignement supérieur ;

Analyse des forces 2/3

- ▶ L'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs inscrits sur les listes d'aptitude du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- ▶ L'affiliation des institutions d'enseignement supérieur au CAMES ;
- ▶ La diversification et la décentralisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- ▶ L'existence d'un mécanisme de subvention de l'Etat aux chercheurs dans le cadre la Commission Nationale d'Attribution des Bourses sur le Fonds Formation des Formateurs (CONFOFOR) qui a permis de développer une masse critique d'enseignants dans le cadre de bourses doctorales ;
- ▶ L'adoption du système LMD depuis 2009 et l'arrimage des institutions d'enseignement supérieur aux orientations de la CEMAC.

Analyse des forces 3/3

- ▶ La qualification de plus en plus des enseignants chercheurs aux Grades du CAMES ;
- ▶ Une production scientifique en nette croissance et des productions scientifiques publiées dans des revues à comité de lecture de meilleure qualité et des revues abstractées et indexées;
- ▶ L'ouverture des Ecoles doctorales;
- ▶ L'existence des laboratoires dans certaines institutions (INSTA, ENSTP et UPM).

Analyse des faiblesses

Les faiblesses de l'enseignement supérieur se rapportent aux différentes composantes : accès et équité, qualité et pertinence, gouvernance et pilotage, coopération internationale et financement.

- Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur
- Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur
- Dans le domaine de la gouvernance et du Pilotage des établissements Publics d'enseignement supérieur
- Dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique

Analyse des faiblesses : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur

- La persistance des disparités en matière d'accès à l'enseignement supérieur selon le genre, la localisation géographique et le revenu ;
- La forte concentration des effectifs dans les institutions universitaires dans la capitale ;
- L'absence de priorisation des filières scientifiques et techniques dans le développement de l'enseignement supérieur ;
- La faible capacité d'accueil ;
- Le faible niveau d'accès au second et troisième cycle ;
- La mauvaise gestion académique aux niveaux des facultés (jury, heures supplémentaires, absentéisme des enseignants, etc.) ;
- L'absence d'homologation des diplômes par le Ministère ;
- L'absence d'une politique de modernisation des équipements et des infrastructures universitaires ;
- Etc.

Analyse des faiblesses : dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 1/2

- La faiblesse des capacités d'encadrement à tous les cycles (licence, master, doctorat) ;
- L'obsolescence de méthodes pédagogiques et des contenus des enseignements dans un monde en pleine mutation ;
- L'insuffisance des enseignants de rang magistral ;
- Un déséquilibre dans le recrutement des enseignants par filière ;
- Le non-respect du calendrier académique dû à l'élasticité des années académiques et aux multiples grèves ;
- Les faibles taux de rendement interne et externe ;
- La faiblesse des acquis scolaires des élèves venant du secondaire ;
- L'inadaptation des programmes académiques (programmes pourtant revus en 2019) face aux exigences actuelles (système LMD) et aux exigences du marché de l'emploi ;

Analyse des faiblesses : dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 2/2

- La faible insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Supérieur ;
- L'absence d'un dispositif efficace d'assurance qualité ;
- L'absence d'un mécanisme de promotion de la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur ;
- L'insuffisance, l'inadaptation et la vétusté des plateaux techniques ;
- La faiblesse de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- L'inadéquation des formations offertes avec les besoins de l'économie renforcée par la faiblesse de l'emploi ;
- La prépondérance des filières littéraires et socio-humanistes au détriment des filières scientifiques et technologiques ;
- La faible articulation entre la formation professionnelle et le milieu productif ;

Analyse des faiblesses : Dans le domaine de la gouvernance et du pilotage des établissements d'enseignement supérieur

- ▶ **Faiblesse du système d'information et de planification ;**
- ▶ **Absence d'innovation en matière des recettes ;**
- ▶ **Absence de critère de nomination des responsables des établissements : probité, moralité, expériences, passé dans les précédents exercices ;**
- ▶ **La non adaptation de la carte universitaire ;**
- ▶ **Absence d'évaluation des EES publics ;**
- ▶ **Absence des textes règlementant le traitement des responsables des EES ;**
- ▶ **Non-respect par les EES des recommandations des CA et du budget adopté ;**
- ▶ **Détournement systématique du patrimoine des établissements par certains Responsables;**
- ▶ **Non-respect de règles de gestion de matériels (réforme tous azimuts des biens des EES) ;**
- ▶ **Absence d'un partenariat avec les acteurs privés dont le concours serait bénéfique pour la professionnalisation et le développement des formations professionnelles dans les secteurs porteurs de l'économie.**
- ▶ **Etc.**

Analyse des faiblesses : Dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique

- ▶ **Un réseau international de collaboration scientifique peu diversifié ;**
- ▶ **Des collaborations intersectorielles insuffisantes entre producteurs des savoirs et utilisateurs ;**
- ▶ **La faible coopération sous régionale en faveur des chercheurs.**

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur 1/5

Défis	Manifestations	Solutions
1. Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur	<p>L'accès dans le supérieur est relativement faible (comparativement à certains pays de la sous-région et de même niveau),</p> <p>Le nombre d'étudiants pour 100.000 Habitants est de 332, soit 502 pour les garçons et 139 pour les filles.</p> <p>Manque d'affirance de certains établissements publics de province</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des salles de classe et amphithéâtres ; - Amélioration des conditions d'études des étudiants ; - Sensibilisations et incitation de la population sur la capacité d'accueil et des filières existantes au Tchad ; - Création des nouvelles filières à forte employabilité ; - Limité les phénomènes d'exil académique des étudiants (dizaines de milliers d'étudiants vers les pays voisins) ; - Orientation des étudiants dans la limite du possible dans leur académie d'origine ; - Affectation d'autorité des enseignants en trop dans la capitale

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur 2/5

Défis	Manifestations	Solutions
2. Réduire les inégalités entre filles-garçons	fortes inégalités en défaveur des filles et dans la répartition géographique des institutions universitaires ; forte concentration dans la capitale ; faiblesse de politique volontariste pour les étudiants vulnérables ou issus des milieux défavorisés	- Sensibilisation de la population ; - Mise en place de mécanisme d'accès en faveur des filles ; - Construction des infrastructures d'accueil dédié aux filles ; - Inscription des filles sur titre (baccalauréat) dans tous les domaines de leur choix

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur 3/5

Défis	Manifestations	Solutions
3. Favoriser l'accès des personnes vulnérables à l'enseignement supérieur	Manque de mesures appropriées pour faciliter l'accès des populations vulnérables à l'enseignement supérieur	- Mise en place des mécanismes en faveur des personnes vulnérables ; - Exonération des frais d'inscription ;

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur 4/5		
Défis	Manifestations	Solutions
4. Améliorer la couverture universitaire dans le pays	<p>Conditions socio-économiques et environnementales difficiles</p> <p>Insuffisance des équipements et les infrastructures malgré une expansion récente,</p> <p>le nombre d'institutions de formations universitaire ne permet pas de répondre adéquatement à une demande sans cesse croissante et de façon équitable sur l'étendue du territoire national (faible capacité d'accueil).</p> <p>Une très inégale répartition de l'offre qui détermine l'accès des jeunes des autres régions autre que N'Djamena et oriente les flux d'étudiants vers les autres pays de la sous-région avec le risque du développement d'une masse critique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des missions dévolues différentes institutions de formation ; • Redéfinition de la carte universitaire et son adaptation aux ressources tant humaines, matériels que financières ; • Définition des critères de regroupement des EES en tenant compte de la proximité géographique, de la similarité des offres des formations, de la capacité d'accueil et de l'environnement social et technique; • Rattachement des établissements inopérants à l'université de l'académie : Une université par académie • Renforcer la capacité des

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de l'accès et de l'équité dans l'enseignement supérieur 5/5		
Défis	Manifestations	Solutions
5. Diversifier l'offre de formation professionnelle en prenant en compte les enjeux de développement national et les contraintes du marché de l'emploi	<p>L'expansion de l'offre est anarchique et on observe une diversification verticale avec le développement de structures à but lucratif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les filières littéraires et sociales et techniques à l'instar des filières scientifiques et techniques ; - Poursuivre la professionnalisation des nouvelles filières scientifiques et techniques ; - Envisager sérieusement la création des filières Agro-Sylvio-pastorales en redéfinissant les missions des Instituts Lai et Iriba) ; - Fusionner les formations similaires en un même région - Orienter la professionnalisation vers le métier de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage (Moussoro) ;

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 1/11

Défis	Manifestations	Solutions
<p>1. Améliorer la couverture pédagogique</p>	<p>Les enseignants de rang magistral et titulaires d'un Doctorat restent en nombre très limité pour assurer la qualité des apprentissages de haut niveau ;</p> <p>nombre d'enseignant dans certaines filières restent très faible ;</p> <p>grand déséquilibre linguistique dans les proportions d'enseignants et chercheurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un projet du genre CONFOFOR pour poursuivre la qualification des enseignants afin d'assurer une couverture pédagogique de qualité ; - Inciter les enseignants à postuler aux différents grades de l'enseignement supérieur ; - Affecter les enseignants arabophones dans toutes les institutions.

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 2/11

Défis	Manifestations	Solutions
<p>2. Promouvoir et renforcer les filières scientifiques et technologiques</p>	<p>L'offre éducative dans le supérieur n'est pas structurée pour permettre d'atteindre les objectifs de développement national et la problématique de la lutte contre le chômage des jeunes;</p> <p>Les conditions d'ouverture de nouvelles institutions et de création des filières ne permettent pas de renforcer et de diversifier les filières scientifiques et technologiques ;</p> <p>L'absence d'un mécanisme de promotion d'une diversification verticale a frayé la voie à une diversification horizontale du système d'enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et diversifier les filières scientifiques et technologiques ; - Promouvoir la création des start-ups et des incubateurs au sein des EES ; - Eviter la création des filières déjà existante dans les autres EES afin d'éviter le doublon et la dispersion des ressources ; - Exiger les formations dans le domaine principal des établissements afin d'éviter la dispersion des compétences (enseignants)

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 3/11

Défis	Manifestations	Solutions
<p>3. Juguler l'insuffisance des ressources humaines, matériels et financières dans les EES</p>	<p>L'enjeu clé pour les universités est de faire face à la croissance explosive des effectifs dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Ce manque de places au sein des universités est d'autant plus alarmant qu'on constate que le niveau de couverture est très préoccupant face aux faibles capacités d'accueil en terme des infrastructures et équipements disponibles,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la croissance démographique des étudiants par l'élaboration des plans stratégiques de développement institutionnel à court et moyen terme. Ce programme doit être décliné en plan d'action.

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 4/11		
Défis	Manifestations	Solutions
4. Renforcer la professionnalisation des enseignements/adapter les programmes de formation aux besoins des utilisateurs et du marché	<p>La formation n'est pas en adéquation avec les besoins de développement du pays.</p> <p>Pas de mécanisme fonctionnel visant à assurer efficacement une révision des programmes au regard des changements dans l'environnement et la société.</p> <p>Les offres de formation qui se sont développées l'ont été sans une coordination nécessaire pour assurer une bonne adéquation avec le marché de l'emploi</p>	<p>Précéder la création des filières par des enquêtes sur les besoins de formation en liaison avec le marché de l'emploi (Bilan CONEFE);</p>

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 5/11		
Défis	Manifestations	Solutions
5. Renforcer les centres de pédagogie universitaire pour améliorer l'encadrement	<p>La plupart des enseignants du supérieur n'ont pas reçu une formation à la pédagogie universitaire</p>	<p>Assurer l'encadrement des stages pédagogique des étudiants des ENS par des professionnels en sciences de l'éducation et non par tous les enseignants des autres disciplines</p>

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 6/11		
Défis	Manifestations	Solutions
6. Assurer une ressource humaine performante et suffisante	Les conditions de recrutement et d'encadrement ne sont pas clairement définies et respectées en fonction des niveaux d'enseignement (LMD).	Recruter au Supérieur uniquement des enseignants titulaires de Doctorat afin de réduire la charge liée aux formations

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 7/11		
Défis	Manifestations	Solutions
7. Mettre en place des structures opérationnelles pour faciliter l'orientation universitaire et professionnelle des jeunes	L'inexistence des structures d'information et d'orientation universitaire et professionnelle	Créer une direction d'orientation, de suivi et d'évaluation des enseignements

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 8/11

Défis	Manifestations	Solutions
8. Intégrer l'utilisation des TIC dans les systèmes d'enseignement et d'évaluation	faible utilisation des TIC ; faible connectivité et accès à internet ; Faible niveau d'utilisation de ressources électroniques	Alimenter les EES en électricité permanente ; Connecter toutes les institutions à l'internet Haut débit

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 9/11

Défis	Manifestations	Solutions
9. Améliorer les plateaux techniques des institutions universitaires	Absence des laboratoires et de bibliothèques répondant aux normes internationales ; insuffisance des infrastructures d'enseignement (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires et ateliers d'expérimentation) ; Insuffisance des infrastructures administratives (bureaux et matériels administratifs), Mettre en place des centres d'innovation et d'incubation des entreprises universitaires), Les universités ne disposent pas de revues scientifiques et ne sont pas abonnées aux revues internationales	Construire des salles de cours Créer des écoles pilotes d'application pour les stages pédagogiques et l'apprentissage des élèves-fonctionnaires des ENS Créer des aires de sport dans les EES afin d'impulser le développement du sport à l'échelle nationale

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 10/11		
Défis	Manifestations	Solutions
10. Absence d'une structure d'évaluation des EES	Le système est caractérisé par l'absence d'un dispositif d'assurance-qualité pouvant permettre une autoévaluation des institutions ; Une absence de mécanisme de contrôle de l'assurance qualité	Mettre en place une structure d'assurance qualité aux standards internationaux
11. Insuffisance des enseignants de rang A dans les EES	Une absence caractéristique des enseignants de rang A pour l'encadrement dans les Ecoles Doctorales.	Maintenir en poste les enseignants de rang A, admis à la retraite mais encore en bonne santé : Par voie de contractualisation

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur 11/11		
Défis	Manifestations	Solutions
12. L'absence d'homologation des diplômes par le Ministère	La plupart des diplômes délivrés ne sont pas du tout homologués	Rattacher l'homologation des diplômes aux principales universités et ENS selon le domaine Créer une commission scientifique interinstitutionnelle en matière d'arbitrage d'homologation, d'équivalence de diplôme, etc.

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

**Dans le domaine de la Gouvernance
et du Pilotage des établissements
Publics d'enseignement supérieur**

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements Publics d'enseignement supérieur 1/8		
Défis	Manifestations	Solutions
1. Garantir la soutenabilité du financement sans laquelle la réalisation des objectifs prioritaires serait compromise.	Le financement reste faible pour permettre aux EES d'atteindre des objectifs du secteur	L'Enseignement supérieur doit être inscrit au même titre que l'éducation Nationale comme secteur prioritaire
2. Mettre en place des mécanismes de régulation des flux dans l'accès à l'enseignement supérieur en vue de favoriser la demande dans les filières technologiques et scientifiques.	La création des filières spécifiques n'est pas toujours en adéquation avec les besoins réels du secteur économique national notamment dans le privé.	Redynamiser la Direction de la statistique et de la prospective (planification)

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur 2/8		
Défis	Manifestations	Solutions
3. Grèves récurrentes compromettants les fonctionnements normaux des EES et occasionnant les élasticités des années	L'élasticité des années académiques et les grèves répétitives gênent le bon déroulement de la formation et le respect du calendrier/temps académique.	Mettre la Direction des affaires académiques face à ces responsabilités ; Assurer le paiement régulièrement des indemnités et primes diverses ; Contrôle des heures supplémentaires et paiement en fin d'année académique ; Pour les vacataires, prévoir exclusivement un contrat annuel

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur 3/8		
Défis	Manifestations	Solutions
4. Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles en vue de garantir un système de gouvernance performant.	Les institutions universitaires et de recherche ont de faibles capacités institutionnelles pour être opérationnelles de façon optimale.	Rendre opérationnel les organes charge de la mise en place et du suivi du système LMD et d'assurance qualité interne ; Mettre en place un système de gestion automatique de gestion intégrée de services administratif, académique et de la scolarité (à l'instar du système de l'Université de N'Djaména)

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements Publics d'enseignement supérieur 3/8		
Défis	Manifestations	Solutions
5. Pléthore des enseignants dans certains EES et manque criant dans d'autres	Ration de 1 pour à la faculté des sciences économiques et de gestion de l'UNDJ	Faire un recensement exhaustif (grade et fonction) de tous les enseignants affectés dans EES avec leur charge d'enseignement

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine du Pilotage et de la Gouvernance des établissements Publics d'enseignement supérieur 4/8		
Défis	Manifestations	Solutions
6. Définir les critères de nomination des responsables des établissements	Absence de probité de certains responsables ; Manque d'expériences ; Non prise en compte des malversations effectuées dans les postes occupés précédemment ;	Redynamiser et préciser le rôle et les prérogatives de l'Inspection générale du Ministère ; Procéder avant toute nomination à une enquête de moralité ;

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine du Pilotage et de la Gouvernance des établissements d'enseignement supérieur 5/8		
Défis	Manifestations	Solutions
7. Mettre en place des textes réglementant le traitement des premiers responsables	Problèmes de disparités des primes des responsables des ETS et non-respect des recommandations des CA et du budget adopté ;	Prendre un acte précisant et fixant les différentes primes et indemnités en fonction de chaque établissement (capacité d'accueil, performance, etc.)

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage et des établissements Publics d'enseignement supérieur 6/8		
Défis	Manifestations	Solutions
8. Lutter contre le détournement systématique du patrimoine de l'établissement	Non-respect en matière de gestion de matériels (réforme des biens tout azimut) cas de l'UNABA)	Tenir compte dans le choix du responsable d'EES de l'expérience et de la probité ; Suspension des responsables impliqués

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements d'enseignement supérieur 7/8		
Défis	Manifestations	Solutions
9. Lutter contre la mauvaise gestion académique aux niveaux des facultés	Travaux de Jury étalés sur l'année Course aux heures supplémentaires et vacations non justifiées Absentéisme chronique des enseignants	Exiger des responsables académique un rapport annuel de suivi des cours en conformité avec le programme et les volumes horaires et les charges horaires des enseignants ; Renforcer les prérogatives du service des suivis des enseignements

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la Gouvernance et du Pilotage des établissements d'enseignement supérieur 8/8		
Défis	Manifestations	Solutions
10. Définir les critères d'allocation de la subvention	La subvention est attribuée de manière aléatoire et n'obéissant à aucun critère et ne favorise pas les grands EES	Instaurer des contrats de performance avec le Ministère dans l'exécution des programmes ou des plans d'action des EES ; Allouer la subvention en fonction des normes fixés ; Définir des critères transparents dans la répartition de la subvention budgétaire en tenant compte des filières, des nombres d'étudiants, des enseignements etc.

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

Dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire 1/3

Défis	Manifestations	Solutions
1. Améliorer la coopération internationale et régionale	La plupart des institutions (y compris les enseignants et chercheurs) fonctionnent en vase clos. Les connexions internationales sont très limitées faute parfois d'un meilleur accès à internet et d'une faible collaboration avec les laboratoires étrangers, y compris dans la sous-région	Encourager les formations post-doc. et les missions d'enseignement

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire 2/3		
Défis	Manifestations	Solutions
<p>2, Diversifier les pôles de coopération scientifique internationale</p>	<p>Absence de collaboration entre les institutions de recherche Faible coordination de la recherche et écart entre la recherche et les projets de développement Insuffisance ou manque de partenariats stratégiques favorables à la promotion de la recherche scientifique</p>	<p>Encourager la recherche-développement par l'entremise des projets de développement finançables ou bancables</p>

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR : Dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire 3/3		
Défis	Manifestations	Solutions
<p>3, Renforcer la coopération entre le monde scientifique et celui des entreprises en vue de faciliter le transfert des connaissances et l'adéquation formation-emploi</p>	<p>L'intégration des institutions de recherche dans le cadre d'un système national de recherche et le développement des relations de collaboration et de partenariat reste très faible et ne permet pas de rendre performante la recherche scientifique et utile à la société dans divers domaines (environnement, économie, la santé, agronomie Absence d'un mécanisme de valorisation des résultats de la recherche scientifique</p>	<p>Institutionnaliser un stage en entreprise pour les étudiants des filières scientifiques et de santé avec d'améliorer le lien entre l'EES et le privé ou les structures professionnelles</p>

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

ONECS

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR Établissement sous tutelle : cas de l'ONECS

► Les points forts

- Préparer, organiser et gérer :
 - L'examen du baccalauréat
 - Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et diplômes équivalents ;
- Les authentications, les équivalences et la traduction des diplômes et attestations de baccalauréat et des BTS ;
- Les concours ou examens professionnels et/ou d'enseignements supérieurs en collaboration avec les institutions concernées ;
- Les concours d'entrée dans les institutions publiques d'enseignement supérieurs en collaboration avec ces institutions ;
- Les concours d'entrée dans les institutions privées, à la demande et en collaboration avec ces institutions.

► Les principaux points faibles

- les authentications, les équivalences et la traduction de tous les diplômes du supérieur;
- Absence des critères de création des centres d'examen.

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR Etablissement sous tutelle : cas de l'ONECS		
Défis	Manifestations	Solutions
1. Gestion des diplômes du supérieurs et des authentifications des diplômes du Supérieur	L'ONECS est complètement débordé lorsqu'il s'agit des diplômes nationaux mais surtout étrangers, ce qui a conduit à la mise en place chaque année d'une commission Ad 'hoc pour combler les insuffisances.	Créer un service et une commission chargé de l'authentification et des équivalences des diplômes et la rattacher à l'Université de N'Djaména (à l'instar des Ecoles Doctorales)
1. Création des centres d'examen	<ul style="list-style-type: none"> • Certains ne disposent pas d'infrastructures • Nombres des candidats faibles • Proximité avec d'autres centres 	Fixer des critères objectifs pour la création d'un centre d'examen du baccalauréat (nombre des candidats, éloignement etc.

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR Etablissement sous tutelle d'autres Ministère : cas de l'ENAM, ENFJ et ENJS	
<p>Mettre sous double tutelle ces établissements conformément à la loi 16/PR/2006 portant orientation du système Académique et aux dispositions du décret portant attributions du Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur.</p>	

ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR

PROBLEMATIQUE DE L'ENSEGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC TCHADIEN

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

**JOURNEES DE REFLEXIONS CONSACREES A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION**

Thématique n°3

**Problématique de l'enseignement supérieur
privé au Tchad: forces et faiblesses**

**Prof. Frédéric Réounodji
Dr Allamaye Golbey Levi**

1

Sommaire

- Introduction
- I. Cartographie du secteur privé de l'enseignement supérieur**
- II. Importance du secteur privé de l'enseignement supérieur**
- III. Dispositions réglementaires et législatives de l'enseignement supérieur privé**
- IV. Modalités de création et de fonctionnement des structures privées d'enseignement supérieur**
- V. Suivi et contrôle des établissements privés**

2

Sommaire

- VI. Forces intrinsèques et potentielles des établissements privés**
- VII. Faiblesses et insuffisances mises à jour lors des contrôles**
- VIII. Difficultés liées à la reconnaissance des diplômes**
- IX. Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions.**
- Conclusion**

3

Introduction

L'enseignement supérieur privé est en pleine croissance au Tchad. Le pays compte aujourd'hui plusieurs universités et instituts supérieurs privés d'enseignement supérieur.

Mais l'expansion rapide des établissements privés d'enseignement supérieur **pose aussi de sérieux problèmes en termes de respect des normes de qualité, donc de la réglementation nationale en vigueur.**

4

Introduction (suite)

Le défi majeur = faire en sorte que le secteur privé d'enseignement supérieur puisse s'approprier les normes d'assurance-qualité, en vue d'assurer la formation des futurs cadres, capables de participer au développement socio-économique du pays.

La présente communication a pour objet de faire un état des lieux de l'enseignement supérieur privé au Tchad.

Il s'agira d'identifier leurs forces et faiblesses afin de permettre à la tutelle de mieux les suivre et de les accompagner sur la voie de l'assurance-qualité.

5

Introduction (suite et fin)

Il sera aussi question de savoir combien y-a-t-il d'établissements privés d'enseignement supérieur au Tchad ? Comment et dans quelles conditions opèrent-ils ? Satisfont-ils aux normes minimales de qualité, en termes de :

- ✎ Respect des textes réglementaires et leurs applications ;**
- ✎ Qualité des enseignants ;**
- ✎ Respect des programmes de formation ;**
- ✎ Niveau d'infrastructures et d'équipements ;**
- ✎ Capacité d'accueil des institutions privées, etc.**

6

I. Cartographie de l'enseignement supérieur privé

Accroissement rapide des établissements privés d'enseignement supérieur au Tchad (**de 2 établissements au début des années 1990; on est passé à 130 établissements en 2015, soit 5 établissements créés chaque année**).

C'est à partir de 2000 que le nombre de privés a commencé à **proliférer de manière** non contrôlée.

Selon les dernières statistiques officielles du Ministère de tutelle, le Tchad compte en 2019, **65 établissements privés d'enseignement supérieur formellement reconnus par l'Etat, soit 6 universités et 59 instituts, écoles et centres de formation.**

7

Les universités privées du Tchad

Dénomination	Nombre d'étudiants	Localisation
Université Emi Koussi	2 858	N'Djaména
Université Hec Tchad	2 200	N'Djaména
Université Africaine de Management	1 000	N'Djaména
Université Toumaï	2 021	N'Djaména
Université La Francophonie	1 500	N'Djaména
Université Charles Lwanga	349	Sarh
Total	9 926	

8

Cartographie de l'enseignement supérieur privé (suite et fin)

Les mêmes sources attestent que l'ensemble de ces structures privées concentrent plus de 35 000 étudiants, soit en moyenne 538 étudiants par établissement.

Plus de 70% des établissements privés sont implantés dans la capitale N'Djaména.

Le reste (environ 30%) est réparti dans les villes provinciales, principalement à Bongor, Moundou, Abéché, Doba, Koumra, Sarh, Pala, Léré et Lai.

9

Répartition établissements privés

Ville	Nombre	Pourcentage
N'Djaména	46	73,01
Abéché	01	1,58
Bongor	01	1,58
Moundou	04	6,34
Doba	02	3,17
Koumra	01	1,58
Sarh	02	3,17
Kélo	01	1,58
Pala	03	4,76
Léré	01	1,58
Lai	01	1,58
Total	63	100

10

II. Importance du secteur privé de l'enseignement supérieur

Partenaire stratégique du ministère en charge de l'enseignement supérieur, **le secteur privé est l'un des leviers sur lesquels l'Etat doit s'appuyer pour résoudre la crise de l'enseignement supérieur suscitée par la dynamique de la « massification ».**

Augmentation des demandes de formations supérieures face à une faible offre publique d'enseignement supérieur;

Secteur public incapable d'absorber les flux annuels des jeunes bacheliers.

Ex: En 2022, le Tchad a produit près de 60 000 bacheliers, alors que les capacités d'accueil cumulées des structures publiques ne dépassent guère 35 000 étudiants.

11

Importance du secteur privé de l'enseignement supérieur (suite et fin)

Sans un secteur privé dynamique, l'Etat serait confronté à de nombreuses difficultés pour gérer les flux annuels des bacheliers et offrir des formations de qualité.

En plus, la contribution du secteur privé est incontestable à travers la diversification des offres qui donnent une large gamme de choix aux jeunes.

Il ne s'agit là que d'une appréciation globale. De nombreux privés ne respectent pas les normes minimales de qualité (qualification des enseignants, infrastructures et équipements inadaptés, problème de gouvernance, etc.).

12

III. Dispositifs réglementaires et législatifs

Le cadre légal de l'enseignement supérieur privé au Tchad est fixé par la Loi N°16/PR du 13 mars 2006, portant orientation du système éducatif tchadien, laquelle dispose en ses articles 7, 42 et 43 que:

« l'enseignement privé est reconnu et contrôlé par l'État ».

« les établissements privés d'enseignement supérieur sont créés à l'initiative des personnes physiques ou morales privées nationales ou internationales dans les conditions fixées par les textes réglementaires ».

« Les conditions de délivrance des diplômes et de collation des grades dans les établissements privés d'enseignement supérieur sont les mêmes que celles prévues pour les établissements publics d'enseignement supérieur dispensant les mêmes enseignements et formations ».

13

Dispositifs réglementaires et législatifs (suite)

En 2011, secteur réglementé de manière spécifique par le décret n°208/PR/PM/MES/11 du 15 février 2011, **fixant les modalités de création et de fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur au Tchad.**

Ce décret est venu abroger le décret n°225 du 4 octobre 1971, portant réglementation de l'enseignement privé au Tchad.

Institution de la **Commission Nationale pour l'Enseignement Supérieur Privé (CNESP).**

14

Dispositifs réglementaires et législatifs (suite)

Organe **indépendant et multisectoriel**, dont la mission principale est de **contrôler et d'évaluer** les institutions privées d'enseignement supérieur, **d'examiner** les demandes de création et d'ouverture et de **proposer un avis au Ministre de l'enseignement supérieur pour décision à prendre**.

La Commission est présidée par le Directeur Général Technique de l'enseignement et **siège en session ordinaire une fois par an au cours du 1^{er} trimestre**.

15

Dispositifs réglementaires et législatifs (suite et fin)

Un arrêté d'application a été pris par le Ministre de l'enseignement supérieur (Arrêté n°90 du 23 mai 2017), **fixant les conditions de création, d'ouverture et de changement de site des établissements privés d'enseignement supérieur**.

De ce qui précède, toutes les dispositions légales sont prévues pour obliger les structures privées à assurer des formations de bonne qualité.

16

IV. Modalités de création et de fonctionnement

Modalités fixées dans le Décret n°208/PR/PM/MES/2001 du 15 février 2011: *les institutions privées sont soumises à un régime de contrôle et d'évaluation*

Les préoccupations liées à l'**assurance-qualité**, donc à la **gouvernance** (conseil d'administration, conseil de gestion, qualité de l'équipe dirigeante, etc.), à la **formation**, **aux programmes**, à la **qualification des enseignants** et **aux diplômes** sont bel et bien prises en compte.

Toute création ou tout fonctionnement qui ne respecte pas les dispositions dudit décret est illégale.

17

Modalités de création et de fonctionnement (suite)

En ce qui concerne la création, **l'article 24 stipule que la création d'un établissement privé d'enseignement supérieur fait l'objet d'un dossier de demande d'agrément**, soumis à l'accord préalable du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Cet accord prend la forme **d'une lettre d'agrément** après avis de la CNESP, laquelle lettre n'équivaut pas à l'autorisation d'ouverture.

L'agrément devient caduc de plein droit si l'ouverture de l'établissement n'est pas intervenue **au terme de 3 années académiques**.

18

Modalités de création et de fonctionnement (suite)

Quant à l'ouverture d'un établissement privé, **l'article 25 précise qu'elle est accordée dans les mêmes conditions que l'agrément** et au vu d'un rapport d'inspection sur les infrastructures et les équipements, le programme d'enseignement ou de formation, l'existence d'un compte bancaire.

Il s'agit là d'un texte presque complet qui régleme les privés, du point de vue **de la création**, du **fonctionnement**, de la **gouvernance**, de **l'organisation administrative, pédagogique et financière**, dont **l'application pose réellement de problèmes sur le terrain.**

19

Modalités de création et de fonctionnement (suite et fin)

Les différentes éditions de l'inspection et du contrôle effectués par le ministère de l'enseignement supérieur **ont révélé de nombreuses faiblesses.**

Comme nous allons le voir, plusieurs **dispositions du décret n°208 ne sont pas appliquées ou sont tout simplement foulées au pied par les privés.**

20

V. Le suivi et le contrôle des établissements privés

Partant du constat qu'il existe aussi de créations tout azimut sans autorisation ou sur autorisations délivrées par différents ministères sectoriels (**Agriculture, Commerce, Education nationale, Finances, Fonction Publique**)....

.....le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, à travers la CNESP, **avait diligenté trois éditions d'inspection et d'évaluation des privés, dont la première remonte à 2013.**

21

La première édition de 2013

Objectifs: faire un état des lieux des établissements privés et de vérifier l'adéquation entre leurs objectifs initiaux et les conditions réelles dans lesquelles les formations se déroulent sur le terrain en terme d'application de la réglementation en vigueur et de respect des normes minimales de qualité.

Ce travail avait permis de dégager **les forces et les faiblesses** des structures inspectées et de **formuler des recommandations** qui s'imposaient.

22

La première édition de 2013 (suite)

Résultat: sur 66 établissements contrôlés en 2013, **au moins 80% ne remplissaient pas les conditions minimales de l'assurance-qualité.**

Sur le plan du non-respect des textes, il ressort que **plusieurs établissements privés n'étaient pas autorisés ou ayant juste une lettre d'agrément.**

Parfois ceux qui étaient autorisés **ne disposaient pas d'offres de formation habilitées par l'Etat.**

23

La première édition de 2013 (suite et fin)

Compte tenu des irrégularités qui caractérisaient de nombreux établissements (régime d'autorisation non conforme, délivrance des diplômes sans autorisation...)....

.....la CNESP leur avait recommandé de se rapprocher du **Ministère en vue de régulariser leurs situations administratives ; recommandations qui n'a jamais été suivie d'effet par certains faute de suivi par le Ministère.**

24

La seconde édition de 2015

Objectif: identifier les imperfections liées à la non-application des recommandations issues du précédent contrôle et de corriger les insuffisances cas par cas.

..... 2015 est allée plus loin en **sanctionnant plusieurs établissements conformément à la réglementation en vigueur.**

Au total 130 établissements privés implantés sur le territoire national (cf. liste), mais 65 seulement avaient été effectivement inspectés, évalués et classés par ordre de performance.

Le but était d'assainir le secteur privé de l'enseignement supérieur, tout en suscitant **une émulation chez les promoteurs privés.**

25

La seconde édition de 2015 (suite et fin)

Résultat: Si au niveau de la conformité administrative, de gros efforts ont été déployés par de nombreuses institutions privées pour se conformer aux textes, les aspects liés à la formation et à la pédagogie laissent à désirer.

Globalement, l'évaluation a relevé le **caractère pléthorique et un fonctionnement anarchique** du secteur privé de l'enseignement supérieur, ce qui a conduit la commission à **suspendre tous les établissements qui n'étaient pas en règle et à mettre en demeure/avertir 17 autres.**

26

La troisième édition de 2019

Objectifs: constater les progrès réalisés par les privés et de vérifier le niveau d'application des recommandations formulées lors de la précédente édition en termes d'application effective du système LMD, de la participation au BTS national, d'application des programmes harmonisés du BTS, des conditions de délivrance des diplômes.

Ce travail a débouché sur la prise des mesures coercitives (fermeture définitive, mise en demeure, retrait d'agrément).

27

La troisième édition de 2019 (suite)

Au total, 63 établissements privés d'enseignement supérieur, dont 6 Universités, ont été inspectés et évalués en 2019, dont 46 sont représentés à N'Djaména, soit 74,6%.

Il ressort de cette évaluation que de gros efforts avaient été déployés par certains établissements pour améliorer leurs performances et assurer la qualité de la formation, tandis que d'autres n'avaient pas le mérite d'exister.

28

La troisième édition de 2019 (suite)

Conformément aux recommandations issues de cette inspection, plusieurs institutions privées ont été sanctionnées comme suit :

- ✍ 19 établissements privés d'enseignement supérieur **définitivement fermés.**
- ✍ 04 établissements ont par contre été **mis en demeure**
- ✍ 11 autres ont vu leur **agrément de Licence retirés.**

La troisième édition de 2019 (suite)

Les motifs évoqués sont notamment :

- ✍ cessation d'activité,
- ✍ insuffisance et/ou inexistence des infrastructures et équipements pédagogiques,
- ✍ absence totale du corps enseignant permanent,
- ✍ diplômes non habilités,
- ✍ pratique du faux et usage de faux,
- ✍ manque d'infrastructures et d'équipements pour ne citer que ceux-là.

La troisième édition de 2019 (suite)

Les institutions dont les performances sont jugées satisfaisantes ont été encouragées à évoluer vers l'accréditation de leurs offres par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Deux établissements (**Université HEC TCHAD, Université la Francophonie**) ont saisi cette chance pour faire accréditer quelques-unes de leurs offres au CAMES en 2019 et en 2020.

Trois (3) autres établissements viennent d'être évalués sur site en vue de l'accréditation (ESSGET, ISFOPP et IPKG de N'Djaména).

31

VI. Forces intrinsèques et potentielles

En dépit de la confusion et du désordre actuel, on peut relever un certain nombre de forces qui caractérisent le secteur privé de l'enseignement supérieur au Tchad.

- ✎ **Le soutien au secteur public** : comme l'enseignement public n'est pas en mesure de répondre à la demande, tant au niveau de l'accès que de la qualité, l'enseignement privé essaie de pallier ces manques.
- ✎ **La diversité des offres de formation** : les privés incarnent la multiplicité ou la diversité des offres de formation. On trouve presque tout à faire chez les privés.

32

Forces intrinsèques et potentielles (suite)

- ✍ **La stabilité et la régularité des formations** : les établissements sont reconnus pour leur stabilité et la régularité de leur fonctionnement.
- ✍ **Forte capacité d'autofinancement** : bien qu'ils ne reçoivent pas de subventions de l'Etat (pourtant prévues dans les textes), les privés financent eux-mêmes le fonctionnement de leurs entreprises via les recettes générées par les frais d'inscription.
- ✍ **Ouverture rapide aux partenariats internationaux** : les privés ont beaucoup de facilités pour signer des accords de partenariat de leur choix, surtout ceux qui en ont la capacité.

33

Forces intrinsèques et potentielles (suite et fin)

- ✍ **Reconnaissance et accréditation des offres de formation** il existe de nombreux établissements privés qui s'informent sur les différents programmes du CAMES, en particulier le Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED).
- ✍ **Absorption des fonctionnaires retraités** : les institutions privées constituent de véritables refuges pour nos fonctionnaires retraités qui y trouvent de salaires en compléments de leurs pensions.
- ✍ **Application intégrale du référentiel national** en ce qui concerne les programmes du BTS

34

VII. Faiblesses du secteur privé

Fonctionnant souvent dans un contexte parfois difficile à contrôler, certaines structures privées **opèrent au mépris de la réglementation en vigueur**.

Les différentes opérations de contrôles menées par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur ont **permis de déceler plusieurs irrégularités qui frisent parfois le désordre**.

Les constats suivants sont encore d'actualité et **évoquent la nécessité d'assurer un contrôle régulier des institutions privées** :

35

Faiblesses du secteur privé (suite)

✍ **La méconnaissance ou le non-respect de la réglementation en vigueur**, en ce qui concerne notamment les conditions de formation, les infrastructures et les équipements, la qualification des ressources humaines, les conditions de recrutement des enseignants, la conformité des filières de formation ;

36

Faiblesses du secteur privé (suite)

- ✎ **Le caractère lucratif de nombreux établissements privés**, où des responsables érigent leurs structures d'abord et avant tout comme une entreprise commerciale et non une structure de formation universitaire susceptible de contribuer au développement ;
- ✎ **La mobilité de certains établissements privés**, qui s'implantent ici et là, passant d'un quartier à l'autre, d'une localité à l'autre, ou changeant carrément de dénominations sans se conformer aux dispositions réglementaires ;

37

Faiblesses du secteur privé (suite)

- ✎ **Ouverture non autorisée d'annexes à N'Djaména ou dans les provinces** en faisant valoir l'unique agrément ou autorisation d'ouverture. Il en est de même des filières non autorisées par le ministère, ce qui est à l'origine des difficultés d'authentification de leurs diplômes par l'ONECS.
- ✎ **Insuffisance notable de dispositifs de gouvernance dans la majorité des établissements** ; la plupart de ces établissements n'ont pas mis en place des mécanismes de gouvernance à proprement parler (conseil d'administration, conseil de gestion, gestion de la carrière du personnel, etc.) ;

38

Faiblesses du secteur privé (suite)

- ✍ **Prédominance d'enseignants vacataires au détriment d'enseignants permanents contractuels**, ce qui n'est pas conforme au décret 208 qui dispose que le corps enseignant d'un établissement doit compter au moins le 1/3 de l'effectif total ;
- ✍ **Utilisation du personnel administratif en lieu et place des enseignants** dans le souci de respecter le seuil fixé par la réglementation ;
- ✍ **Refus délibéré de participer à l'examen national de BTS**, alors que cette condition fait désormais partie des critères de leur évaluation.

39

Faiblesses du secteur privé (suite)

- ✍ **La tendance est à l'abandon du diplôme de BTS au profit de la Licence**, sous prétexte de l'application du système LMD.
- ✍ **Existence d'établissements définitivement fermés** qui continuent d'exercer et de délivrer des diplômes en toute illégalité ;
- ✍ **Existence d'instituts et d'universités privées formant dans le domaine de la santé humaine**, sans se conformer à leurs orientations statutaires (ex : Ecole dédiée à la formation agronomique qui intègre en son sein la formation d'agents sanitaires), parfois sans autorisation préalable, ni du ministère de la santé publique, ni du ministère de l'enseignement supérieur ;

40

Faiblesses du secteur privé (suite et fin)

- ✎ **Prédominance des filières relevant des secteurs secondaires et tertiaires** ; celles-ci sont démultipliées de façon anarchique et compétitive, tenant compte des opportunités d'affaires.

41

VIII. Difficultés liées à la reconnaissance des diplômes par l'Etat

La manifestation de toutes ces irrégularités se traduit par de nombreux rejets de demandes d'authentification des diplômes par l'Office National des Examens et Concours du Supérieur.

Plusieurs cas de figures peuvent se présenter. Nous présentons ici les différents motifs, qui ont amené l'ONECS à refuser l'authentification des diplômes ou attestations délivrés par les privés.

42

Reconnaissance des diplômes: établissements ayant de problèmes d'authentification de leurs diplômes

Etablissements ou facultés ayant obtenu l'autorisation d'ouverture, mais dont les offres de formation ne sont pas habilitées par l'Etat
Etablissements ayant délivré le BTS sous réserve du BAC (chose qui n'existe plus aujourd'hui)
Etablissements ayant des antennes ou succursales non autorisées
Etablissements ayant ouvert des cycles supérieurs sans autorisation officielle
Etablissements délivrant de diplômes en une année de formation après le Bac
Etablissements autorisés par des ministères autres que l'enseignement supérieur (situation à régulariser) ;
Etablissements ayant présenté plusieurs Procès-verbaux d'examens contradictoires
Etablissements ayant délivré des diplômes dont l'équivalence n'est pas formellement prouvée
Etablissements dont l'existence physique n'est pas localisée
Etablissements définitivement fermés mais qui continuent à délivrer des diplômes
Etablissements ayant délivré des attestations de master 1 comme l'équivalent de maîtrise
Etablissements mis en demeure qui délivrent des diplômes
Etablissements qui présentent des diplômes sans procès-verbaux d'examens
Etablissements qui ont présenté le BTS délivrés par eux, alors qu'il n'est plus reconnu depuis l'instauration de l'examen national.

43

IX. Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions

Les institutions privées sont soumis au contrôle de l'Etat, via le Ministère de tutelle.

A ce titre:

- Assurer le suivi et le contrôle régulier des établissements privés;
- Examiner les demandes des promoteurs et proposer des avis au ministre de tutelle pour décision (lettre d'agrément, arrêté, lettre circulaire...).

Pour diverses raisons, **le Ministère éprouve d'énormes difficultés pour réaliser son travail et répondre efficacement aux sollicitations des privés.**

Plusieurs problèmes et solutions peuvent être listés :

44

Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions (suite)

Insuffisance des techniciens compétents, qualifiés et disponibles pour opérer sur le terrain;

- ✍ *Recruter ou nommer des techniciens compétents, qualifiés et disponibles pour assurer le suivi des privés*

Lourdeur administrative et manque de diligence dans le traitement des dossiers mettant ainsi les usagers en position d'attente intolérable;

- ✍ *Soumettre un cahier de charges assorti d'un délai aux différents responsables pour corriger la lourdeur administrative et inciter au traitement diligent des dossiers*

45

Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions (suite)

Inexistence d'une base de données organisées et actualisées sur les structures privées d'enseignement supérieur;

- ✍ *Equiper la CNESP et recruter un informaticien/géomaticien pour créer une base de données géoréférencée des établissements privés*

46

Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions (suite)

Absence totale d'opération de suivi et de contrôle inopinés des privés sur le terrain pour s'enquérir de l'application des recommandations.

- ✎ *Organiser régulièrement des missions de suivi et de contrôle sur le terrain accompagnées de services de sécurité pour appliquer des sanctions qui s'imposent;*

Sessions de la CNESP organisées de manière intermittente et irrégulière avec pour conséquence l'entassement des dossiers;

- ✎ *Tenir chaque année la session ordinaire de la CNESP dans le délai pour examiner les dossiers et proposer des avis au Ministre pour décision;*

47

Quelles sont les limites du ministère de tutelle? Problèmes et solutions (suite et fin)

Absence ou insuffisance du budget dédié au fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Enseignement Supérieur Privé (CNESP).

- ✎ *Créer une ligne spéciale dédiée aux équipements et au fonctionnement de la CNESP pour l'aider à agir efficacement*

48

Solutions pour les diplômes

- ✍ ***Examiner cas par cas les diplômes en instance d'authentification ou en situation irrégulière*** en vue de les régulariser définitivement, ce qui éviterait la pression exercée sur l'ONECS et le Ministère (ex: BTS délivrés avant 2014, licence délivrée par des établissements dûment autorisés, facultés déjà autorisées, etc.);
- ✍ ***Enclencher le processus de création d'une Agence nationale d'assurance-qualité du supérieur ;***
- ✍ ***Ramener provisoirement le service des diplômes au Ministère de tutelle en attendant la mise en place d'une structure dédiée ;***
- ✍ ***Obliger les établissements privés d'enseignement supérieur qui délivrent les diplômes au-delà du BTS de s'affilier aux universités publiques.***

49

X. Conclusion

Les promoteurs privés sont des partenaires rapprochés de l'Etat en ce sens qu'ils contribuent à mettre en œuvre sa politique en matière de l'éducation. Mais ils ne sont pas tous au même niveau de qualité alors que de nouvelles créations progressent ;

Nécessité de mieux surveiller la création et le fonctionnement des établissements privés pour s'assurer de leur viabilité institutionnelle, académique et financière ;

Renforcer les capacités opérationnelles du mécanisme de contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur (CNESP) en accordant des moyens à la hauteur des ambitions ;

Classer et publier annuellement les établissements privés du supérieur par ordre de mérite afin de favoriser l'émulation et la concurrence ;

50

**JOURNEES D'ECHANGES ET DE REFLEXION
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU TCHAD**

**DU 26 AU 30 DECEMBRE 2022
AMPHI-FAC-MEDECINE/UNDJ**

THEME:

**ETAT DES LEUX ET PERSPECTIVES DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU TCHAD**

Présenté par:

**Dr ZAKINET DANGBET, *Directeur de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation/MESRSI***

**Pr SOUDY IMAR DJIBRINE, *Directeur Général du
CECOCA***

Plan de l'exposé

- Introduction et rappel du TDR
- Méthodologie
- Contexte et justifications
- Problématique
- Coordination de la recherche scientifique au Tchad
- Les laboratoires
- Les forces de la recherche scientifique
- Dynamique d'inscription des tchadiens/ CAMES
- Les opportunités/ coopération scientifique universitaire
- Les faiblesses de la recherche scientifique au Tchad
- Les perspectives de la recherche scientifique au Tchad
- Proposition d'Axes de recherche

Introduction

- Une présentation d'un état des lieux de la recherche scientifique au Tchad et perspective commanditée par la CPJER-MESRSI mise en place arrêté du Ministre d'Etat: (Cf. Arrêté n° 168/PT/PM/MERSI/SE/SG/2022 du 24 juin 2022);
- L'objectif principal est de présenter un diagnostic du système national de recherche dans les Institutions du Supérieur (universités, laboratoires et centres de recherches) et de faire des propositions pour son amélioration
- **Spécifiquement:**
 - Analyser les structures de recherche (laboratoires, centres de recherche, création, pilotage, financements ;
 - Etat des lieux des productions scientifiques (articles publiés et valorisés);
 - Evolution des inscriptions sur les listes d'aptitude du CAMES;
 - Les perspectives.

Méthodologie de travail

- **Documents consultés:**
 - Diagnostic et stratégie du développement du MESRSI (2020);
 - Etat des lieux de la recherche scientifique au Tchad (2018)
 - Le PND 2017-2021;
 - Le Tchad Vision 20-30;
 - La Fiche Curie Tchad portant l'Organisation de l'Enseignement supérieur juin, 2009;
 - Les Rapports des Projets de recherche interuniversitaire (CAMPUS, CORUS etc.);
 - Les Rapports des Projets de recherche pluridisciplinaires (ARDESAC/PRASAC, PLANTADIV, ARS2T, GELT, FSPI, LMI, etc.);
 - Les lois, Décrets, Arrêtés, Décisions, portant organisation, fonctionnement des institutions de l'Enseignement supérieur

Contexte et justifications

- **Au niveau politique: la transition politique au Tchad:**
 - Un gouvernement de transition après le dialogue national inclusif;
 - Un Ministère d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
 - Des assises convoquées par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour échanger et réfléchir ensemble avec les acteurs sur le développement de l'Enseignement Supérieur.

Contexte et justifications (suite)

- **La mission du MESRSI telle que définie dans la loi n°16 portant orientation du système éducatif tchadien:**
 - Former des cadres supérieurs capables de jouer un rôle moteur dans la création et le développement de biens matériels;
 - Fournir à l'Etat et aux secteurs de l'économie des cadres qualifiés pour la conduite et l'encadrement des populations;
 - Création des richesses nationales;
 - Promouvoir la recherche scientifique et technique.

Contexte et justifications (suite)

- **Sur le plan économique:**
 - Une situation économique historiquement difficile accentuée par les dernières crises de ces dernières décennies (économique, sécuritaire) dans toute la sous région;
 - Une situation économique instable (variabilité des prix du baril, insécurité, etc);
 - Une priorité du gouvernement orienté vers l'essentiel, notamment la sécurité;
 - Sur le plan éducatif, une priorité du gouvernement et ses partenaires orientée vers l'éducation national (maternelle, enseignement de base et secondaire);

Contexte et justifications (suite)

- Pour certains partenaires, un regard bienveillant porté vers un nouveau ministère chargé de la formation professionnelle, l'enseignement supérieur ne faisant pas partie des priorités;
- Au niveau étatique, une réduction drastique du budget alloué au MESRSI après crise pétrolière;
- Une réduction drastique du budget des Institutions d'enseignement et de recherche;
- Des visions des présidents des Universités et DG des Instituts réduites aux salaires, les budgets pour la recherche systématiquement sont gelés;
- Des Académies créées pour décentraliser le Système Educatif en panne, mais sans moyen réel.

Contexte et justifications (suite)

▪ Sur le plan académique:

- Création des Académies;
- Création de plusieurs institutions d'enseignement et de recherche du supérieures dans la capitales et dans les provinces;
- Créations des laboratoires de recherche;
- Transformations CNAR en CNRD par une loi;
- Création de deux Ecoles Doctorales;
- Un environnement de recherche difficile (manque d'équipement dans les laboratoires (les sciences enseignées théoriquement)).

Problématique

Quelle stratégie mettre en place pour changer les méthodes et conditions de recherche scientifique afin que les résultats améliorent les conditions de vie des tchadiens et participent au développement et à l'innovation (socioculturelle, économique, technologique, industrielle).

**LA COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU
TCHAD**

MESRSI-DRSI/ CNRD

Les missions de la DRSI

- Coordination, animation, suivi et contrôle de la politique du gouvernement en matière de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
 - Elaborer des stratégies;
 - Mobilisation des moyens;
 - Négociations communautaires et internationales en matière de recherche;
 - Suivi scientifique des institutions;
 - Développement des partenariats interuniversitaires nord-sud et sud-sud;
 - Suivi des conventions, accords entre les universités, instituts et les organismes de recherche internationaux ;
 - Développer des réseaux d'échanges

Les missions du CNRD

- Placé sous la tutelle du MESRSI;
- Après les événements de 1979, toute la Documentation Scientifique de l'Office des Recherches Scientifique des Territoires d'Outre-Mer (ORSTOM) a été léguée au Tchad.
- En 1985, le Centre de Recherche Appliqué (CRA) va naître des cendres de l'ORSTOM (actuel IRD);
- En 1991, transformation du CRA en Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR) par l'Ordonnance N°19/PR/91;
- En 2015, transformation du CNAR en Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD) par Ordonnance N°12/PR/2015.

Les missions du CNRD

- Collecter, centraliser et actualiser la documentation scientifique et technique du Tchad d'origine nationale ou étrangère
- Assurer le dépôt légal de tous les travaux scientifiques se rapportant au Tchad;
- Elaborer une banque de données sur les ressources destinées à la recherche;
- Appuyer la formation des enseignants et chercheurs;
- Assurer la recherche scientifique et technologique, l'édition, la diffusion, la valorisation des résultats de la recherche;
- Appuyer les institutions d'Enseignement Supérieur en matière de Recherche.

Les institutions de recherche rattachées à d'autres ministères

IRED, ITRAD, CIRAD

- Des Institutions de recherche appartenant à d'autres ministères mais qui sont intégrées dans les des Ecoles Doctorales
- **Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED):**
 - Recherche dans le domaine de l'élevage
 - Des laboratoires spécialisés qui accueillent les étudiants
- **Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)**
 - Recherche dans le domaine de l'agriculture
 - Laboratoires spécialisés qui accueillent les étudiants
- **CIRAD: Recherche Agronomique pour le Développement**

**COORDINATION DE LA RECHERCHE DANS LES INSTITUTIONS
A TRAVERS LES LABORATOIRES**

Les Recherches sont menées dans les Institutions d'Enseignement Supérieur à travers des Laboratoires

Brève présentation des laboratoires

Laboratoires: Université de N'Djaména

- **Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de N'Djaména (7 Labos):**
 - Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Energies Renouvelables et Matériaux locaux (**LERM**) ;
 - Laboratoire d'Etude et de Recherche en Techniques Industrielles (**LERTI**) ;
 - Laboratoire de Recherche en Optimisation, Modélisation et Equation Différentielles (**LAROME**) ;
 - Laboratoire de Géologie, Géomorphologie et de Télédétection (**LGGT**) ;
 - Laboratoire de l'Eau et de l'Environnement (**LABEEN**) ;
 - Laboratoire de Recherche sur les Substances Naturelles (**LRSN**) ;
 - Le Service de Conservation et de Valorisation des Collections Paléontologiques (**SCVCP**);

Laboratoires: Université de N'Djaména (suite)

- **Faculté des Sciences Humaines et Sociales (4):**
 - Groupe d'Étude sur l'Organisation et le Développement des Espaces soudano-sahéliens (**GEODES**) du Département de Géographie ;
 - Laboratoire de sociologie, d'anthropologie et des études africaines (**LaSA**);
 - Laboratoire de la dynamique politique sociale et de savoirs endogènes (**LADYPSE**);
 - Laboratoire des Sciences Historiques, Archéologiques et du Patrimoine (LSHAP), Département d'Histoire.
- **Faculté des Langues, Lettres, Arts et Communication (3):**
 - ✓ Groupe d'Études et de Recherche en Littératures Africaines et Comparées (**GERLAC**);
 - ✓ Centre d'Études et de Recherche en Information et Communication (**CERIC**);
 - ✓ Laboratoire Parole, Homme, Langue, et Société (**PHOLAS**)

Laboratoires Université de N'Djaména

- **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion:**
 - ✓ Laboratoire d'Études et de Recherches en Économie Appliquée et de Gestion (**LAEREAG**);
- **Faculté des Sciences de la Santé Humaine (FSSH-N'Djaména):**
 - ✓ Laboratoire de Recherche de Diagnostics et d'Expertises Scientifiques (**Labo-REDES**)
- **Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de N'Djaména:**
 - ✓ Laboratoire des Bâtiments et Travaux Publics (**LBTP**)

Laboratoires

- **INSTA**
 - Laboratoire de recherche en énergétique et matériaux (**LERM**)
 - Laboratoire de recherche en électronique, électrotechnique et énergie (**ELER3E**)

AUTRES INSTITUTIONS DE RECHERCHE DISPOSANT DES LABORATOIRES QUI COLLABORENT AVEC LE MINISTERE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**INSTITUT DE RECHERCHE EN ELEVAGE POUR LE
DEVELOPPEMENT (IRED)**

**INSTITUT TCHADIEN DE RECHERCHE AGRONOMIQUE ET
DE DEVELOPPEMENT (ITRAD)**

**CENTRE DE CONTRÔLE DE QUALITE DES DENREES
ALIMENTAIRES (ECOQDA)**

Les leçons qu'on peut tirer de la création des laboratoires dans les institutions

- Absence ou très faible niveau de financement de la recherche dans les institutions;
- Des laboratoires créés mais non équipés pour constituer un lieu d'expérimentation pour les enseignants chercheurs, les doctorants et les étudiants;
- Les échantillons de nos chercheurs sont analysés dans les laboratoires d'autres Universités (Afrique, Europe, USA, etc...) ;
- Très faible transfert de technologie ;
- Très faible partenariat public-privé dans le domaine d'équipement des laboratoires (notamment en sciences exactes).

Quelques éléments positifs à relever en matière de recherche scientifique/Force

Force de la recherche sur le plan humain

- La jeunesse du corps d'enseignants-chercheurs ;
- Le Tchad est un terrain de recherche encore vierge ;
- Les indemnités de recherche, un avantage (même mineur soit-il) ;
- Impulsion de la recherche à travers le programme CONFOFOR (A RENOUELER).

Exemple d'un programme de recherche financé par l'Etat avec des résultats positifs : CONFOFOR

- Des mobilités des enseignants-chercheurs, les doctorants et quelques étudiants en master (masters en sciences exactes);
- De nombreuses thèses soutenues grâce à ce financement;
- De nombreux articles scientifiques publiés;
- Des formations organisées au CNRD au profit des enseignants chercheurs dans le cadre des inscriptions sur la liste d'Aptitude du CAMES;
- **Un n'y a pas de surprise, quand la recherche est financée, il y a des résultats, c'est une logique mondiale.**

Dynamique des publications scientifiques entre 2000-2018 (RESULTATS D'UNE ETUDE FAITE PAR LA DIRECTION DE RECHERCHE EN 2018)

- N° 1-** Sciences de la Terre et de la Vie (**Biologie, Géologie, Sciences agronomiques**): **environ 235 articles publiés;**
- N° 2-** Sciences Humaines (**Histoire, géographie**): **environ 214 articles publiés;**
- N° 3-** Sciences de l'Ingénieur (**Physique, Sciences Techniques**): **environ 202 articles publiés ;**
- N° 4-** Sciences de la Santé humaine: **environ 116 ;**
- N° 5-** Paléontologie: **environ 114 articles publiés ;**
- N° 6-** Chimie: **environ 98 articles publiés ;**
- N° 7-** Lettres et Langues (**LM, langue angloph, et SC; du langage Sc;techn de l'information et com**): **environ 90;**

Dynamique des publications (suite)

- N° 8-** Sciences mathématiques: **environ 79 articles publiés ;**
- N° 9-** Sciences Sociales (**Sociologie, philosophie**) : **environ 47;**
- N° 10-** Sciences Economiques et Gestion : **environ 43;**
- N° 11-** Sciences Juridiques et Politiques: **???**
- **Un total d'environ 1243 productions scientifiques (articles et livres) entre 2000 à 2018**

NB: Ce n'est pas significatif comparativement aux pays de la sous-région mais, Il y a une évolution croissante des publications scientifiques à l'échelle nationale ces dernières années.

Il y a une bonne dynamique d'inscription sur la liste d'Aptitude du CAMES ces dernières années. C'est un baromètre pour mesurer l'évolution des publications dans les institutions;

Le nombre des MA/CR, MC/MR, PT/DR augmente chaque année au Tchad avec des résultats encourageants.

Dynamique des inscriptions des tchadiens sur la liste d'Aptitude du CAMES (créé en 1968 à Niamey; Tchad membre fondateur)

Année d'inscription	MA/CR	MC/MR/	PT/DR	Total
1994	1	0	0	1
1995	3	0	0	3
2000-2012	40	10	5	55
2013-2018	119	18	3	140
TOTAL	163	28	8	199

Dynamique de promotion des tchadiens sur la liste d'Aptitude du CAMES

Année	MA/CR	MC/MR	PT/DR	Total
2018-2022	261	74	15	350

Quelques exemples des opportunités de recherche dans le cadre de la coopération universitaire

Opportunités (suite)

- **Coopération scientifique/UNDJ/Partenaires**
- **Equipement des laboratoires**
 - Faculté de médecine (**FORMANUT...**) ;
 - Géologie (**IRD-Ambassade de France**);
 - Paléontologie (**Ambassade de France**);
 - Mathématique (**Union-Européenne**);
 - Histoire (**FSPI-Ambassade de France**);
 - Géographie (**Banque Mondiale**).

Opportunités (suite)

- **Université de Moundou (USA)**
- **INSTA d'Abéché:**
 - Laboratoire de recherche en énergétique et matériaux (**LERM**): **Projet PEA (AFD-France)**;
 - Laboratoire de recherche en électronique, électrotechnique et énergie (**ELER3E**): **Projet PEA (AFD-France)**;
 - Laboratoire de recherche en électronique, électrotechnique et énergie (**ELER3E**): **Projet PEA (AFD-France)**;

Opportunités (suite)

Des projets de recherche scientifique financés dans le cadre de la coopération scientifique:

- Les Projets de recherche interuniversitaire (**CAMPUS, CORUS**);
- Les Projets de recherche pluridisciplinaires:
 - ARDESAC (**UE**)
 - PRASAC (**UE**)
 - PLANTADIV (**Ambassade de France**)
 - ARS2T (**UE**)
 - GELT (**Ambassade de France**)
 - FSPI-Ecole Doctorale- FSPI-Patrimoine-FSPI-Genre (**Ambassade de France**;
 - LMI: (**IRD**)
 - Les micros-projets (**Ambassade de France**)
 - Projet ADESFA

**LES FAIBLESSES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AU TCHAD**

Les faiblesses de la recherche

- Les travaux de recherche dans les institutions sont trop actuellement axés sur la recherche fondamentale, très peu sur la recherche pour le développement;
- Manque de financement de la recherche par l'Etat; entraînant une incapacité des institutions à budgétiser la recherche dans leur plan annuel ;
- Faible capacité du CNRD à constituer sur le plan national un véritable pôle de recherche avec des équipes qualifiées, spécialisées et diversifiées (à l'exemple du CNRS en France);

Les faiblesses de la recherche

- Absence de pôles de recherche et d'équipe de recherche pluridisciplinaire ;
- Faible capacité des universités à constituer des équipes techniques spécialisée pour solliciter les projets à l'international ;
- Faible capacité des chercheurs Tchadiens a répondre aux appels a projets sur base compétitive ;
- Absence d'un dispositif national de valorisation des résultats de la recherche ;
- Absence de partenariat public-privé dans le domaine de recherche appliquée et de la recherche pour le développement ;
- Faible capacité des chercheurs Tchadiens à répondre aux appels à projets sur base compétitive;
- Un environnement socio-économique difficile (manque d'électricité, connexion à internet).

LES PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU TCHAD

- Assurer le financement pérenne de la recherche scientifique par la création d'un fonds (**Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique (FONARES)**);
- Intégrer dans les budget des institutions un chapitre dédié à l'appui à la recherche;
- Revoir les missions du CNRD en matière de recherche scientifique;
- Créer une synergie entre le CNRD et les Universités pour permettre une flexibilité des enseignants-chercheurs et chercheurs spécialisés capables de conduire les grandes recherches pour le développement;

Les perspectives/ Proposition pour soutenir la recherche

- Doter le CNRD des ressources financières conséquentes et d'un personnel qualifié (des chercheurs de haut niveau et spécialisés sur des sujets d'actualité: changement climatique, énergies renouvelables, les maladies contagieuses, etc);
- Encourager les institutions à considérer la recherche comme une priorité et à y consacrer un budget conséquent;
- Développer des programmes de recherche en adéquation avec les priorités nationales de développement;
- Améliorer la coopération internationale et régionale en matière de recherche;

Les perspectives de la recherche (suite)

- Renforcer la coopération entre le monde scientifique et celui des entreprises en vue de faciliter le transfert des connaissances et l'adéquation formation-emploi.
- Renforcer la collaboration intersectorielle pour créer une synergie entre production scientifique et les utilisateurs des résultats;
- Orienter la recherche scientifique, technologique et l'innovation vers les domaines prioritaires de développement national;
- Créer les conditions pour valoriser les résultats de la recherche par la diffusion des résultats et la promotion de l'innovation scientifique et technologique;

Les perspectives de la recherche (suite)

▪ Faire fonctionner les comités consultatifs

- Comité National de la Recherche Scientifique et Technique, créé par le Décret n°005/PR/MESRS/90 du 31 janvier 1990 ;
- Comité Directeur du Système National de la Recherche Scientifique et Technique (CDNRST), créé par le Décret N°529/PR/MESRSFP/2005 du 25 juillet 2005.

Proposition des programmes/axes de recherche

Quatre programmes déclinés en 10 axes de recherche à savoir:

Programme I : Economie et Sociologie rurale avec 3 axes :

- 1 - Etude des systèmes de production végétale et animale ;
- 2- Analyse des marchés et principales contraintes socioéconomiques et institutionnelles ;
- 3 - Connaissance du monde rural et périurbain.

Chercheurs impliqués: géographes, historiens, sociologues, économistes, juristes et les institutions comme ITRAD et IRED.

Quatre programmes déclinés en 10 axes de recherche à savoir:

Programme II: Gestion et Valorisation des ressources naturelles avec 3 axes

- 1- Evaluation et gestion des ressources naturelles et leurs potentialités ;
- 2- Caractérisation des systèmes cultureux et pastoraux ;
- 3- Etude de la dynamique des ressources au moyen de la cartographie.

Chercheurs impliqués: géographes, économistes, biologistes, chimistes, agronomes, pastoralistes etc ...

Quatre programmes déclinés en 10 axes de recherche à savoir:

Programme III : Santé humaine et animale avec 2 axes

- 1- Risques de santé humaine et animale (ONE HEATH);
- 2- Remèdes appropriés.

Chercheurs impliqués: médecins, biologistes, vétérinaires, pharmaciens, physiciens etc...

Quatre programmes déclinés en 10 axes de recherche à savoir:

Programme IV: Energie et Mines

- 1- Production et distribution des énergies renouvelables ;
- 2- Productions minières.

Institutions impliquées: Les Instituts d'Abéché, d'Iriba, de Mao; les universités de Mongo et de N'Djamena (départements de physique et des sciences techniques).....

RECOMMANDATIONS

A l'endroit du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation :

- 1- Mettre en place un fonds d'Appui a la Recherche Scientifique/Développement ;
- 2- Mettre en place un mécanisme de sélection des projets en lien avec les priorités nationales de développement de notre Pays.

* A l'endroit des Enseignant-Chercheurs :

- 1- Promouvoir la constitution des équipes de recherches pluridisciplinaires locales ;
- 2- Fournir des efforts pour répondre aux appels a projets internationaux en collaboration avec des Institutions partenaires.

MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION



Journées d'échanges et de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Tchad

Financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Tchad

Présenté par MAHMOUT YAYA

Professeur Titulaire CAMES

Responsable de la Formation Doctorale en Chimie à l'Université de N'Djamena

Recteur de l'Académie du Sud

Doyen Honoraire de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de N'Djamena

Vice Président Honoraire de l'Université Adam Barka d'Abéché

Président Honoraire des Universités de Doba, Moundou et Sarh (Tchad)

Plan de la présentation

I. Introduction

II. Cadre méthodologique

III. Constats

✓ Période 1971 – 1979

✓ Période 1983 – 2000

✓ Période 2000 à nos jours

IV. Conclusion

V. Recommandations

I. Introduction

Rappel des disposition de la loi n°016/PR/06 du 13 mars 2006 portant orientation du Système Educatif Tchadien (Titre III, Chapitre IV, Section 1)

3

I. Introduction (2)

Missions de l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique :

- « former des cadres supérieurs capables de jouer un rôle moteur dans la création et le développement de biens matériels,
- fournir à l'Etat et aux secteurs de l'économie des cadres qualifiés pour la conduite de l'encadrement des populations et la création des richesses nationales,
- promouvoir la recherche scientifique et technique ».

4

I. Introduction (3)

Questions:

Le gouvernement tchadien assure-t-il un financement conséquent de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ?

Quels sont les apports des partenaires au développement et ceux de la communauté internationale ?

Quelle est la contribution des acteurs à la production des connaissances et à la création des richesses ?

5

I. Introduction (4)

Afin d'appréhender le financement du sous-secteur d'enseignement supérieur \Rightarrow remonter dans le temps:

1971 – 1979 : création de l'UT jusqu'à la guerre civile

1983 – 2000 : reprise des activités à l'UT

2000 à nos jours: activités dans différentes IESR.

6

I. Introduction (5)

A la lumière des modes de financement mis en œuvre pendant les 3 périodes,

- exploration d'autres pistes de financement de l'enseignement supérieur et de recherche
- suggestion d'un mode de gestion optimale des ressources.

7

II. Approche méthodologique

Démarche cohérente: questionnaire

⇒ recueil de données auprès des IESR

- Consultation des documents universitaires et des rapports;
- Echanges par téléphone ou par message avec quelques responsables des IESR;
- Recherche documentaire.

8

III. Constats

Période 1971 – 1979 :

Université du Tchad (UT): principale composante de l'enseignement supérieur tchadien.

Fondée le 27/12/1971 par ordonnance n°26/PR/71.

Placée sous l'autorité du MEN

Implantée sur 2 campus:

- * Ardep-Djournal : FLSH) et FSJEG ;
- * Farcha: FS et IZVAC

9

Période 1971 – 1979 :

Mission initiale de l'UT: formation des cadres supérieurs en fonction des besoins de l'Etat et des nécessités de son développement économique, social, culturel et humain.

Admission sur étude des dossiers des bacheliers par la Commission de Bourses.

Bourse dès la 1^{ère} année : 23 500 FCA.

Montant très confortable!

Enseignement: * licence (Bac + 3)
 * DEUG (Bac + 2) à la FS

10

Période 1971 – 1979 :

Financement de la formation: Etat.

Enseignants nationaux, titulaires de maîtrise ou DEA

Fonctionnaires, salariés de la Fonction Publique.

Prime de recherche:

- Titulaires de maîtrise et DEA : 30 000 FCFA
- Titulaires de doctorat: 50 000 FCFA.

11

Période 1971 – 1979 :

Forte présence d'expatriés français dans les facultés.

Traitement assuré par la Coopération Française.

Au campus d'Ardep Djoumal, département d'Anglais:

coopération britannique (British Council) :

- * corps enseignant
- * documentation.

12

Période 1971 – 1979 :

Effectif réduit des étudiants ~ 200

⇒ conditions d'étude et de travail très favorables.

Pas de littérature faisant mention de budgets mobilisés par l'Etat et les coopérations bilatérales pour le fonctionnement des activités d'enseignement.

13

Période 1971 – 1979

Recherche scientifique:

Menée par les instituts créés pendant la période coloniale maintenus après l'indépendance:

- ✓ Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM)
- ✓ Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT).

Recherche au Tchad = recherche conçue et conduite par les Français, à travers les organismes dédiés.

Montant *NON CONNU* du financement accordé par France aux instituts implantés au Tchad.

14

Période 1983 – 2000

Dès 1983, réouverture de l'Université du Tchad grâce aux efforts du gouvernement comptant uniquement sur les cadres nationaux.

Novembre 1982 : Conférence internationale sur l'assistance au Tchad tenue à Genève: soutien à l'enseignement supérieur selon un plan triennal par le PNUD avec l'appui de l'UNESCO.

Appui technique au campus de Farcha (recrutement des enseignants VNU dans les disciplines scientifiques, paiement des primes aux enseignants locaux)

Appui logistique (équipement en bureautique et fonctionnement de l'administration).

Coût du projet non disponible.

Appuis divers de la Coopération Française.

15

Période 1983 – 2000

En 1990, création de la Faculté des Sciences de la Santé selon la volonté exprimée par le gouvernement.

✓ Recrutement des étudiants tous les 2 ans.

✓ Personnel enseignant: cadres nationaux.

✓ Coordonateur des études, poste tenu par un étranger, sur financement OMS.

Inexistence des locaux propres : utilisation des installations de la FSEA et quelques bureaux et salles de cours de l'ENI.

16

Période 1983 – 2000

Pas de bourse aux étudiants de 1ère année sauf ceux de la Faculté des Sciences de la Santé

Droits d'inscription annuels : 12 500 FCFA payables à l'intendance générale de l'Université.

A partir de la 2^{ème} année: bourse de 23 500 FCFA par mois à tous les étudiants de l'UT.

Bourse supprimée à partir du second redoublement.

17

Période 1983 – 2000

Années 1990: PAS imposé par le FMI aux pays en développement.

⇒ Limitation des marges de manœuvres des Etats africains (Tchad), quant à l'utilisation des ressources budgétaires.

Arguments de « retour sur investissements » importants aux yeux de grands organismes de financement:

- Selon BM (1986) taux de rentabilité sociale l'ES < rendements de l'EB dans les pays en développement.

18

Période 1983 – 2000

Etude du taux de rentabilité sociale réalisée par la BM sur 98 pays pour la période 1960 – 1997:

- ❖ Enseignement primaire = 18,9%,
- ❖ l'Enseignement Supérieur = 10,8%

1985-1989: Dépenses consacrées à l'ES = 17%

1995-1999 : Dépenses consacrées à l'ES = 7%

Selon BM, pas de priorité à l'Enseignement Supérieur dans les stratégies de développement.

A l'an 2000: Forum mondial de l'éducation à Dakar, enseignement primaire comme moteur pour l'amélioration du bien-être social.

19

Période 1983 – 2000

Conséquences :

- mise en berne du financement international de l'ES
- difficulté aux IESR de conserver les faibles moyens de fonctionnement alloués par l'Etat (amphithéâtres, laboratoires pédagogiques et les bibliothèques universitaires en délabrement).
- Suspension de recrutement à la Fonction Publique.

20

Période 1983 – 2000

Parade à l'UT : ouverture des postes d'enseignants contractuels sur son propre budget.

Naissance du corps des enseignants chercheurs contractuels.

Corps en extinction : reversement des agents à la FP et du paiement des salaires au TP.

Autre parade : nécessité d'une ouverture à d'autres horizons, accords interuniversitaires avec les universités françaises :

21

Période 1983 – 2000

- En 1988, accords entre l'Institut national des Sciences Appliquées de Lyon (INSA) et les départements de Physique, Chimie, Biologie et Technologie ;
- En 1989, accords entre l'Université d'Orléans et le département de Mathématiques, puis les départements d'Histoire, Lettres Modernes et Linguistiques en 1993 ;
- En 1991, accords entre l'Université d'Avignon et le département de Géologie et le département de Géographie en 1994.

22

Période 1983 – 2000

Actions de partenariat bilatéral ont concerné :

- ✓ achat des matériels de laboratoires,
- ✓ achat des matériels pédagogiques,
- ✓ achat des produits chimiques
- ✓ formation des formateurs (requalification des enseignants titulaires de maîtrise au niveau de DEA, puis de doctorat par insertion des enseignants dans les équipes de recherche des universités partenaires).
- ✓ nouvelles réformes: création des filières professionnalisées et l'instauration des années de maîtrise (Bac + 4).

⇒ Développement de la recherche diplômante vers 1988 et intensification entre 1994-2000.

23

Période 1983 – 2000

Coopération égyptienne agissante dès 1996 :

- ✓ envoi des enseignants chercheurs à la FSEA
- ✓ ouverture de quelques filières en arabe (biologie, mathématiques, physique, chimie).

Les filières fonctionnent grâce au recrutement des enseignants nationaux à la Fonction Publique.

Aujourd'hui, coopération égyptienne vivace : délocalisation de la Faculté des Sciences Vétérinaires d'Alexandrie à la FSEA.

24

Période 1983 – 2000

Apport des AIU à la recherche scientifique à partir de 1994 :
quelques projets, expéditions paléontologiques au nord du
pays ⇒ découverte de Toumai.

Autre partenariat bilatéral :

Avec les Canada:

- ✓ construction et équipement de 2 salles d'informatique
au campus d'Ardeb-djournal
- ✓ présence d'un coopérant enseignant Canadien.

25

Période 1983 – 2000

Autre partenariat bilatéral :

Avec la Chine, coopération née des accords diplomatiques,

- ✓ équipement du laboratoire de biologie de la FSEA en 1996;
- ✓ accueil de 2 enseignants pour montage des équipements et
encadrement des étudiants.

Rupture des relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine

- ⇒ matériels installés volés ou endommagés
- disparition des 2 enseignants Chinois.

26

Période 1983 – 2000

Projet « TOKTEN » : *Transfer Of Knowledge through the Expatriated Nationals* sur financement PNUD, malgré le contexte international défavorable en matière de financement de l'enseignement supérieur.

Avantages du projet :

- attirer les cadres universitaires nationaux de la diaspora à venir s'imprégner de la réalité de leur pays dans le but de leur éventuel rapatriement ;
- faire bénéficier les universités nationales de l'expertise des cadres nationaux vivant à l'étranger.

Missions d'enseignement : transport, séjour et honoraires couverts par le Projet.

27

Période 1983 – 2000

Projet TOKTEN :

- organisation des Tchadiens de l'étranger en une diaspora compétente apte à fournir son expertise pour le développement socio-économique du pays:

- * expertise dans le cadre de l'enseignement dans les facultés (sciences exactes, sciences de la santé et sciences de gestion),

- * expertise à l'hôpital (chirurgie).

Fin de projet vers 2015 pour cause de déficit d'intérêt de la partie tchadienne dans sa mise en œuvre.

Même projet TOKTEN au Mali, en cours depuis plus de 20 ans au Mali ⇒ mise en place des écoles doctorales.

28

Constats

Période 2000 à jours

Changement de dénomination de l'UT en UNDJ par Loi n° 006/PR /MENCJS/94 du 17/01/1994: prélude de création d'autres IESR.

Sous section ESR composé :

- 10 Universités publiques;
- 06 instituts nationaux universitaires à caractère professionnels;
- 04 Ecoles Normales Supérieures ;
- plusieurs Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur.
- organismes sous tutelle (CNOU, ONECS, CNRD et OFT);
- organes consultatifs (CNRST, CCEERS, CDSNRST, CNCMO-LMD et CNESE).

29

Période 2000 à jours

Gouvernance du sous-secteur:

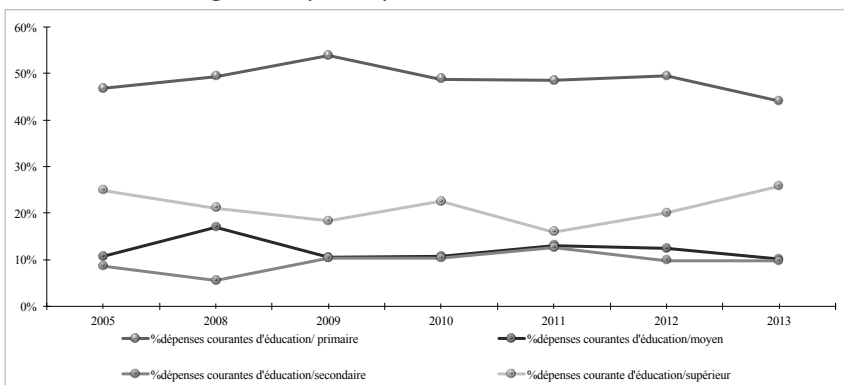
Des faiblesses relevé dans le rapports des Parlementaires :

- forte dépendance des institutions sous tutelle de l'Etat ;
- absence d'un dispositif de veille sur l'assurance-qualité ;
- instabilité des compétences;
- faiblesse des capacités de planification et de gestion ;
- déséquilibre dans la répartition des enseignants permanents dans les IESR ;
- non soutenabilité financière à terme des Œuvres Universitaires ;
- non application des textes régissant la promotion professionnelle du corps enseignant entraînant la création des nids de médiocrité et des nœuds de contre-performances à tous les niveaux du système universitaire.

Le Gouvernement peine à apporter des solutions à ces faiblesses! ³⁰

Période 2000 à jours

D'après le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2014):
 amélioration de la situation financière en faveur du sous-secteur de
 l'enseignement supérieur sur la période 2005-2013 en termes
 d'allocation budgétaire publique.

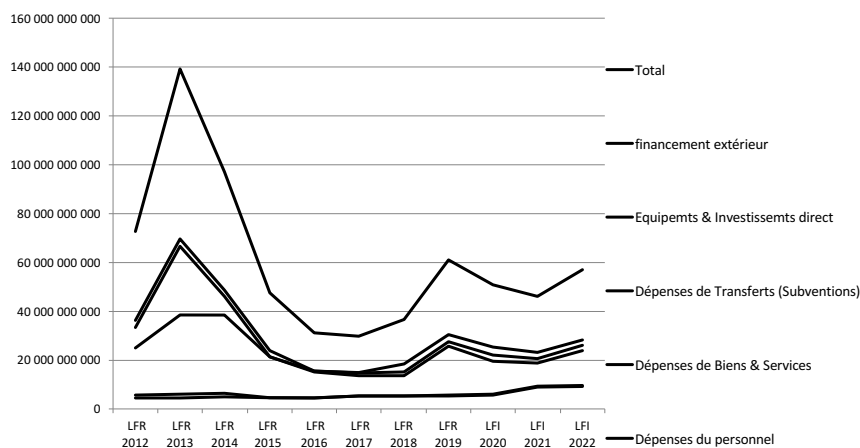


Evolution de la part des dépenses courantes d'éducation allouées
 au primaire, moyen, secondaire et supérieur, Tchad, 2005-2013

31

Période 2000 à jours

Tableau: Evolution du budget de de 2012 à 20 MESRI 22



Grande majorité : dépenses salariales.
 Même observation pour d'autres pays de la région.
 Très peu de marge de manœuvre pour autres dépenses.

32

Période 2000 à jours

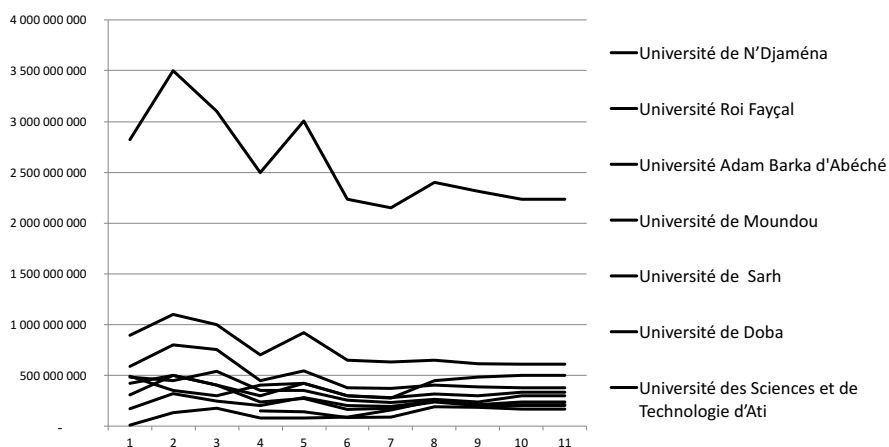
Budget du MESRSI insuffisant pour satisfaire la demande grandissante d'enseignement supérieur.

⇒ dégradation de la qualité de l'enseignement ;
difficulté de réalisation des investissements prioritaires programmés.

33

Période 2000 à jours

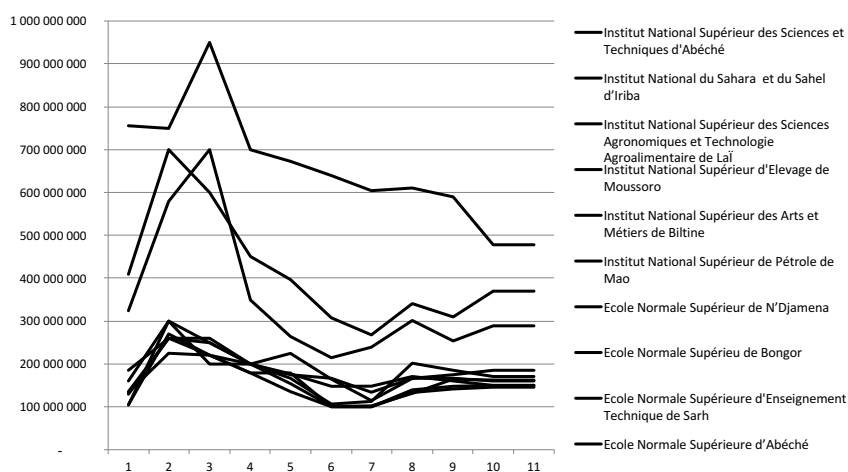
Tableau : Evolution de la subvention accordée aux universités de 2012 à 2022



34

Période 2000 à jours

Tableau : Evolution de la subvention accordée aux autres institutions de formation et de recherche de 2012 à 2022



35

Période 2000 à jours

Gouvernance financière,

- Préparation du budget de fonctionnement et d'investissement du MESRI, conformément à la lettre de cadrage ;
 - Préparation des avant projets budgets des IESR et soumission au MESRI
 - Discussion budgétaire en présence des agents des Finances et quelques responsables des IES présents à N'Djamena. (Responsables des IESR des provinces jamais conviés).
- Discussion, réunion d'informations \implies accord budgétaire.

Arrêté du MESRI accordant à chaque IESR et organisme sous tutelle la subvention sans aucune précision sur la clé de répartition, sans tenir compte des avant-projets de budgets.

Autonomie administrative et financière des IESR?

36

Période 2000 à jours

A titre de comparaison, en 2022,

Université de Maroua (Cameroun)	8 166 257 488
Les 10 universités du Tchad	5 242 267 421
Les 6 instituts + 4 ENS du Tchad	2 261 040 000

Ces chiffres doivent interpeller tout un chacun du rôle que joue de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la société tchadienne

37

Période 2000 à jours

Fonds alloués aux IESR débloqués par tranches de 4:

Après l'adoption du budget d'une IESR au terme de CA,

- demande au Ministre de tutelle
- instruction aux services compétents pour mandatement de la tranche budgétaire
- long circuit de visas et de signatures allant du MFB au SGP
- Suivi rigoureux des agents comptables
- ⇒ Tranche de la subvention virée au compte de l'IESR.

Fin de chaque trimestre, aucun contrôle.

Même démarche pour la tranche suivante.

Lors de l'exécution budgétaire, chaque dépense est assujettie à des contrôles à priori.

38

Période 2000 à jours

Cas du budget de l'UNDJ \implies appréciation des contraintes de financement de l'enseignement et la recherche dans Les IESR au Tchad.

Tableau: Prévion des recettes de l'UNDJ pour 2020 et 2021

	Prévion 2020	Prévion 2021
Subvention de l'Etat : ressources ordinaires	2 648 421 996	2 230 000 000
Recettes propres	1 005 014 000	1 794 000 000
Produits antérieurs ressources pétrolières 2018		118 367 716
Produits antérieurs ressources ordinaires	925 073 507	153 899 049
Disponibilité UNDJ		447 850 247
TOTAL	4 578 509 503	4 744 117 012

39

Période 2000 à jours

La suppression des bourses aux étudiants par Décret 686/PR/PM/MESRI/2016 du 31 octobre 2016, \implies nouveau poste de recettes dans les IESR.

A partir de 2017, seul critère d'inscription à l'Université: versement des droits.

\implies bousculades des candidats aux guichets de la Direction scolarité.

Autres pistes de recettes non explorées par l'UNDJ:

- royalties de UNIVALOR S.A, société de droit privé, filiale de l'UNDJ (activités de UNIVALOR S.A. : offres de formation continue en accompagnement des entreprises)
- taxe d'apprentissage collectée par l'ONAPE auprès des entreprises.
- création des fondations,
- développement de la culture d'alumni
- mise en place au sein des établissements, des structures de génération de ressources financières et de valorisation des apports

40

Période 2000 à jours

Création à l'échelle nationale d'un **Fonds d'Appui à l'Enseignement Supérieur** doté de statuts précisant les sources de dotations budgétaires et les modalités et critères de financement de projets.

Initiatives faisant preuve dans d'autres universités de la sous région d'AC. A implémenter dans les IESR du Tchad.

41

Période 2000 à jours

Suppression de la bourse ⇒ perspective d'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants.

Organe du Ministère chargé de la vie étudiante, le CNOU, créé par la Loi 10/PR/2008 du 03/12/ 2008.

Etablissement autonome ayant pour mission d'assurer la restauration, le transport, la santé, le logement, l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, et de gérer les bourses accordées aux étudiants.

Quelques années après sa création, que de gabegie!

En 2014 et 2015 conteneurs de fournitures et matériels commandés et abandonnés sous les intempéries dans les locaux de l'ENS de N'Djamena.

En 2022, subvention de CNOU = 5 milliards de FCFA (~ subventions des 10 universités publiques), les prestations ne répondent guère aux attentes des étudiants.

42

Période 2000 à jours

Pour une gestion rationnelle (principe de « faire beaucoup avec peu ») et transparente des œuvres universitaires, réforme des textes en vue de la création:

- ❖ d'un poste de vice-président dans les universités
- ❖ d'une direction dans les instituts universitaires et grandes Écoles chargé de la vie étudiante.

Redéploiement des agents de l'actuel CNOU dans les IESR jusqu'à extinction définitive du CNOU.

43

Période 2000 à jours

Tableau : Prévion des dépenses de l'UNDJ pour 2020 et 2021

	Prévion 2020	Prévion 2021
Dépenses de personnel	2 558 836 829	2 593 340 905
Dépenses de biens et de services (Fonctionnement)	911 874 693	741 845 209
Dépenses communes de biens et de services	459 300 278	903 191 608
Dépenses d'investissements (Equipements)	409 038 434	334 980 000
Charges antérieures	239 459 269	170 759 290
TOTAL	4 578 509 503	4 744 117 012

44

Période 2000 à jours

Tableau de prévision des dépenses de l'UNDJ pour 2020 et 2021:

- ✓ charges fixes (salaires et indemnités) absorbent la moitié du budget, (pourtant le personnel contractuel des IESR redéployé depuis 2019 à la Fonction Publique, donc perçoit le salaire au Trésor).
- ✓ La part du budget consacré à l'enseignement pratique a baissé au tiers en deux ans, passant de 66 millions en 2020 à 21 millions en 2021.

45

Période 2000 à jours

Financement de la recherche à l'UNDJ très illustratif :

A 2008-2009, institution du fonds de laboratoire dans le budget de l'UNDJ en vue de soutenir

- le Laboratoire de l'Eau et de l'Environnement (LABEEN)
- la paléontologie de la FSEA.

Elargissement par la suite à toutes les facultés de l'UNDJ jusqu'en 2014.

Bien qu'insuffisants, les fonds de laboratoire ont permis de mener quelques travaux.

Malheureusement, après 2014, le fonds de laboratoire n'apparaît plus dans le budget de l'UNDJ

46

Période 2000 à jours

Enquêtes parlementaires réalisées dans le cadre de l'état des lieux de la recherche :

- ✓ nette évolution la recherche universitaire même si elle demeure fondamentale, individuelle et diplômante.
- ✓ augmentation de la production scientifique grâce à la valorisation des primes des enseignants chercheurs en fonction de grade du CAMES ou du CSUE, et à la mise en place en 2013 du Fonds « CONFOFOR » de plus de 4 milliards de francs CFA gérés par une commission dédiée.

47

Période 2000 à jours

Initiative louable: création de 2 écoles doctorales à l'UNDJ regroupant toutes les compétences nationales aptes à assurer les encadrements.

Budget dérisoire alloué à ces écoles

Doctorants de la 1ère promotion en 3^{ème} année de travaux de recherche.

Etat d'avancement mitigé des travaux des candidats en sciences expérimentales.

Subvention de 70 millions aux écoles doctorales: saupoudrage risquant d'anéantir à jamais l'existence des formations doctorales.

Rédition du CONFOFOR nécessaire pour assurer véritablement le fonctionnement des écoles doctorales.

48

Période 2000 à jours

Sur le plan international, les bailleurs de fonds semblent comprendre qu'il est important d'intégrer l'ES dans leurs agendas:

Financement BID dans le cadre du projet « renforcement des capacités institutionnelles des universités de Moundou et de Mongo » :

- construction des infrastructures,
- acquisition des matériels,
- octroi de bourses de formation aux enseignants

Financement BADEA :

- construction et équipement de l'Institut National des Sciences et Techniques d'Abéché.

49

Période 2000 à jours

En 2014, financement du projet de recherche-formation sur les « grands écosystèmes lacustres tchadiens » (projet GELT) pour 3 ans.

- Etudiants tchadiens formés sur activités de recherche de terrain sous la conduite des équipes de chercheurs franco-tchadiens (master, doctorat).

Point d'appui du projet GELT: le CNRD chargé de :

- ✓ collecter, de centraliser et d'actualiser la documentation scientifique et technique
- ✓ faciliter la circulation de l'information, la diffusion et l'édition de travaux scientifiques.

50

Période 2000 à jours

Autre rôle du CNRD: point central de gestion de données scientifiques de toutes les institutions tchadiennes de recherche et structure d'échanges entre les chercheurs nationaux et étrangers.

Ces missions exaltantes qui sont contenues dans les textes fondateurs ne sont guère assurées pour plusieurs raisons parmi lesquelles **l'insuffisance de la subvention allouée.**

51

Période 2000 à jours

Avec l'appui de la coopération française:

- 2 masters en ingénierie mis en place l'INSTA, en partenariat avec l'INSA de Lyon, l'Université de Saint-Etienne et le concours financier de Esso.
- 4 masters en 2013-2014 à l'UNDJ :
 - * Anthropologie,
 - * Environnement et Développement avec comme partenaire l'université d'Aix-Marseille,
 - * Hydrogéologie et Système d'Information Géographique, soutenu par la coopération suisse (université de Neuchâtel) et l'IRD,
 - * Aménagement du territoire et développement local.

52

Période 2000 à jours

Projets présidentiels à coté des financements internationaux en 2010:

- à l'UNDJ (construction du campus de Toukra),
- à l'UDM (construction infrastructures scolaires, logement et réhabilitation),
- à l'UDS (construction infrastructures et équipement des laboratoires en petits matériels),
- à l'UNABA (construction infrastructures).

Gestion opaque des projets présidentiels : les responsables des IESR bénéficiaires ne sont même pas informés des clauses du contrat de construction des ouvrages avec les entrepreneurs.

Chantiers en souffrance, ouvrages jamais officiellement réceptionnés, ouvrages en délabrement dès utilisation.

53

Période 2000 à jours

Développement rapide de l'enseignement supérieur privé profitant de la libéralisation du système éducatif, mais aussi en jouant sur la période de grèves récurrentes qui ont émaillé les activités dans les IESR publics.

A part 3 ou 4 tenus par des professionnels, les EESP = véritables petites entreprises ayant pour objectif la rentabilité financière.

L'enseignement privé perçu comme un marché avec des opérateurs qui répondent à une demande éducative solvable non ou peu remplie par l'enseignement public avec offres de formation variées.

- Frais d'inscription en licence: 350 000 à 500 000 FCFA.
 - Attractivité : diplômes acquis à la fin d'un cycle de formation.
 - Généralement pas ou peu de corps enseignant permanent,
- Enseignants : expertise des universitaires venant du public ou des vacataires diplômés sans emploi.

54

Période 2000 à jours

Traitement salarial des intervenants, au gré du responsable de l'établissement et au mépris des textes officiels fixant le taux de rémunération des heures de travail.

A reconnaître les efforts de certains établissements qui ont pu obtenir le label du CAMES par l'accréditation des diplômes qu'ils délivrent.

Activités de recherche: talon d'Achille des EESP au Tchad.

Pas de documentation faisant mention de travaux de recherche dans le privé.

Certains promoteurs se sont engagés dans la recherche pour leur propre qualification.

55

Période 2000 à jours

Coût de la recherche très exorbitant!

Mais les politiques africaines n'arrivent toujours pas à comprendre que le sous-développement endémique dans lequel se trouvent les populations est dû, pour une bonne part, au peu de financement accordé à la recherche.

Lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UA tenu à Addis Abeba en 1999

Il est convenu que chaque pays doit consacrer 1% du PIB pour la Recherche-développement.

56

Période 2000 à jours

Tableau : Classement de quelques états africains par dépenses en recherche-développement (R & D) exprimées en PIB

Rang	Etat	Budget R & D	
		2010	2016
1	Afrique du Sud	0,74	0,8
2	Kenya	0,79	0,79
3	Sénégal	0,54	0,75
4	Maroc	0,71	0,71
5	Egypte	0,43	0,71
6	Nigéria		0,64
7	Ethiopie	0,24	0,6
8	Tunisie	0,69	0,6
9	Botswana		0,54
10	Tanzanie	0,38	0,53
11	Ghana	0,38	0,38
12	Namibie	0,14	0,34
13	Mozambique	0,42	0,34
14	Tchad		0,32

57

Période 2000 à jours

A titre de comparaison,

Tableau : Classement de quelques pays de l'Europe occidentale par dépenses en recherche-développement (R & D) exprimées en PIB

Rang	Etat	Budget R & D	
		2010	2016
1	Allemagne	2,71	2,94
2	Belgique	2,05	2,49
3	France	2,18	2,25
4	Angleterre	1,67	1,69
5	Italie	1,22	1,29

58

Période 2000 à jours

Dans le classement international des universités, les universités africaines et plus particulièrement celles des pays francophones tiennent souvent la queue du peloton.

Principal obstacle perçu; insuffisance de financement, car dans le classement international, 1^{er} critère, montant du budget de l'institution visé.

A la faiblesse de financement des IESR d'Afrique, s'ajoutent d'autres obstacles tels que :

- le manque d'expression d'une culture de la recherche,
- l'environnement de la recherche peu propice à l'expression des talents,
- l'absence de mécanisme institutionnel d'accès aux fonds compétitifs de recherche et de la production scientifique.

59

Période 2000 à jours

Autres limites à une vraie recherche, la formation à la gouvernance et à l'administration de la recherche.

Formation à la gouvernance, à l'administration et à la gestion de la recherche souvent pas prise en considération dans les universités et centres de recherche en Afrique.

Pourtant, une telle formation présente plusieurs avantages.

60

<p>Passage d'une logique budgétaire de moyens à une logique budgétaire de résultats : le budget programme</p> <p>Budget-programme: mode de présentation des crédits budgétaires consistant à regrouper les actions d'un même ministère par programme et en rapprochant pour chacun d'eux les crédits de toutes natures et les résultats attendus, le tout étant complété par une projection indicative portant sur plusieurs années</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée, ✓ Se présente comme un outil de gestion et de planification qui privilégie la performance.
61

<p>Principaux avantages attendus d'un budget programme:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. permettre un pilotage du budget axé sur l'atteinte d'objectifs clairs ; 2. développer une stratégie dans le temps, en assurant la pleine cohérence entre les objectifs, la planification stratégique et le budget annuel ; 3. responsabiliser les gestionnaires et leur permettre de disposer d'une marge de manœuvre pour agir et améliorer l'efficacité de la dépense publique ; 4. tirer les conséquences des données relatives à la performance pour améliorer la gestion des programmes les moins efficaces ou pour réallouer les ressources budgétaires vers les programmes les plus efficaces ; 5. simplifier la structure du budget en remplaçant un nombre considérable de lignes budgétaires par un nombre plus restreint de programmes
62

Depuis 2010, les responsables des IESR et leurs agents comptables ont été formés sur le module de l'élaboration d'un budget programme.

En attendant que le Ministère des Finances amorce la réforme budgétaire, les IESR se doivent de disposer *d'un plan stratégique* triennal (ou quinquennal) validé par le conseil d'administration.

Ceci constitue la première étape dans l'élaboration du budget programme.

63

Conclusion

Les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont si réels et si importants qu'il est de l'intérêt de tous de leur trouver un financement adéquat. S'il est vrai que le Tchad a été astreint à des réductions budgétaires pour corriger les déséquilibres macroéconomiques des années 2014 et suivantes, les initiatives privées d'enseignement supérieur se développent et la coopération internationale est de plus en plus agissante en la matière.

Compte tenu des besoins immenses en capital humain de qualité, il est nécessaire de conjuguer les efforts pour trouver le Financement du sous secteur. Et étant donné que ce sous secteur relève de la souveraineté de l'Etat, la nécessité d'un engagement soutenu du gouvernement dans l'orientation et la mise à disposition de moyens conséquents doit être de mise.

64

Les partenariats crédibles peuvent intervenir en second ressort pour accroître les ressources des IESR.

L'expérience des pays occidentaux a montré qu'une formation et une recherche de qualité et de haut niveau sont les moyens le plus sûrs d'assurer la croissance économique. La même expérience a indiqué que pour atteindre leurs objectifs, ces pays ont fait preuve de grande volonté politique en consentant des investissements lourds et continus dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les pays en développement n'ont qu'à suivre la marche pour espérer se débarrasser de la pauvreté.

65

Recommandations

Partant des constats ci-haut, les recommandations suivantes sont formulées :

A court terme :

- Déclarer l'enseignement supérieur et la recherche **urgence nationale** ;
- Accorder à l'enseignement supérieur un budget au montant 5% du PIB ;
- Allouer aux programmes de recherche une subvention à hauteur de 1% du PIB, conformément aux recommandations des Chefs d'Etat Africains au sommet de l'Union Africaine de 1999 ;
- Rééditer le Fonds de formation des formateurs (CONCOFOR) au profit des écoles doctorales ;
- Rétablir la bourse des étudiants et revoir le montant à la hausse ;

66

A moyen terme :

- Accorder le financement des IESR sur la base des critères d'efficacité et des contrats de programme pluriannuels permettant la mise en œuvre de leurs plans stratégiques ;
- Redéployer la gestion des œuvres universitaires dans les IESR ;
- Permettre aux IESR de rechercher d'autres sources de financement.

67

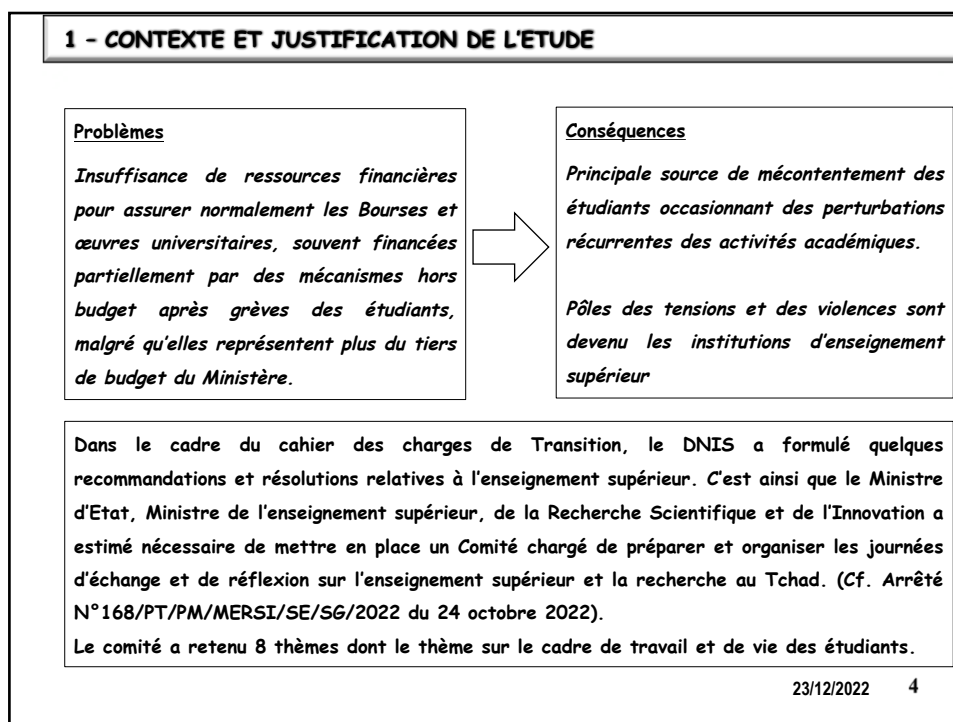
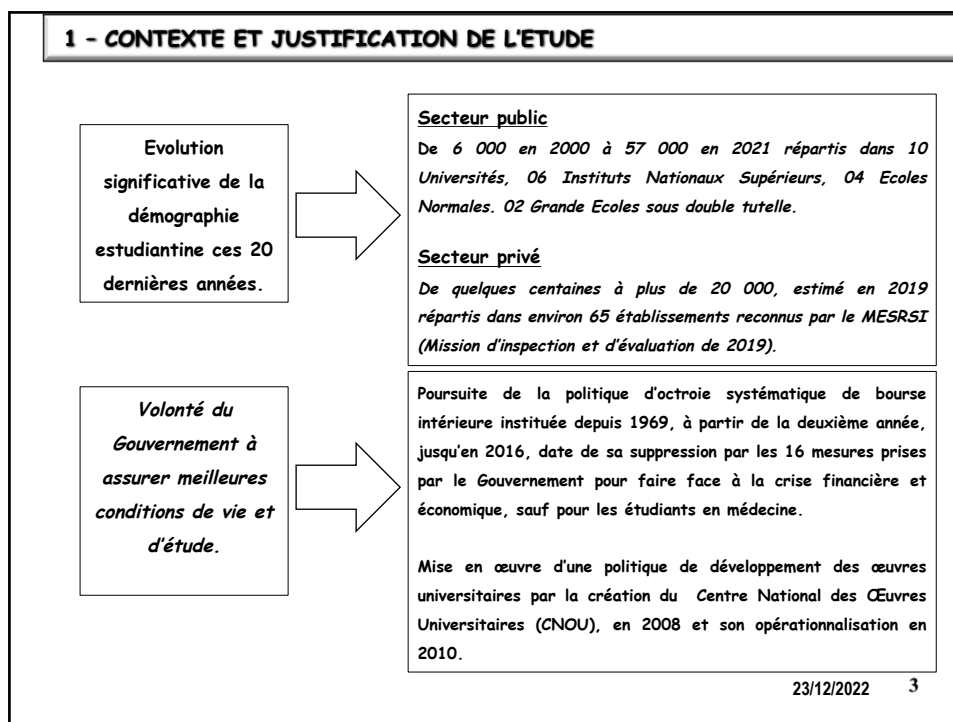


MERCI BEAUCOUP

68

	« Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère »	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES	
REPUBLIQUE DU TCHAD ***** CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION ***** PRESIDENCE DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION ***** PRIMATURE ***** MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR , DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION ***** SECRETARIA D'ETAT ***** SECRETARIAT GENERAL	UNITE - TRAVAIL - PROGRES ***** وحدة - عمل - تقدم	جمهورية تشاد ***** رئاسة الجمهورية ***** رئاسة الوزراء ***** وزارة التعليم العالي، البحث والابتكار ***** أمارة الدولة ***** الأمانة العامة	
POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE VIE ETUDIANTE ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE, STRATEGIE			
Etude pour créer des meilleures conditions de vie et d'étude pour les étudiants.			
	Présenté par : Mr. OUMAR DJIME MOUSSA, EXPERT		

PLAN DE PRÉSENTATION	
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	
2. STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE DE GESTION DE BOURSES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES	
2.1. ETAT DES LIEUX	
2.1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE	
2.1 ACTIONS D'AMELIORATION	
3. STRATEGIE DE REFORME DE GESTION DE BOURSES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES	
4. PLAN D'URGENCE ŒUVRES UNIVERSITAIRES POUR PERIODE DE TRANSITION	
5. FORTE RECOMMANDATIONS	
6. STRAEGIES DE FINANCEMENT DES REFORMES	
23/12/2022	2



1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Objectif Général

Réaliser une étude pour créer de meilleures conditions de vie et d'étude pour les étudiants.

Objectifs spécifiques

- Analyser l'organisation et le fonctionnement du CNOU ;
- Proposer des modalités de gestion des œuvres universitaires (restauration, logement, transport, santé, etc.) ou des solutions alternatives ;
- Proposer des mécanismes de financement innovant des œuvres universitaires ;
- Proposer des solutions pour dynamiser les activités culturelles et sportives ;
- Dans le cas échéant, proposer des nouvelles règles d'attributions des allocations (nature, durées, conditions d'octroi, suspensions, etc.) ;
- Analyser le rapport entre les institutions et les Associations des étudiants ;
- Proposer des simulations pour les solutions envisagées et envisageables.



Résultats attendus

- L'organisation et le fonctionnement du CNOU sont analysés ;
- Des propositions de réorientation des missions du CNOU sont élaborées ;
- Des nouvelles modalités de gestion des œuvres universitaires sont élaborées ; ou des solutions alternatives sont proposées ;
- Des mécanismes de financement innovant des œuvres universitaires sont proposés ;
- Des solutions de dynamisation des activités culturelles et sportives sont proposées ;
- Des nouvelles règles d'attribution des allocations sont définies ;
- Un plan d'actions chiffré, à court, moyen et long termes est proposé

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.1 Fondements

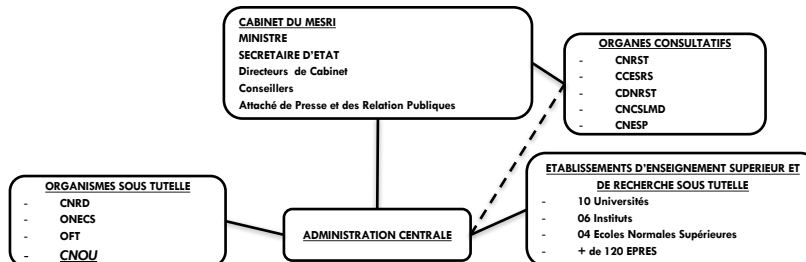
Loi d'Orientation N°16/PR du 13 mars 2006 fixe le cadre juridique et organisationnel général ainsi que les orientations fondamentales du Système Educatif tchadien.

Politique d'éducation inclusive, équitable et de qualité prônée par l'Etat.

Séminaire de novembre 2006 sur la problématique de bourse.

Décrets portant organigramme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ORGANIGRAMME DU MESRI



2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.2 Cadre juridique et institutionnel

Décret N°312/PR/MPC/69 du 28 octobre 1969 fixant les conditions d'octroi des bourses d'études.

Loi N°19/PR/2008 du 3 décembre 2008 Portant création du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU).

Décret N°867/PM/PM/MESRSFP/2010 du 08/11/2010 portant organisation et fonctionnement du CNOU.

2.3 Présentation du CNOU

2.3.1 Statut du CNOU

Conformément à la Loi N°19, le CNOU est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Il est composé d'un organe délibérant, le Conseil d'Administration (CA) et d'un organe exécutif, la Direction Générale.

La composition du CA est fixée par l'article 04 du Décret N°867.

23/12/2022 7

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.3.2 Missions du CNOU

Conformément à la Loi N°19 le Décret N°867, le CNOU a pour missions fondamentales de :

- Accompagner la vie étudiante par des initiatives en faveur de la restauration, du transport, de la santé, du logement, de l'action sociale, culturelle, sportive et des loisirs ;
- Gérer les bourses et les aides financières accordées aux étudiants.

Plus spécifiquement le CNOU poursuit les objectifs ci-après :

- Faciliter l'accès des étudiants aux logements ;
- Améliorer la santé des étudiants ;
- Assurer la nutrition des étudiants ;
- Assurer le transport des étudiants ;
- Améliorer le cadre de la vie des étudiants.

2.3.3 Champs d'action CNOU

Le Champs d'action de CNOU couvre l'ensemble des étudiants, fonctionnaires élèves et élèves fonctionnaires tchadiens qu'ils soient du public ou du privé, au niveau national ou à l'étrangers.

Cependant, faute de ressources, le CNOU ne couvre actuellement que les étudiants du public et les fonctionnaires élèves et élèves fonctionnaires. Soit environ 57 000 étudiants en 2021.

23/12/2022 8

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION
2.3.4 Organigramme du CNOU

Directio ns	Direction Générale (DG)	Direction des Ressources Humaines, Financières et du Matériel (DRHFM)	Direction des Œuvres Universitaires	Direction de la Planification et de l'Orientation des Bourses
Services	Assistance de Direction Service Comptabilité Chargé du Système d'Information et Contrôle de Gestion	Service du Personnel Service Finance Service matériel Service Hygiène et sécurité	Service Restauration Service Transport Service Logement Service Santé, Culture et Sport	Service des Etudes, de la Planification et de l'Orientation des Bourses Services de Suivi des bourses Services Documentations et Traduction

23/12/2022 9

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION
2.4 Missions et champ d'actions

Objectif et champs d'actions	Chapitre	Etudiant public		Etudiant du privé	Etudiant à l'extérieur	
		Niveau de couverture	Niveau de satisfaction	Niveau de couverture	Niveau de couverture	Niveau de satisfaction
Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants tchadiens à l'intérieur comme à l'extérieur	Restauration	Elevé	Faible	Nul	Non concerné	-
	Transports	Moyen	Faible	Nul	Non concerné	-
	Santé	Très Faible	Très Faible	Nul	Non concerné	-
	Logement	Nul	-	Nul	Non concerné	-
	Culture et sport	Très Faible	Très Faible	Nul	Non concerné	-
	Bourses et aides forfaitaires	Uniquement les étudiants en médecine et ceux de l'étranger	Faible	Nul	Faible	Faible

Actions d'amélioration

Elaborer et mettre en œuvre un plan de réforme et de développement des Ouvres universitaires

23/12/2022 10

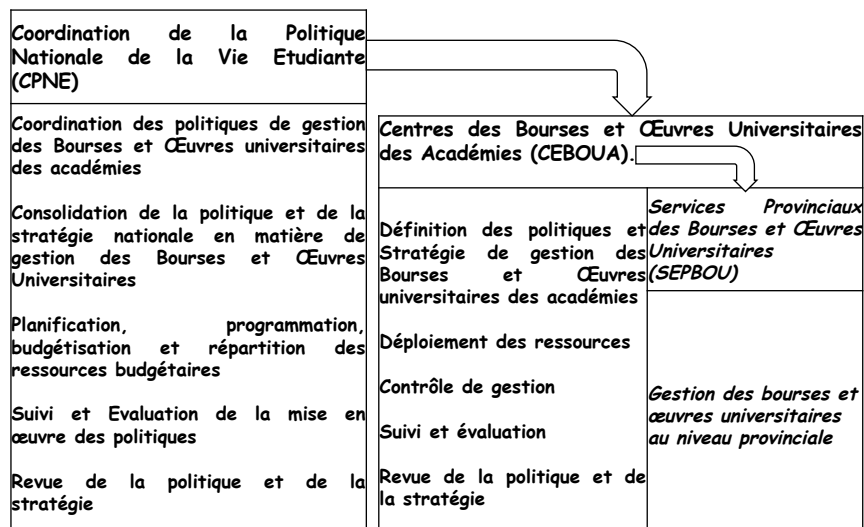
2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION
2.4.1 Capacité institutionnelle et opérationnelle

Forces	Faiblesses
L'autonomie de CNOU lui permet une organisation interne tant sur le plan administratif que de gestion et d'utilisation des ressources	La gestion centralisée des œuvres universitaires n'est plus compatible avec l'opérationnalisation des académies
	Absence des outils des gestions modernes (TB, Plan directeur, logiciel de gestion etc.) Pas de donnée statistique pour une planification, mise en œuvre, suivi et évaluation pertinente
	Faiblesse de politique en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité et Environnement (QHSE) ce qui rend l'environnement universitaire vulnérable, risques élevés
	Pas de locaux propres au CNOU au niveau centrale et provinciale

Actions d'amélioration

Révision des textes structurels et organisationnels du CNOU pour décentraliser la gestion des œuvres universitaires au niveau des académies;
 Mise en place des CEBOUA et SEPBOU
 Mise en place d'un système d'information statistique
 Amélioration du dispositif QHSE
 Construction des locaux propres au CNOU

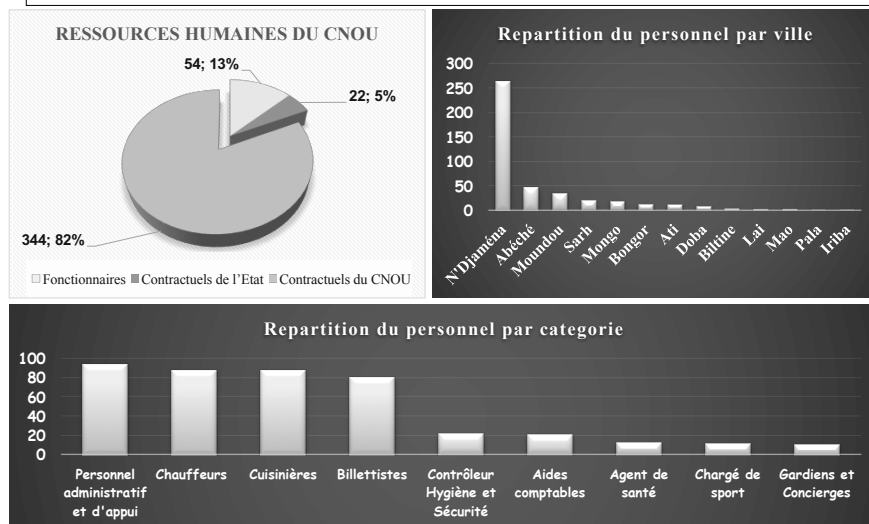
23/12/2022 11

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION
2.4.2 Nouvelle architecture de gestion des Bourses et Œuvres Universitaires proposée


23/12/2022 12

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.5 Ressources Humaines (Total : 421 agents)



91% des contractuels ont été reversés dans la fonction publique, les 9%, soit 30 agents sont en cours. 23/12/2022 13

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.6 Ressources matérielles

Parc Automobile

Véhicule	Type	Nb	Mise en circulation
Transport étudiants	Bus	120	2011, 2012, 2021 (35)
Administration	Prado	2	2013 (Réformés ?)
	Toyota Hillux	5	2010, 2012 et 2014 (Réformés ?)
	Toyota Corolla	2	2014 (Réformés ?)
	Bus Hiace	3	2014 (Réformés ?)
Agents	Moto	61	

Remarque: l'essentiel du parc matériel de l'administration était amorti et a été réformé de 2019 à 2020

Autres Matériels

Le CNOU dispose à l'École Normale Supérieure (ENS) de N'Djaména de deux magasins dont l'un sert au stockage des pneus de bus et le deuxième pour des produits divers, et un conteneur des pièces détachées des véhicules.

23/12/2022 14

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION*2.5 et 2.6 Ressources humaines et matérielles**Constat*

Une mauvaise gestion des ressources humaines	Le CNOU compte 21 postes cependant les responsabilités des services pas clairement définis d'où conflit de compétence et inefficacité dans l'action
	Beaucoup des représentations locales sont dirigées par des personnels n'appartenant pas au CNOU alors que plusieurs cadres du CNOU sont inoccupés
	La plupart des agents sont au niveau central (N'Djamena) et beaucoup sont inoccupés
	Le CNOU dispose de 85 billettistes aux services de transport et restauration dont 59% basés à N'Djamena. Mais, le recouvrement de recette n'est pas à la hauteur des attentes
	La déperdition des recettes propres est considérable : Le taux de recouvrement des recettes propres du CNOU, de 2019 à 2021, est très faible, 21% (354 400 400 FCFA a été enregistré contre 1 674 689 227)
	87 cuisinières pour 22 sites de restaurations. 48% de cuisinière concentré à N'Djamena pour 7 sites. Les prestataires ont un contrat de livraison de plat alors que les cuisinières sont à la charge de CNOU.
Une mauvaise gestion des ressources humaines	Insuffisance des agents de santé et de sport
	Instabilité des principaux responsables, En 10 ans, le CNOU a connu 10 Directeur General (DG), soit une durée de service d'environ 01 an.
Une mauvaise gestion des ressources humaines	Défaillance de planification, d'approvisionnement et de gestion en ressources matérielles : Expression de besoin en matériel aléatoire, Pas de cahier de charges matériels, Magasins de stockage provisoire et non sécurisés, Non maîtrise de la situation réelles des magasins
	Engins pour la plus part amortis, pas de Politique de maintenance des engins.

23/12/2022 15

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION*2.5 et 2.6 Ressources humaines et matérielles**Mesures/Actions*

Elaborer et mettre en œuvre les textes constitutifs de la réorganisation du système de gestion des bourses et œuvres universitaires en phase avec la nouvelle organisation académique du système éducatif (Coordination nationale, CABOU et SEPBOU) et avec la vision de développement du pays
Faire un état des lieux et Redéployer les ressources humaines et matérielles suivant le nouveau cadre structurel organisationnel du système de gestion des bourses et œuvres universitaires
Imputer la charge des cuisinières aux prestataires. En faire une exigence du Contrat
Changer le système de ticket par le système d'abonnement et trouver une autre occupation aux billettistes.
Etablir le besoin et Solliciter le détachement des agents de santé et des agents de sport
Plaidoyer pour une stabilité des responsables
Mettre au point des applications informatiques de gestion des ressources
Développer la politique de gestion de maintenance

23/12/2022 16

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

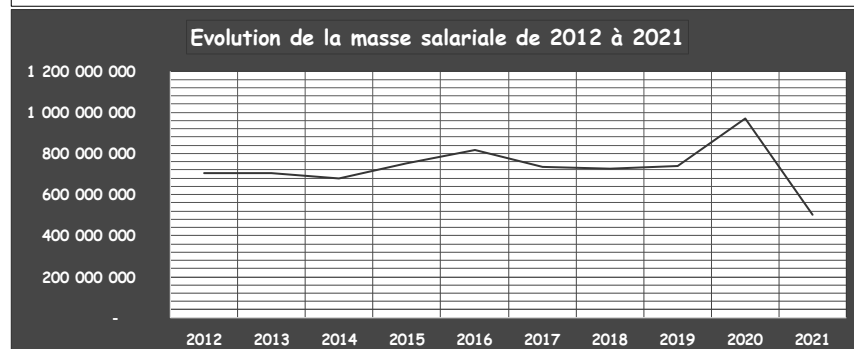
2.7 Ressources Financières

	En million de francs CFA		
	Subvention	Credit ouvert	Réalisation
2012	9 560	9 560	7 844
2013	18 569	18 822	18 342
2014	19 432	20 555	17 793
2015	11 249	14 886	10 833
2016	725	8 061	4 329
2017	792	4 637	3 407
2018	958	7 224	4 516
2019	4 612	5 187	4 346
2020	4 247	6 261	4 916

23/12/2022 17

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.7 Ressources financières



La masse salariale du CNOU a varié entre 970 357 644 à 502 000 000 FCFA de 2013 à 2021 avec une moyenne de 765 354 503 (de 2013 à 2020), les plus grandes dépenses ont été constatées en 2016 : 819 139 000 et en 2020 : 970 357 644.

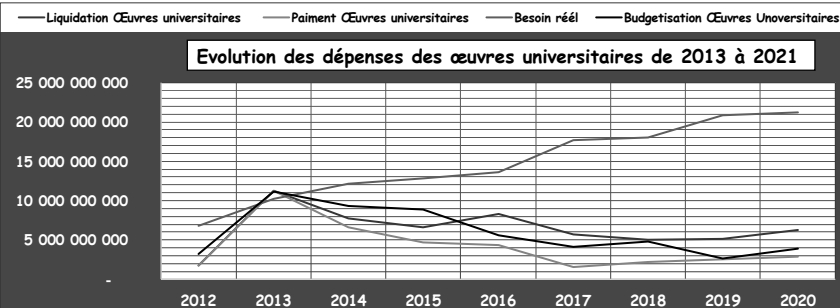
En 10 ans, le CNOU a consommé environ 7 300 000 000 FCFA en terme de masse salariale.

Il faut souligner qu'en 2020, une partie importante des contractuelles du CNOU a été reversée à la fonction publique. C'est ce qui explique la diminution de la masse salariale en 2021.

23/12/2022 18

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.7 Ressources financières



Une ressource importante a été consommée (liquidée) en matière des œuvres universitaires de 2012 à 2021, soit un cumul d'environ 64 000 000 000 000 de FCFA en 10 ans, une moyenne 6,4 milliards par/an.

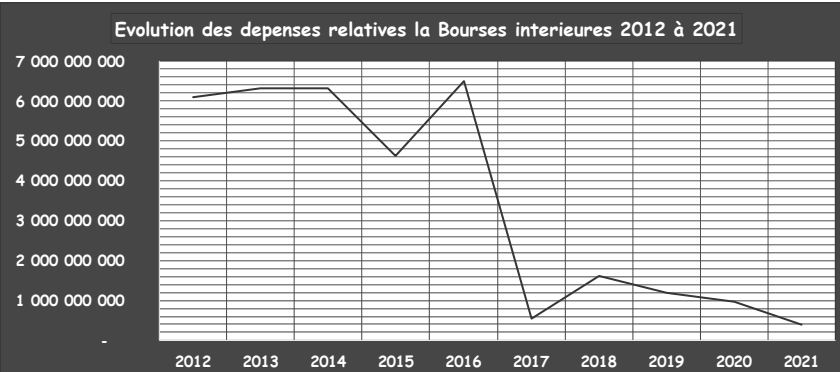
Cette ressource, bien qu'importante, est très en dessous du besoin réelle courant la période, moins de 40% et n'a pas réussi à stabiliser la vie étudiante. Les besoins sont grandissant et les budgets démunissant.

Les dépenses annuelles liquidées du CNOU sont généralement supérieure au budget et au paiement. Ce qui veut dire le CNOU enregistre chaque années des arriérés importantes, extrabudgétaires. Une bonne partie de arriérés, plus de 10 000 000 000, a été transféré au service de la dette publique en 2019 et 2020.

23/12/2022 19

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.7 Ressources financières



La bourse intérieure est une assistance financière accordée par l'Etat pour la formation et le soutien des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, remplissant les conditions prévues par les textes en vigueur.

Jusqu'en 2016, l'Etat attribuait systématiquement, à partir de la deuxième années, une bourse de 30 000 FCFA/mois à tous les étudiants du public. Ce qui explique la chute brutale de la courbe des bourses intérieures à partir de 2017.

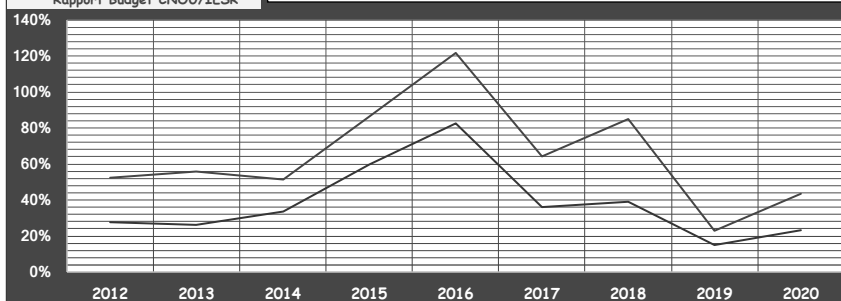
23/12/2022 20

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.7 Ressources financières

— Rapport Budget BOU/MESRSI
— Rapport Budget CNOU/IESR

Evolution du rapport budget, CNOU/MESRSI, de 2012 à 2021



Le poids budgétaire du CNOU sur celui du Ministère varie de 83% à 15%, avec une moyenne de 37%. Quand au rapport à l'enveloppe budgétaire de transferts aux Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR), il varie de 122% à 23%, avec une moyenne de 65%.



Ce qui veut dire que le CNOU est le principal centre de dépenses du Ministère. Il consomme parfois plus que tous les IESR réunis.

Cela n'est pas justifiable, étant donné que la mission principale du Ministère est l'enseignement et la recherche et non les bourses et œuvres universitaires. La politique en matière de vie étudiante étant un appui, celle-ci doit peser au plus, 10%, mais pas au delà !

23/12/2022 21

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.7 Ressources financières

Une mauvaise gestion caractérisée

La montée considérable du budget du CNOU à partir de 2013 a attiré les convoitises et les prédations de tout bord.

Des personnes non qualifiées et n'ayant ni le profil requis ni le lien avec le système éducatif ont été responsabilisées au détriment de celles du Ministère. 60% des DG venaient d'autres Départements.

Les problèmes d'ordre managérial y sont récurrents du fait de ces nominations non adéquates.

Des mauvaises pratiques de gestion ont été instituées :

- Des Achats complaisant, des commandes fictives ou non livrés etc.
- Une prise en otage de l'Institution par des prestataires véreux qui se sont arrangé, en complicité avec des responsables, à monopoliser les principales prestations des œuvres universitaires (resto et transport). Ces derniers :
 - Ils s'adonnent à tous les jeux possibles pour maximiser leurs profits : Surfacturation des prestations, manipulation des étudiants, du personnel, des responsables et personnalités influents et de leurs autres collègues prestataires, manipulation,
 - Ils alimentent des tensions en milieu universitaire aux fins de diligenter des virements au CNOU afin qu'ils s'accaparent de l'essentiel de paiement, étant donné qu'ils détiennent le monopole.

23/12/2022 22

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.7 Ressources financières

Une mauvaise gestion caractérisée

Tout Responsable du CNOU est tenu à se plier à ce groupe d'intérêt ou s'exposer aux machinations qui finiront par causé son départ.

Il a fallu une résistance acharnée pour mettre un terme à cette situation en 2019 ou le noyau dur de ce groupe à perdu le procès face à CNOU après qu'il ai porté plainte.

Ce fait a nourri des climats malsains au sein de l'institution et a terni complètement l'image de la gestion des œuvres universitaires qui a fini par être constaté par les organes de contrôle d'Etat qui ont diligé plusieurs missions de l'IGE mais sans résultat véritable.

Tous ces facteurs, combinés à la politisation de la question des bourses et œuvres universitaires, ont fait que le CNOU, malgré les ressources importantes déployées, n'a pas donné satisfaction.

Actions d'amélioration

- Repenser le système de gestion des bourses œuvres universitaire :
 - Décentraliser la gestion des Bou dans les académies,
 - Fixer des critères d'accès,
 - Passer d'une logique de consommation a une logique d'investissement pour capitaliser la gestion des œuvres universitaires

23/12/2022 23

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.8 Déploiement des Œuvres universitaires

TABEAU RECAPITULATIF DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

N°	Institution	Nb de site	Transport Opérationnel	Restauration (type d'offre)	Logement	Infrastructures	
						Culturelles et sportives	Sanitaires
1	Pala	1	1	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
2	Mongo	1	5	Contrat de prestation	342	Terrain volet, basket, handball	Inexistant
3	Doba	1	4	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
4	Laï	1	3	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
5	Moussoro	1	1	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
6	Ati	1	4	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
7	Bongor	1	5	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
8	IUP- Mao	1	1	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
9	Biltine	1	3	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
10	Abéché	3	12+	Contrat de prestation	Terrains des jeux	Inexistant	Inexistant
11	Moundou	2	9+	Contrat de prestation	250	Inexistant	1
12	Sarh	2	6+	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant
13	N'Djamena	8	40+	Contrat de prestation	700 au site de Toukra	Terrains de Foot et de handball	04
14	Eriba	1	1	Contrat de prestation	Inexistant	Inexistant	Inexistant

Coût unitaire moyen/Étudiant/Jour : Resto : 1500F (200 F tarif étudiant), Transport : 300F (100F tarif étudiant), Les étudiants ont donc accès aux services des Œuvres Universitaires à un tarif subventionné à hauteur de plus 80%.

23/12/2022 24

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.8 Ouvres universitaires

2.8.1 Transport

Entre 2010 et 2011, suite à un conflit entre la Mairie de N'Djaména et la Société TRANS-TCHAD pour la gestion de transport interurbain de la ville de N'Djaména, le Chef de l'Etat a rétrocedé au CNOU les bus de la Mairie et de la Société TRANS-Tchad pour assurer le transport des étudiants. Ces bus ont été répartis dans les différentes villes universitaires. La jeune structure s'est lancée dans le transport sans préparation, sans moyens et sans compétence avérée.

Forces	Faiblesses	Actions d'Amélioration
Dispositif de transport assez important et appartenant au CNOU; Une meilleure répartition des bus dans les différentes zones d'intervention de CNOU	Vétusté des bus et incapacité de renouvellement du parc compte tenu du contexte de crise;	Reforme du système de transports étudiants : Etablissement d'une convention de partenariat public/privé pour passer du transport exclusif étudiant au transport urbain avec priorité aux étudiants à des heures spécifiques);
	Insuffisance de bus de transports au regard de la forte croissance de la démographie estudiantine;	
	Absence d'une politique de gestion durable du système de transport étudiant	Mise en place d'une politique pertinente de gestion de maintenance du parc de transport;
	Qualification insuffisante des Conducteurs et des mécaniciens	Formation des conducteurs et mécaniciens
	Faiblesse du dispositif de gestion de maintenance compte tenu de la taille du parc des bus;	Mise en place d'un système de contrôle de consommation carburant et de sécurité des bus
	Non maîtrise de la circulation et de la consommation des ressources en rapport avec le transport	

23/12/2022 25

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.8 Ouvres universitaires

2.8.2 Restauration

Forces	Faiblesses	Actions d'Amélioration
Implantation des restaurants dans tous les établissements publics d'enseignement supérieur	Absence de standardisation de restaurant aux normes «restaurant universitaire au Tchad». Les conditions de restauration ne sont pas les mêmes pour tous, ce qui pose un problème d'équité ;	Construction et équipement des réfectoires standardisés pour étudiants
	Système très coûteux (contrats avec des prestataires), non soutenable à terme.	Mise en place d'un nouveau système de restauration durable et moins coûteux : Maintenir les cuisinières et établir une convention de fourniture des denrées de préparation avec l'ONASA Développement des activités agro-commerciales et des petites unités de transformation agro-alimentaire en milieu universitaires;

3.2.3 Logement

Forces	Faiblesses	Actions d'Amélioration
Disponibilité de logement sur le site de Toukra, à Mongo et à Moundou mais non exploité	Capacité insuffisante au regard de la taille des étudiants;	Etablissement et instauration des critères d'accès aux œuvres universitaires
	La plupart des établissements ne dispose pas de cité universitaire;	Mise en place d'un programme de logement pour étudiant en collaboration avec les ministères en charge de l'action sociale et en charge de l'habitat
	Critères d'attribution des logements non encore établis;	
	Conditions d'exploitation des logements disponibles pas réunies;	
	Absence d'une politique de développement des cités universitaires	

23/12/2022 26

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.8 Ouvres universitaires

2.8.3 Sport, culture et actions sociales

Forces	Faiblesses
<p>Infrastructure culturelle et sportive naissante sur le site de Toukra et sur le site de l'INSTA, de l'ENSTP et de l'ENASTIC.</p> <p>Activités sportives et culturelles quotidiennes organisées par les responsables chargés des sports et culture, s'inscrivant dans la logique de leur mission.</p> <p>Manifestations culturelles et sportives (MACUS) organisées généralement vers la fin de l'année académique par l'union des étudiants, et qui ont une allure plutôt festive.</p>	<p>Insuffisance du personnel d'encadrement;</p> <p>Absence d'une politique de développement de culture et de sport en milieu universitaires;</p> <p>Pas d'actions de sensibilisation des jeunes contre la délinquance, l'usage de stupéfiants et la violence en milieu universitaire</p>
Actions d'Amélioration	
<p>Programme de développement d'infrastructure culturelle et sportive en en collaboration avec les ministère en charge de la culture et de la jeunesse;</p> <p>Programme de sensibilisation des étudiants</p>	

3.2.4 Santé

Forces	Faiblesses	Actions d'Amélioration
<p>Existence de centre de santé sur quelque sites (Toukra, Mongo, JRF et Moundou)</p>	<p>Insuffisance de centres et du personnel de santé;</p> <p>Pas d'action de sensibilisation des jeunes contre les MST, COVID etc.</p> <p>Pas d'étude de prévalence de VIH en milieu estudiantine</p>	<p>Développement des Centres de Santé Universitaires ;</p> <p>Développement de formation de secourisme en milieu universitaire;</p> <p>Elaboration d'un programme de suivi et évaluation des indicateurs de santé en milieu universitaire en collaboration avec le MSP</p>

23/12/2022 27

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.9 Relation avec les étudiants

Forces	Faiblesses	Actions d'Amélioration
<p>Etudiant organisé au niveau national à travers l'UNET et au niveau établissement par ses sections.</p> <p>Implication des étudiants dans les Conseils d'Administration par la participation de leurs représentants</p>	<p>Faible implication de l'opinion des étudiants dans la définition des stratégies</p> <p>Ancrage de la culture d'assistance et de revendication en milieu étudiant</p> <p>Politisation du milieu universitaire</p> <p>Manifestation de comportement à caractère tribal, religieux, intercommunautaire</p> <p>Faible niveau de promotion de la culture entrepreneuriat en milieu universitaire</p>	<p>Mettre en œuvre la Vision « Eden de l'Etudiant Tchadien (EDEN-Tchad) ». ou l'étudiant doit être mis au cœur de réflexion et d'élaboration des projets et des stratégies de financement lui permettant de trouver de solution pour se nourrir, se soigner, se transporter, se cultiver et s'épanouir pendant ses études.</p> <p>Occuper l'étudiant tchadien de façon permanent et lui inculquer la culture du travail, de l'autosuffisance et de l'entrepreneuriat.</p> <p>Développer en l'étudiant une mentalité d'autonomie afin de ne pas dépendre forcement de la fonction publique dans la vie active.</p> <p>Promouvoir la culture civique en milieu universitaire</p> <p>Vulgariser les Objectifs de développement Durable</p> <p>Promouvoir l'agropastorale, pilier de l'économie nationale, en milieu universitaire</p>

23/12/2022 28

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.10 Bourses

Les Différentes types de Bourses existants actuellement

Bourses extérieures : bourse de coopération inter-état, les bénéficiaire perçoivent de l'Etat soit un complément de bourse soit une aide forfaitaire annuelle.

Bourses intérieures :

Le Décret N° 686/PR/PM/MESRI/2016, du 31/10/2016, a supprimé toutes les bourses intérieures sauf pour les cas des écoles professionnelles.

Un arrêté du Ministère précise que seul les étudiants des facultés de médecine ont désormais droit à la bourse.

Bourses des fonctionnaires élèves : Transformation des salaires en bourses.

Bourses de formation des formateurs (CONFOFOR 2014-2017 et autres)

23/12/2022 29

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.10.1 Bourses extérieures

Forces	Faiblesses
Existence d'une commission nationale d'attribution des bourses extérieures	Circuit d'attribution de bourse lourd
	Faible allocation de forfait aux étudiant à l'étrangers
	Faiblesse du dispositif de planification et d'orientation des bourses
	Offre de bourse très faibles par rapport à la demande
mise en place par Décret	Faible niveau de coopération internationale en matière de bourses

Actions d'amélioration

Renforcement du système d'orientation et de planification des bourses
Renforcement de partenariat avec les ambassades
Renforcement de partenariat à l'extérieur du pays (voyages d'échange d'expérience et de partenariat)
Recensement des étudiants tchadiens à l'extérieur
Mise en place d'un système d'enrôlement biométrique permettant de tracer l'étudiant durant tout son parcours

23/12/2022 30

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION**2.10.2 Bourses intérieures****Problématique**

Le système tchadien d'attribution des bourses intérieures, quasi unique en Afrique (voir tableau comparatif), ne reposant sur aucune politique cohérente sous tendue par une vision de développement, présentait de nombreux inconvénients, à savoir :

- Une charge financière considérable qui à terme ne sera pas supportable au regard de la croissance élevée de la démographie estudiantine;
- Une irrégularité dans le paiement des bourses génère un certain nombre de problèmes qui sont entre autres : les grèves cycliques des étudiants; l'exploitation politique entraînant un climat de malaise social, etc, entravant le bon fonctionnement de l'enseignement supérieur;
- Une dérive par des effets pervers qui sont entre autres la notion de droit acquis, de salaire, d'assurance de revenu, de statut d'étudiant permanent etc.
- Un non respect du principe d'équité et de justice sociale car, seulement une partie (environ 59%) des étudiants du public qui sont boursiers; et 100% des étudiants du privés ne sont boursiers.

Tableau comparatif des critères d'attribution des Bourses de 03 pays

Critères	Tchad	Benin	Niger
Systematique	Oui	Non	Non
Les plus méritants	Non	Oui	Oui
L'âge	Non	Oui	Oui
Milieux devaforisés	Non	Non	Oui
Personnes handicapées	Non	Non	Oui
Politique de genre	Non	Non	Oui

23/12/2022 31

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION**2.10.1 Bourses intérieures****Problématique**

En novembre 2006, la problématique de la bourse intérieure avait fait l'objet d'un Séminaire. Les conclusions et recommandations, formulées dans un document rendu public, allaient dans le sens d'une réforme du système d'attribution des bourses et d'un développement des œuvres universitaires.

Ainsi, le CNOU a été créé en 2008, mais la politique de quinquennat social d'alors n'a pas permis d'entamer la réforme du système d'attribution des bourses. L'Etat offrait donc, à la fois, la bourse et les œuvres universitaires.

Fin 2016, dans le cadre de 16 mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise financière et économique que traverse le Tchad suite à la chute du prix de pétrole, la bourse intérieure, excepté celle attribuée aux étudiants des écoles professionnelles, a été supprimée par le Décret N° 686/PR/PM/MESRI/2016, du 31/10/2016 au profit de renforcement de l'accès et de la qualité des œuvres universitaires.

Un arrêté du Ministère a précisé que pour le cas des établissements sous tutelle exclusive du MESRSI, seul les étudiants des facultés de médecine ont désormais droit à la bourse.

Le DNIS a remis en cause la suppression de la bourse intérieure. Parmi ses recommandations et résolutions pour l'enseignement supérieur, figure celle relative à la restauration de la bourse.

23/12/2022 32

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.10.2 Bourses, œuvres universitaires ou les deux, quelle options retenir?

Questions ?

**Faut-il restaurer la bourse et supprimer les œuvres universitaires ;
ou la restaurer et également assurer les œuvres universitaires ?**

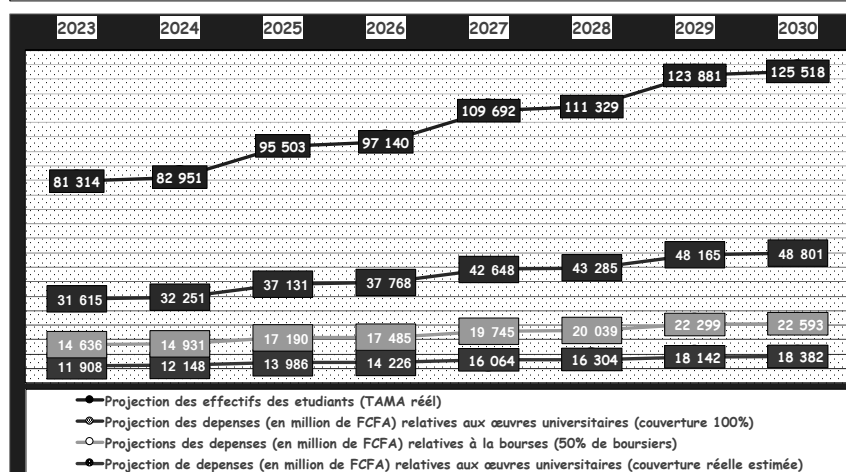
Si oui pour l'une des options



**L'une ou l'autre ou les deux sont-elles soutenables à terme au regard
de la croissance élevée des effectifs des étudiants ?**

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

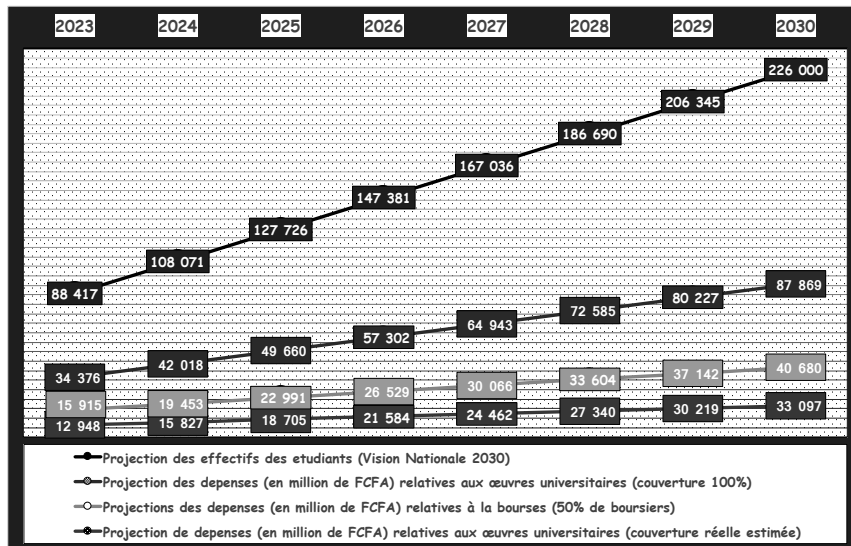
2.10.2 Projection des effectifs des étudiants (TAMA estimé) et les charges y afférentes



	Prévision budgétaires du MFB pour MESRSI en Million de FCFA				Projection budgétaire du MFB pour MESRSI en Million de FCFA			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Transfert au IESR	16 116	16 116	16 116	16 439	16 439	16 439	16 445	16 445
MESRSI	29 995	30 293	31 127	31 749	32 384	33 032	33 693	34 367

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

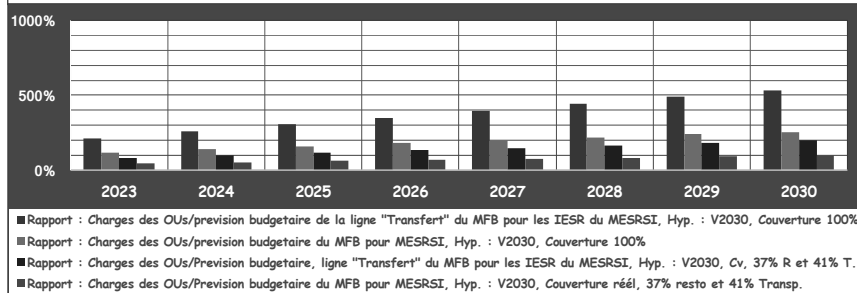
2.10.2 Projection des effectifs des étudiants (V2030) et les charges y afférentes



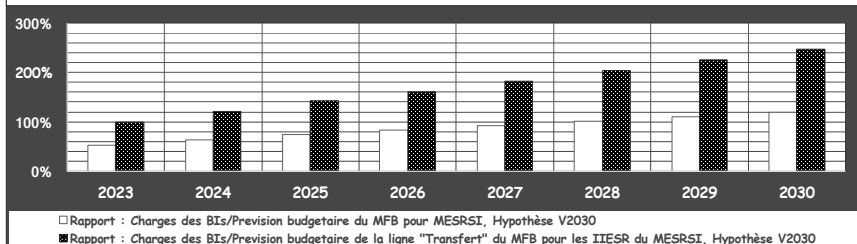
23/12/2022 35

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIORATION

2.10.2 Rapport : Charges des Œuvres Univ. /Prévisions budgétaires des Finances Publiques pour MESRSI (V2030)



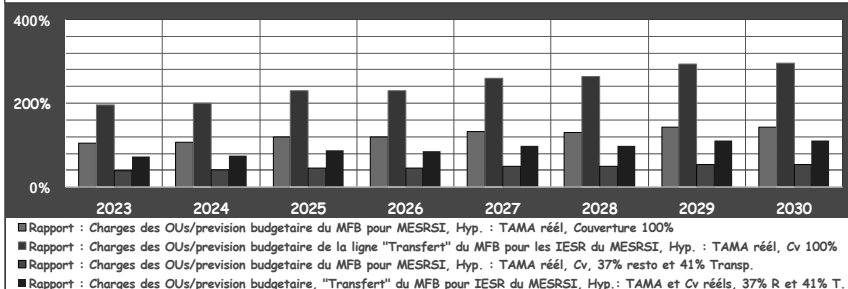
2.10.2 Rapport : Charges Bourses /Prévisions budgétaires des Finances Publiques pour MESRSI (V2030)



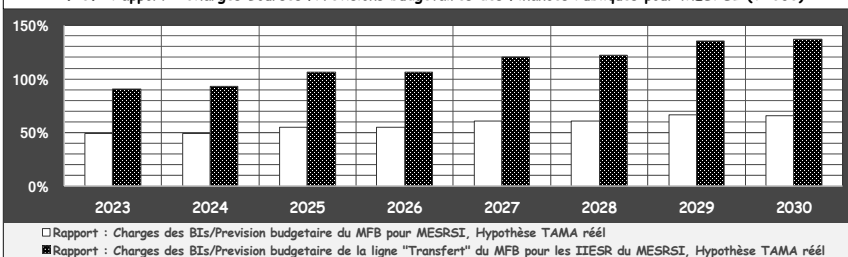
23/12/2022 36

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.10.2 Rapport : Charges des Œuvres Univ. /Prévisions budgétaires des Finances Publiques pour MESRSI (V2030)



2.10.2 Rapport : Charges Bourses /Prévisions budgétaires des Finances Publiques pour MESRSI (V2030)



23/12/2022 37

2 - SNBOU : ETAT DES LIEUX, ANALYSE DIAGNOSTIQUE/ ACTIONS D'AMELIOTRATION

2.10.2 Analyse de la soutenabilité financière des Bourses et des Œuvres universitaires

Les projections des charges à l'horizon 2030 au regard de l'évolution des effectifs des étudiants du public fait ressortir les fait ci-dessous.

En matière de bourses, les dépenses vont de :

- 14 milliards en 2023 à 23 milliards en 2030 pour une hypothèse basé sur l'estimation du Taux de Croissance Moyen Annuel (TAMA) des étudiants ;
- et de 15 Milliards en 2023 à 41 Milliards en 2030 pour une basé sur les objectifs de la Vision Nationale V2030 qui est de 1000 étudiants/100 000 habitants, soit 226 000.

Pour les œuvres universitaires, les dépenses vont de :

- 31 milliards en 2023 à 49 milliards en 2030 pour une hypothèse basé sur l'estimation du Taux de Croissance Moyen Annuel (TAMA) des étudiants pour une couverture à 100%, et de 11 milliards en 2023 à 19 milliards en 2030 sur la base des taux de couverture actuel (37% restauration et 41% transport) ;
- de 34 Milliards en 2023 à 88 Milliards en 2030 pour une basé sur les objectifs de la Vision Nationale V2030 pour une couverture à 100%, et de 12 milliards en 2023 à 33 milliards en 2030 sur la base des taux de couverture actuel (37% restauration et 41% transport).

Pour les deux, pas de commentaires

Conclusion

Le rapport des charges des Bis et Ous sur les prévisions des finances publiques pour les MESRSI montre clairement que, ni les Bourses Intérieures (Bis), ni les Œuvres Universitaires (Ous), moins encore les deux ne sont soutenable suivant le système de gestion actuel.

23/12/2022 38

3 - STRATEGIE DE REFORME DE LA GESTION DE BOURSES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES

4.1 Contexte général

Pression démographique de plus en plus forte à l'entrée du cycle supérieur. L'effectif des étudiants (public et privé) est passé d'environ 10 000 en 2007 à environs 69 000 en 2022.

Selon les projections, elle passera d'environ :

- 81 000 en 2023 à 126 000 en 2030 si on se base sur le TAMA des dernières années ;
- Et de 88 000 en 2023 à 226 000 en 2030 si on respecte les objectifs de la vision 2030 qui de relever le taux de couverture universitaire à 1000 étudiants/100000 habitants contre 342/100000 habitants en 2017. La projection démographique de la population tchadienne est de 22,6 millions environ en 2030.

La logique de gestion actuelle des bourses et œuvres universitaires, basée essentiellement sur une logique de consommation tributaire de la situation économique du pays, a montré ses limites.

La charge relative aux bourses et œuvres universitaires est très couteuse, certainement non soutenable et pose plus de problème que de solution.

Le système produit un effet pervers, contre productif notamment, il inculque une culture de nécessiteux et d'éternel revendicateur à l'étudiant et ne concourt donc pas à sa responsabilisation et à sa formation et transformation en capital humain telle que souhaité par la vision nationale 2030.

23/12/2022

39

3 - STRATEGIE DE REFORME DE LA GESTION DE BOURSES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES

4.2 Que faire ?

Pour assurer une condition de vie et d'étude adéquate qui permet la mise œuvre de la politique d'éducation inclusive, équitable et de qualité prônée par l'Etat et la production des ressources humaines performantes, capables de soutenir les ambitions de la vision « 2030 », il faut une stratégie à deux niveaux d'actions concomitantes à mettre en œuvre, à savoir :

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p>1- Un premier niveau à court terme et à moyen terme qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser les services prioritaires à savoir le transport et la restauration et établir les critères d'accès ; - Mettre en place des procédures pertinentes pour une gestion responsable ; - Maitriser les recettes propres par la bancarisation ; - Réorganiser la gestion des bourses et œuvres universitaires en phase avec les académies ; - Mettre en place une politique de bourse plus incitative, en adéquation avec la vision nationale de développement, basé sur des critères d'attribution claires (excellence, mérite, indigence, handicap, genre, filières porteuses, etc.). 		
		<p>2- Un deuxième niveau à moyen et long terme qui consiste à faire évoluer le système actuel vers un système plus durable et rentable, par la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du Partenariat Public/Privé en matière de transport et restauration ; - Capitalisation de la masse étudiante par l'implantation des incubateurs en milieu universitaire et l'appui à la mise en œuvre des projets innovants qui concourent à la satisfaction des besoins des étudiants par les étudiants.

23/12/2022

40

4 - PLAN D'URGENCE ŒUVRES UNIVERSITAIRE POUR PERIODE DE TRANSITION

PLAN D'URGENCE ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Résultat attendu : Services stabilisés des œuvres universitaires pendant la période de transition

Actions prioritaires	Détails des Activités	Coût (million FCFA)
Assurer le salaire	Salaires et accessoires du personnel	450
Assurer la restauration (57 000 étudiants, coût unitaire/étudiant : 1500 FCFA)	Règlement des arriérés des prestataires	?
	Service de restauration pour 57 000 étudiants	18 810
	Elaborer le projet de convention avec l'ONASA	-
Assurer le transport	Maintenance des bus	504
	Consommation en carburant	765
	Elaboration du projet de partenariat public/privé	-
Assurer le minimum de fonctionnement	Biens et autres services	169
Amorcer les réformes	Elaboration des projets de textes	-
Total 1 (Dépenses estimées)		20 698
Assurer le recouvrement des recettes propres	Service de transport	557
	Service de restauration	2 257
Total 2 (Recettes propres estimées)		2 814
TOTAUX (Subvention attendue)		17 884

Dispositions à prendre

Stabilité des services des œuvres universitaires	Diversification des prestataires et contractualisation annuelle avec des prestataires sûrs, ayant une forte capacité de résilience
	Respect des procédures des passations des marchés
	Contrôle trimestriel des recettes et des dépenses relatives aux œuvres universitaires par une commission composée de l'inspection et la CPM du MESRSI
Garanti de financement	Convention tripartite entre le trésor, la banque et le CNOU pour garantir le préfinancement des dépenses prioritaires

23/12/2022

41

5 - FORTES RECOMMANDATIONS

- 1) Stabiliser les services de base des œuvres universitaires (restauration et transport) pour la période de transition.
- 2) Sécuriser les recettes propres.
- 3) Etablir la situation des impayés et les transférer au service de la dette publique.
- 4) Faire un état des lieux des ressources.
- 5) Elaborer tous les textes de réformes de la gestion des bourses et œuvres universitaires en phase avec la structuration académique du système éducatif.
- 6) Mener une grande campagne de sensibilisation en milieu universitaire pour faire adhérer les étudiants aux réformes.
- 7) Passer à la réforme juste à la sortie de la transition.
- 8) Redéployer les ressources conformément à la nouvelle configuration du système.

23/12/2022

42

6 - STRATEGIE DE FINANACEMENT DES REFORMES

Convention tripartite entre le trésor, la banque et le CNOU pour garantir le préfinancement des dépenses prioritaires

Plaidoyer auprès des plus Hautes autorités pour l'accord des redevances sur un certain nombre de produits et services (carburant, boisson, téléphonie...) pour financer les programmes du MESRSRI dont 10% consacré aux Bourses intérieures, Œuvres universitaires et Programme «EDEN-Tchad».

23/12/2022

43

**MERCI POUR VOTRE
AIMABLE
ATTENTION**

44

**JOURNÉES D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU TCHAD**



**CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS DU TCHAD**

N'Djaména, 26–30. 12. 2022

Dr GUIRAYO JÉRÉMIE
Maître-Assistant

Pr MADJINDAYE YAMBAÏDJÉ
Maître de Conférences

1

PLAN

□ Introduction

- I. Mobilités, évaluation et promotion en grade des enseignants-chercheurs et chercheurs
- II. Conditions de vie et de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs et propositions de solutions
- III. Avant-projet du statut autonome des enseignants-chercheurs et chercheurs

□ Conclusion

2

INTRODUCTION

- ❑ L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation nécessitent des ressources tant humaines, matérielles que financières à la proportion des défis auxquels ils sont confrontés.
- ❑ Au Tchad, des efforts sont certes suffisamment fournis au cours des dix (10) dernières années. En témoignent les axes stratégiques les conclusions du :
 - 1) rapport d'enquête parlementaire sur le système éducatif du 22 juin 2018 ;
 - 2) document de stratégie nationale de l'enseignement supérieur pour la période allant de 2021-2025.
- ❑ Cependant, il reste beaucoup à faire.

3

INTRODUCTION

La présente communication vise donc principalement à examiner le cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur. Il s'agit spécifiquement de :

- ❑ Faire l'état des lieux de la promotion en grade des enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad tout en présentant les possibilités d'évaluation et de mobilités de ce corps (CAMES et du CSUE);
- ❑ Répertorier les problèmes qui minent le cadre de vie et de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs et y proposer des solutions;
- ❑ Procéder à la relecture de l'avant-projet du statut autonome des enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad;

4

PARTIE I
MOBILITÉS, ÉVALUATION ET PROMOTION EN GRADE
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS DU TCHAD

5

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

Le Tchad dispose de deux (2) voies de promotion en grade:

- ✓ Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- ✓ Le Conseil Supérieur des Universités d'Égypte (CSUE) ;
- Les candidatures à ces voies de promotion peuvent se faire dans les deux langues officielles du Tchad: le français et l'arabe;
- Si le CAMES évalue en trois (3) grades (MA, MC et PT), le CSUE évalue en deux (2) grades (MC et PT).

6

POSSIBILITÉS DE MOBILITÉS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

Les domaines de mobilités des enseignants-chercheurs et chercheurs sont la recherche, la coopération, les échanges, la valorisation des produits de la recherche, la dispensation des savoirs, etc.

- Possibilités de mobilité grâce aux financements de l'État, des institutions d'enseignement et de recherche, etc. ;
- Possibilités de mobilité grâce aux financements des Partenaires Techniques et Financiers à savoir l'AFD, l'AUF, la BID, l'UE, le PNUD, la BM, le GDN, etc.
- Possibilités de mobilité grâce aux financements des projets innovants.

7

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

N°	GRADES	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
1	Professeurs Titulaires	10	100%	0	0%	10	0,56%
2	Maîtres de Conférences	70	98,59%	1	1,40%	71	4,03%
3	Maîtres-Assistants	203	94,41%	12	5,58%	215	12,22%
4	Assistants d'Université	397	91,89%	35	8,10%	432	24,57%
5	Assistants	963	93,49%	67	6,50%	1030	58,58%
	Total	1643	93,45%	115	6,54%	1758	

8

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES CHERCHEURS

N°	GRADES	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
1	Directeurs de Recherche	1	100%	0	0%	1	3,33%
2	Maîtres de Recherche	3	100%	0	0%	3	10%
3	Chargés de Recherche	10	76,92%	3	23,07%	13	43,33%
4	Attachés de Recherche	13	100%	0	0%	13	43,33%
	Total	27	90%	3	10%	30	

9

PROMOTION EN GRADE AU CAMES

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
Enseignants-chercheurs							
1	Professeurs Titulaires	10	100%	0	0%	10	3,40%
2	Maîtres de Conférences	65	98,46%	1	1,53%	66	22,10%
3	Maîtres-Assistants	203	93,60%	12	6,39%	215	74,48%
	Total	278	94,90%	13	5,10%	291	
Chercheurs							
1	Directeurs de Recherche	1	100%	0	0%	1	5,88%
2	Maîtres de Recherche	3	100%	0	0%	3	17,64%
3	Chargés de Recherche	10	76,92%	3	23,07%	13	76,47%
	Total	14	82,35%	3	17,65%	17	

10

PROMOTION EN GRADE AU CSUE

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	5	100%	0	0%	5	100%
3	Maîtres-Assistants						
	Total	5	100%	0	0%	5	100%
CHERCHEURS							
1	Directeurs de Recherche	0		0		0	
2	Maîtres de Recherche	0		0		0	
3	Chargés de Recherche						
	Total	0		0		0	

11

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE N'DJAMÉNA

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	10	100%	0	0%	10	1,99%
2	Maîtres de Conférences	40	100%	0	0%	40	6,51%
3	Maîtres-Assistants	79	88,76%	8	9,19%	87	1,33%
	Total	129	94,11%	8	5,88%	137	22,81%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	168	87,04%	25	12,95%	193	32,22%
2	Assistants	239	89,51%	28	10,48%	267	44,57%
	Total	407	88,47%	53	11,52%	460	76,79%
	Total des enseignants	536	89,76%	61	10,23%	597	

12

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MOUNDOU

N°	Grade	Hommes	Femmes	Total			
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%		
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	1,06%
3	Maîtres-Assistants	11	100%	0	0%	11	11,70%
	Total	12	100%	0	0%	12	12,76%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	21	95,45%	1	4,54%	22	23,40%
2	Assistants	59	98,33%	1	1,66%	60	63,82%
	Total	80	97,56%	2	2,43%	82	87,23%
	Total des enseignants	92	97,87%	2	2,12%	94	

13

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ ADAM BARKA D'ABÉCHÉ

N°	Grade	Hommes	Femmes	Total			
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%		
2	Maîtres de Conférences	3	100%	0	0%	3	2,17%
3	Maîtres-Assistants	12	92,30%	1	7,69%	13	9,42%
	Total	15	93,75%	1	6,25%	16	11,59%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	51	100%	0	0%	51	36,95%
2	Assistants	70	98,59%	1	1,40%	71	51,44%
	Total	121	99,18%	1	0,81%	122	88,40%
	Total des enseignants	136	98,55%	2	1,44%	138	

14

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE SARH

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	1,47%
3	Maîtres-Assistants	9	100%	0	0%	9	13,23%
	Total	10	100%	0	0%	10	14,70%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	7	87,5%	1	12,5%	8	11,76%
2	Assistants	49	98%	1	2%	50	73,52%
	Total	56	96,55%	2	3,44%	58	85,29%
	Total des enseignants	66	97,05	2	2,94%	68	

15

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES D'ATI

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	4,16%
3	Maîtres-Assistants	4	100%	0	0%	4	16,66%
	Total	5	100%	0	0%	5	20,83%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	1	100%	0	0%	1	4,16%
2	Assistants	17	94,44%	1	5,55%	18	75%
	Total	18	94,73%	1	5,26%	19	79,16%
	Total des enseignants	23	95, 83%	1	4,16%	24	

16

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE DE MONGO

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	2	100%	0	0%	2	4%
3	Maîtres-Assistants	8	100%	0	0%	8	16%
	Total	10	100%	0	0%	10	20%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	6	100%	0	0%	6	12%
2	Assistants	34	100%	0	0%	34	68%
	Total	40	100%	0	0%	40	80%
	Total des enseignants	50	100%	0	0%	50	

17

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE DOBA

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	2	100%	0	0%	2	4%
3	Maîtres-Assistants	7	87,5%	1	12,5%	8	16%
	Total	9	90%	1	10%	10	20%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	10	100%	0	0%	10	20%
2	Assistants	30	100%	0	0%	30	60%
	Total	40	100%	0	0%	40	80%
	Total des enseignants	49	98%	1	2%	50	

18

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PALA

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	100%	0	0%	0	7,40%
3	Maîtres-Assistants	7	100%	0	0%	7	29,16%
	Total	7	100%	0	0%	7	29,16%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	1	100%	0	0%	1	4,16%
2	Assistants	16	100%	0	0%	16	66,66%
	Total	17	100%	0	0%	17	70,83%
	Total des enseignants	24	100%	0	0%	24	

19

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ ROI FAYÇAL

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	100%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	0,62%
3	Maîtres-Assistants	1	50%	1	50%	2	1,25%
	Total	2	66,66%	1	33,33%	3	1,88%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	57	91,93%	5	8,06%	62	38,99%
2	Assistants	74	78,72%	20	21,27%	94	59,11%
	Total	131	83,97%	25	16,02%	156	98,11%
	Total des enseignants	133	83,64%	26	16,35%	159	

20

STATISTIQUE DE L'UNIVERSITÉ VIRTUELLE DU TCHAD

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	33,33%
3	Maîtres-Assistants	2	100%	0	0%	2	66,66%
	Total	3	100%	0	0%	3	100%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	0	0%	0	0%	0	0%
2	Assistants	0	0%	0	0%	0	0%
	Total	0	0%	0	0%	0	0%
	Total des enseignants	3	100%	0	0%	3	

21

STATISTIQUE DE L'ENS DE N'DJAMÉNA

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	2	100%	0	0%	2	1,30%
3	Maîtres-Assistants	9	100%	0	0%	9	5,88%
	Total	11	100%	0	0%	11	7,18%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	38	95%	2	5%	40	26,14%
2	Assistants	93	91,17%	9	8,82%	102	66,66%
	Total	131	11,42%	11	7,74%	142	92,81%
	Total des enseignants	142	92,81%	11	7,18%	153	

22

STATISTIQUE DE L'ENS DE BONGOR

N°9 6	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	10	90,90%	1	9,09%	11	18,03%
	Total	10	100%	1	0,09%	11	18,03%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	8	88,88%	1	11,11%	9	14,75%
2	Assistants	40	97,56%	1	1,92%	41	67,21%
	Total	48	96%	2	4%	50	81,96%
	Total des enseignants	58	95,08%	3	4,91%	61	

23

STATISTIQUE DE L'ENS D'ABÉCHÉ

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	0	0%	0	0%	0	0%
	Total	0	0%	0	0%	0	0%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	9	100%	0	0%	9	28,12%
2	Assistants	22	95,65%	1	4,34%	23	71,87
	Total	31	96,87%	1	3,12%	32	100%
	Total des enseignants	31	96,87%	1	3,12%	32	

24

STATISTIQUE DE L'ENS DE SARH

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	3,57%
3	Maîtres-Assistants	1	100%	0	0%	1	3,57%
	Total	2	100%	0	0%	2	7,14%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	1	100%	0	0%	1	3,57%
2	Assistants	25	100%	0	0%	25	89,28%
	Total	26	100%	0	0%	26	92,85%
	Total des enseignants	28	100%	0	0%	28	

25

STATISTIQUE DE L'INSTA D'ABÉCHÉ

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	12	92,30%	1	7,69%	13	13,13%
3	Maîtres-Assistants	18	100%	0	0%	18	18,18%
	Total	30	96,77%	1	3,22%	31	31,31%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	5	100%	0	0%	5	5,05%
2	Assistants	63	100%	0	0%	63	63,63%
	Total	68	100%	0	0%	68	68,68%
	Total des enseignants	98	98,98%	1	1,01	99	

26

STATISTIQUE DE L'INSTITUT D'ÉLEVAGE DE MOUSSORO

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	1	100%	0	0%	1	7,14%
	Total	1	100%	0	0%	1	7,14%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	1	100%	0	0%	1	7,14%
2	Assistants	12	100%	0	0%	12	71,42%
	Total	13	100%	0	0%	13	92,85%
	Total des enseignants	14	100%	0	0%	14	

27

STATISTIQUE DE L'INSTITUT DE MAO

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	3	100%	0	0%	3	12,5%
	Total	3	100%	0	0%	3	12,5%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	2	100%	0	0%	2	8,33%
2	Assistants	18	94,73%	1	5,26%	19	79,16%
	Total	20	95,23%	1	4,76%	21	87,5%
	Total des enseignants	23	95,83%	1	4,16%	24	

28

STATISTIQUE DE L'INSTITUT D'IRIBA

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	4	100%	0	0%	4	20%
	Total	4	100%	0	0%	4	20%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	2	100%	0	0%	2	10%
2	Assistants	14	100%	0	0%	14	70%
	Total	16	100%	0	0%	16	80%
	Total des enseignants	20	100%	0	0%	20	

29

STATISTIQUE DE L'INSATAL DE LAI

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	1	100%	0	0%	1	3,44%
3	Maîtres-Assistants	1	100%	0	0%	1	3,44%
	Total	2	100%	0	0%	2	6,89%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	4	100%	0	0%	4	13,79%
2	Assistants	23	100%	0	0%	23	79,31%
	Total	27	100%	0	0%	27	93,10%
	Total des enseignants	29	100%	0	0%	29	

30

STATISTIQUE DE L'INSSAMB DE BILTINE

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	1	100%	0	0%	1	4,76%
	Total	1	100%	0	0%	1	4,76%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	0	0%	0	0%	0	0%
2	Assistants	20	100%	0	0%	20	95,23%
	Total	20	100%	0	0%	20	95,23%
	Total des enseignants	21	100%	0	0%	21	

31

STATISTIQUE DE L'ENASTIC

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	0	0%	0	0%	0	0%
3	Maîtres-Assistants	11	100%	0	0%	11	26,82%
	Total	11	100%	0	0%	11	26,82%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	1	100%	0	0%	1	2,43%
2	Assistants	27	93,10%	2	6,89%	29	70,73%
	Total	28	100%	2	0%	30	73,17%
	Total des enseignants	39	95,12%	2	4,87%	41	

32

STATISTIQUE DE L'ENSTP

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Professeurs Titulaires	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Conférences	2	100%	0	0%	2	6,89%
3	Maîtres-Assistants	4	100%	0	0%	4	13,79%
	Total	6	100%	0	0%	6	20,68%
NON INSCRITS							
1	Assistants d'Université	4	100%	0	0%	4	13,79%
2	Assistants	18	94,73%	1	5,26%	19	65,51%
	Total	22	95,65%	1	4,34%	23	79,31%
	Total des enseignants	28	96,55%	1	3,44%	29	

33

STATISTIQUE DU CNRD

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Directeurs de Recherche	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Recherche	0	0%	0	0%	0	0%
3	Chargés de Recherche	0	0%	3	100%	3	30%
	Total	0	0%	3	100%	3	30%
NON INSCRITS							
1	Attachés de Recherche	7	100%	0	0%	7	70%
2	Laborantins						
	Total	7	100%	0	0%	7	70%
	Total des chercheurs	7	70%	3	30%	10	

34

STATISTIQUE DE L'IRED

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Directeurs de Recherche	1	100%	0	0%	1	11,11%
2	Maîtres de Recherche	1	100%	0	0%	1	11,11%
3	Chargés de Recherche	4	100%	0	0%	4	44,44%
	Total	6	100%	0	0%	6	66,66%
NON INSCRITS							
1	Attachés de Recherche	3	100%	0	0%	3	33,33%
2	Laborantins						
	Total	3	100%	0	0%	3	33,33%
	Total des chercheurs	9	100%	0	0%	9	

35

STATISTIQUE DE L'ITRAD

N°	Grade	Hommes		Femmes		Total	
INSCRITS							
1	Directeurs de Recherche	0	0%	0	0%	0	0%
2	Maîtres de Recherche	2	100%	0	0%	2	18,18%
3	Chargés de Recherche	6	100%	0	0%	6	54,54%
	Total	8	100%	0	0%	8	72,72%
NON INSCRITS							
1	Attachés de Recherche	3	100%	0	0%	3	27,27%
2	Laborantins						
	Total	3	100%	0	0%	8	72,72%
	Total des chercheurs	11	100%	0	0%	11	

36

BON À SAVOIR

Le traitement et l'interprétation de différents tableaux ci-dessus présentés donnent ce qui suit:

- ❑ Sur les **1758 enseignants-chercheurs** que compte le Tchad, il y a **1643 hommes**, soit 93, 45%, contre **115 femmes**, soit 6,54% ;
- ❑ Sur les **1758 enseignants-chercheurs**, il y a **1030 Assistants** (titulaires de DEA et de Master) et **432 Assistants d'Université** (titulaires de doctorat) ;
- ❑ Sur les **1758**, il n'y a que **81 enseignants-chercheurs de rang A** (rang magistral) dont **71 MC** et **10 PT** ;
- ❑ Sur les **71 MC**, il y a une (1) seule femme et sur les **10 PT**, il n'y a aucune femme;
- ❑ Sur les **1788 enseignants-chercheurs et chercheurs**, **302 seulement** sont inscrits au **CAMES** et au **CSUE**, soit un pourcentage de 16,89% : **286 hommes et 16 femmes**.

PARTIE II

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

PROBLÈMES/SOLUTIONS

N°	PROBLÈMES	SOLUTIONS
1	<input type="checkbox"/> Sur les 1758 enseignants-chercheurs que compte le Tchad, il y a 1030 Assistants, soit un pourcentage de 58,58%	<input type="checkbox"/> Prendre un acte pour interdire formellement le recrutement des titulaires de Master, DEA et DESS (Bac+5) à l'enseignement supérieur
2	<input type="checkbox"/> Sur les 1758 enseignants-chercheurs que compte le Tchad, il y a seulement 302 inscrits	<input type="checkbox"/> Renouveler le fonds de formation CONFOFOR ; <input type="checkbox"/> Accorder une prime spéciale d'encouragement aux enseignants et chercheurs de rang A (PT et MC)
3	<input type="checkbox"/> Les enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad sont les plus mal payés de la sous-région	<input type="checkbox"/> Augmenter substantiellement les primes et indemnités des enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad ;

39

PROBLÈMES/SOLUTIONS

N°	PROBLÈMES	SOLUTIONS
4	<input type="checkbox"/> Les enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad ne bénéficient d'aucune prise en charge sanitaire	<input type="checkbox"/> Contracter une assurance-maladie pour tous les enseignants-chercheurs et chercheurs du Tchad
5	<input type="checkbox"/> Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche du Tchad sont sous-financés.	<input type="checkbox"/> Augmenter substantiellement les budgets des institutions d'enseignement supérieur et de recherche
6	<input type="checkbox"/> L'admission à la retraite des enseignants-chercheurs de rang A (PT et MC) à 65 ans handicape le fonctionnement des Ecoles Doctorales	<input type="checkbox"/> Repousser l'âge de la retraite à : ✓ 75 ans pour les PT, les DR, les MC et les MR; ✓ 70 ans pour les MA et les CR; ✓ 65 ans pour les AU.

40

PROBLÈMES/SOLUTIONS

N°	PROBLÈMES	SOLUTIONS
7	<input type="checkbox"/> L'admission à la retraite des enseignants-chercheurs inscrits au CAMES et au CSUE pose un sérieux problème aux institutions.	<input type="checkbox"/> Garder sous contrat de fait d'une durée maximale de cinq (5) ans les enseignants-chercheurs et chercheurs inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES, du CSUE ou de tout autre structure équivalente
8	Délestage récurrent dans la plupart des IESR	<input type="checkbox"/> Explorer les pistes des énergies renouvelables
9	Absence d'Internet dans la plupart des IESR	<input type="checkbox"/> Mettre en place une commission de réflexion sur cette question avec les spécialistes

41

PROBLÈMES/SOLUTIONS

N°	PROBLÈMES	SOLUTIONS
10	<input type="checkbox"/> Manque de moyens de transport pour le personnel enseignant et non enseignant	<input type="checkbox"/> Doter les institutions d'enseignement supérieur et de recherche de moyens de transport
11	<input type="checkbox"/> Insuffisance d'infrastructures pédagogiques et de recherche adéquates dans la plupart des IESR ;	<input type="checkbox"/> Construire des médiathèques, des vidéothèques, des auditorium, des laboratoires, des bibliothèques physiques et numériques, etc. et les équiper
12	<input type="checkbox"/> Absence de dispositif de veille et d'Assurance Qualité pour mesurer les performances des institutions ;	<input type="checkbox"/> Créer une Agence Nationale d'Assurance Qualité et des Cellules Internes d'Assurance Qualité dans les IESR conformément au nouvel organigramme du MESRSI

42

PROBLÈMES/SOLUTIONS

		SOLUTIONS
13	<input type="checkbox"/> Non respect de grades académiques dans les nominations administratives entraînant des frustrations au sein du corps ;	<input type="checkbox"/> Respecter les grades académiques dans les nominations administratives à l'effet d'éviter des frustrations au sein des corps;
14	<input type="checkbox"/> Manque de volonté de mise en œuvre de la stratégie nationale du MESRSI.	<input type="checkbox"/> Contraindre toutes les IESR à disposer d'un Plan d'action stratégique et de développement
15	<input type="checkbox"/> Circulation de faux grades	<input type="checkbox"/> Créer une commission nationale de vérification des grades des enseignants-chercheurs et chercheurs;

43

PROBLÈMES/SOLUTIONS

N°	PROBLÈMES	SOLUTIONS
16	<input type="checkbox"/> Manque de volonté de mise en œuvre de la stratégie nationale du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.	<input type="checkbox"/> Absence de plan stratégique de développement dans la plupart des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.
17	<input type="checkbox"/> Manque de volonté de mise en œuvre de la stratégie nationale du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.	<input type="checkbox"/> Absence de plan stratégique de développement dans la plupart des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.
18	<input type="checkbox"/> Mauvaise application de la politique de genre et de bilinguisme, notamment dans les nominations administratives ;	<input type="checkbox"/> Respecter les grades académiques dans les nominations administratives

44

PARTIE III
**RELECTURE DE L'AVANT-PROJET DU STATUT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS ET CERCHEURS DU SUPÉRIEUR**

45

TITRE I : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le titre premier intitulé " dispositions générales" permet de préciser:

- Le champ d'application de la présente loi;
- Les conditions de recrutement ou d'accès aux corps des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur;
- Les organes de gestion, notamment les organes de direction, les organes consultatifs (le conseil consultatif de l'enseignement supérieur, la commission administrative paritaire et le conseil médical);

TITRE II : DES DROITS ET DES OBLIGATIONS DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS ET CERCHEURS

Le deuxième titre est consacré aux droits et obligations des enseignants-chercheurs et chercheurs. Il s'agit de:

- Les droits et les devoirs des enseignants-chercheurs et chercheurs (droits, libertés et devoirs, rémunérations et avantages, congés et autres permissions d'absence, etc.) ;
- Le régime disciplinaire des enseignants-chercheurs.

46

TITRE III : DE LA CLASSIFICATION ET DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX CORPS

Le troisième titre définit la classification et précise des conditions d'accès aux corps des enseignants-chercheurs et chercheurs:

- Le cadre des enseignants-chercheurs du supérieur (le corps des PT, le corps des MC, le corps des MA et le corps des AU.) ;
- Le cadre des chercheurs du supérieur (le corps des DR, le corps des MR, le corps des CR et le corps des AR);

TITRE IV : DE LA TITULARISATION

- L'enseignant-chercheur ou le chercheur du supérieur nouvellement intégré dans la fonction publique est soumis à une période de stage probatoire d'une année.
- Ne sont soumis au stage probatoire que les enseignants-chercheurs ou chercheurs du supérieur stagiaires recrutés au vu d'un doctorat ou de tout autre diplôme équivalent.
- La titularisation est prononcée par le décret du Chef du Gouvernement sur proposition du MESRSI après avis de la CAP.

47

TITRE V : DE L'AVANCEMENT D'ÉCHELON ET DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Le troisième titre définit la classification et précise les conditions d'accès aux corps des enseignants-chercheurs et chercheurs:

- L'avancement d'échelon:** Il est automatique après deux (2) ans d'ancienneté et après avoir satisfait aux évaluations;
- L'avancement de grade:** Il a lieu exclusivement par inscription sur une liste d'aptitude du CAMES, du CSUE ou de tout autre système jugé équivalent par homologation.

TITRE VI : DES POSITIONS STATUTAIRES

- La position d'activité;
- La position de détachement;
- La position de disponibilité

48

TITRE VII : DE LA CESSATION DÉFINITIVE DES FONCTIONS

Le septième titre précise les conditions de la cessation définitive des fonctions :

- La démission ;
- Le licenciement;
- La révocation ;
- La retraite ;
- Le décès.

49

BON À SAVOIR

Après relecture de l'avant-projet de loi .../2023 Portant Statut autonome des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur, un certain nombre d'articles nécessitent d'être relus et discutés:

- Article 4:** Les conditions de recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs
- Article 35:** Les primes et indemnités accordées aux enseignants-chercheurs et chercheurs en sus du traitement indiciaire
- Article 43:** Les dispositions relatives aux congés
- Article 49 :** Les dispositions relatives aux corps des enseignants-chercheurs
- Articles 53, 61, 68 et 73:** Les dispositions relatives aux charges horaires (voir les textes portant minima horaires)
- Article 67 :** Les dispositions relatives à la gestion des laboratoires
- Article 75 et 98 :** Les dispositions relatives à la toge universitaire ou le costume académique.

BON À SAVOIR

- Article 120:** La position de détachement
- Article 143:** L'âge de la retraite
- Article 146:** La question de l'éméritat
- Article 152:** Les récompenses
- Article 158:** L'extinction du grade d'assistant
- Article 159:** Le reversement à la Fonction Publique

CONCLUSION

- Au regard de cet état des lieux, nous estimons que le plus grand défi de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation reste la volonté politique de l'État.

Merci de votre attention !

Journées d'échanges et de réflexion sur l'Enseignement Supérieur au Tchad
أيام للنقاش و التفكير حول التعليم العالي في تشاد

LE BILINGUISME الثنائية اللغوية

تقديم PAR

Dr NOURENE SOULEYMANE NOURENE د. نورين سليمان نورين

PHD en Histoire دكتوراه في التاريخ

1

PLAN DE L'EXPOSÉ

Introduction

- Aperçu historique du bilinguisme
au Tchad

Développement

- Définition de concept: Quel
bilinguisme pour le Tchad
- Etat des lieux de l'enseignement
bilingue au Tchad

Conclusion

-Propositions

خطة البحث

مقدمة

لمحة تاريخية عن ثنائية اللغة في تشاد

التعليق

- التعريف: أي ثنائية لغوية لتشاد
- واقع التعليم الثنائي في تشاد

الخلاصة

- اقتراحات

2

INTRODUCTION

Aperçu historique du bilinguisme au Tchad

Le Tchad est un pays multiethnique et multilingue où il y a autant d'ethnies que de langues qui n'ont pas eu la chance d'avoir un alphabet en dehors de l'arabe et du français.

المقدمة

لمحة تاريخية عن ثنائية اللغة في تشاد

تشاد بلد متعدد الأعراق واللغات حيث يوجد العديد من المجموعات العرقية مثلما توجد العديد من اللغات التي لم تكن لها الحظ للحصول على الكتابة باستثناء العربية والفرنسية.

3

C'est pourquoi, mais également pour des raisons d'ordre historique et politique, la langue française et la langue arabe se sont disputées la sphère officielle ; et la question de l'adoption du bilinguisme a alimenté le débat politique juste au lendemain de la proclamation de la République le 28 novembre 1958.

لهذا السبب ، ولكن أيضاً لأسباب تاريخية وسياسية ، تنازعت اللغة الفرنسية واللغة العربية على الساحة الرسمية. وأثارت مسألة اعتماد ثنائية اللغة الجدل السياسي مباشرة بعد إعلان الجمهورية في 28 نوفمبر 1958.

4

En effet, lors des discussions pour doter le pays de sa première Constitution, soit quatre mois après sa proclamation comme République, la proposition d'ajouter dans la Constitution du 31 mars 1959 l'arabe en plus du français comme langue officielle fut rejetée par 22 voix contre 15 par l'Assemblée Territoriale (Le Cornec, 1963, p 232).

وبالفعل ، خلال المناقشات المتعلقة بتزويد البلاد بدستورها الأول ، بعد أربعة أشهر من إعلانها كجمهورية ، تم رفض اقتراح إضافة اللغة العربية إلى الفرنسية في دستور 31 مارس 1959 كلغة رسمية، بأغلبية 22 صوتاً مقابل 15 من قبل الجمعية الإقليمية (Le Cornec, 1963, p 232).

5

Les parlementaires ont donné ainsi l'occasion aux mouvements armés qui ont surgi suite à la suppression du multipartisme en 1962, d'introduire le bilinguisme officiel dans leur programme de lutte politique, attirant l'adhésion des masses arabophones et des élites formées dans cette langue.

وهكذا أعطى البرلمانيون الفرصة للحركات المسلحة التي نشأت بعد إلغاء نظام التعددية الحزبية في عام 1962 ، لإدخال ثنائية اللغة الرسمية في برنامجها للنضال السياسي ، واجتذاب دعم الجماهير والنخب الدارسة باللغة العربية.

6

Il fallait attendre deux décennies plus tard pour que l'arabe soit reconnu également comme langue officielle au même titre que le français en 1982.

لم يتم الاعتراف باللغة العربية كلغة رسمية مثل اللغة الفرنسية إلا بعد عقدين من الزمان في عام 1982.

7

**DÉFINITION DE CONCEPT:
QUEL BILINGUISME POUR LE TCHAD**

Le bilinguisme est dérivé du mot *bilingue*. C'est un mot d'origine latine composé de *bi* qui signifie deux fois et de *lingua* qui signifie langue.

Il s'agit donc de l'utilisation de deux langues que ce soit par l'individu, appelé « bilinguisme individuel » ou par l'Etat, appelé « bilinguisme officiel ».

**تعريف المفهوم:
أية ثنائية لغوية لتشاد**

bilinguisme كلمة من أصل لاتيني تتكون من *bi* والتي تعني مرتين *lingua* التي تعنى لغة.

ومن ثم فهي استخدام لغتين ، سواء من قبل الفرد ، وتسمى "ثنائية اللغة الفردية" أو من قبل الدولة ، وتسمى "ثنائية اللغة الرسمية".

8

Mais au Tchad on confond souvent les deux notions et cela continu à entretenir la polémique au niveau de l'enseignement. Nous devons faire l'économie de « réinventer la roue » en s'inspirant des autres pays qui nous ont devancés dans le domaine du bilinguisme officiel.

لكن في تشاد ، غالبًا ما يتم الخلط بين المفهومين ولا يزال هذا الأمر يثير الجدل في مجال التعليم. علينا توفير " إعادة ابتكار العجلة " من خلال الاستلهام من البلدان الأخرى التي سبقتنا في مجال ثنائية اللغة الرسمية.

9

Dans tous ces Etats, qu'il soit d'Etat républicain décentralisé ou des monarchies fédérales, il y a un point commun entre eux qui est celui de donner la liberté au citoyen d'apprendre dans la langue de son choix, dans un cadre de bilinguisme officiel. Pourtant, dans ces Etats, les langues officielles se caractérisent par la territorialité.

في كل هذه الدول ، سواء كانت دولة جمهورية لامركزية أو ممالك فدرالية، هناك نقطة مشتركة ، وهي منح المواطنين حرية التعلم باللغة التي يختارونها ، ضمن إطار ثنائية اللغة الرسمية . و مع ذلك ، في هذه الدول ، تتميز اللغات الرسمية بالإقليمية.

10

Cependant, heureusement pour le Tchad, cette caractéristique n'existe pas. Car il existe des écoles francophones dans le sud comme dans le nord, de même qu'il existe des écoles arabophones dans le nord comme dans le sud du pays.

لحسن الحظ لتشاد ، هذه الخاصية الإقليمية للغات الرسمية غير موجودة. لأن هناك مدارس ناطقة بالفرنسية في الجنوب والشمال ، مثلما توجد مدارس ناطقة باللغة العربية في شمال وجنوب البلاد.

11

Cette caractéristique de non territorialité des deux langues officielles, met le Tchad à l'abri d'une quelconque division au nom de la langue. Il n'y a pas lieu donc d'avoir peur de l'existence de deux genres d'école dès lors que le contenu des programmes enseignés est le même.

هذه الخاصية المتمثلة في عدم الإقليمية في اللغتين الرسميتين تحمي تشاد من أي تقسيم باسم اللغة. لذلك لا يوجد سبب للخوف من وجود نوعين من المدارس ما دام محتوى البرامج التي يتم تدريسها هو نفسه.

12

C'est aussi l'avis d'éminentes personnalités politiques et linguistiques Tchadiens. Nous citons entre autres :

Antoine Bangui ancien ministre qui pense que le problème du bilinguisme ne se pose pas seulement au Tchad et les exemples des pays où l'on pratique non seulement le bilinguisme mais le multilinguisme, devraient nous éclairer écrit-il. Il cite les exemples du Canada, de la Suisse, de la Belgique et autres où la liberté du choix de la langue est laissée à l'appréciation de chacun selon sa sensibilité. Il souligne qu'un décret ne suffit pas pour généraliser la pratique d'une langue en précisant que les professeurs, les matériels didactiques et les infrastructures ne s'improvisent pas (Bangui, 1998, p. 80-83).

وهذا هو رأي شخصيات سياسية ولغوية تشادية بارزة. نذكر منهم:

أنطوان بانغي ، الوزير السابق ، الذي يعتقد أن مشكلة ثنائية اللغة لا توجد فقط في تشاد ، وأن أمثلة البلدان التي تمارس فيها التعددية اللغوية و ليس فقط ثنائية اللغة ، يجب أن ننيرنا. و يستشهد بأمثلة من كندا وسويسرا وبلجيكا وغيرها حيث تُترك حرية اختيار اللغة لتقدير أي فرد حسب حساسيته. ويشدد على أن مرسوم لا يكفي لتعميم ممارسة اللغة مبينا أن المعلمين والمواد التعليمية والبنى التحتية لا يمكن ارتجالها (بانجوي ، 1998 ، ص 80-83).

13

Nagoum Yamassoum, ancien ministre pense également que les problèmes de mise en œuvre du bilinguisme au Tchad s'expliquent par l'incapacité du Ministère de l'Education Nationale d'appliquer les dispositions du décret sur le bilinguisme à cause du nombre insuffisant des enseignants. Nagoum Yamassoum se demande pourquoi ne pas envisager en définitive la seule solution qui ne frustrerait personne, à savoir une forme de développement séparé qui permettrait à chacun de parler et d'apprendre la langue de son choix d'autant plus que vivre ensemble c'est d'abord s'entendre conclu-t-il (Yamassoum, 1998, p.119-120).

ناغوم ياماسوم وزير سابق يعتقد أيضا أن مشاكل تطبيق ثنائية اللغة في تشاد تفسر بعدم قدرة وزارة التربية الوطنية على تطبيق أحكام مرسوم ثنائية اللغة بسبب عدم كفاية المعلمين. يتساءل ناغوم ياماسوم لماذا لا نفكر في نهاية المطاف في الحل الوحيد الذي لن يزعج أحدا، وهو شكل من أشكال التطوير المنفصل الذي من شأنه أن يسمح للجميع بالتحدث وتعلم اللغة التي يختارونها ، و اختتم بالقول أن العيش معًا هو التوافق أولاً ، (يمسوم ، 1998 ، ص 119 - 120).

14

C'est le cas aussi du linguiste Adoum Khamis, qui pense qu'il doit y avoir trois possibilités pour éduquer et former sans aucune contrainte: il propose que ceux des parents qui choisissent le français envoient leurs enfants à l'école francophone, que ceux des parents qui choisissent l'arabe envoient leurs enfants à l'école arabophone et ceux qui choisissent le français et l'arabe envoient leurs enfants à l'école bilingue. Adoum Khamis souligne que si l'Etat laisse le choix au citoyen tchadien en matière de langue, personne n'aura le droit de l'accuser de vouloir imposer le bilinguisme à qui que ce soit (Khamis, 1996, p.123).

هذا هو الحال أيضًا مع اللغوي آدم خميس ، الذي يعتقد أنه يجب أن تكون هناك ثلاثة احتمالات للتعليم والتأهيل دون أي قيود: يقترح أن يرسل الآباء الذين يختارون الفرنسية أطفالهم إلى مدارس اللغة الفرنسية ، والآباء الذين يختارون اللغة العربية أن يرسلوا أطفالهم إلى مدارس اللغة العربية وأولئك الذين يختارون الفرنسية والعربية أن يرسلوا أطفالهم إلى مدارس ثنائية اللغة. ويشير آدم خميس إلى أنه إذا أعطت الدولة للمواطنين التشاريين خيارًا في مسائل اللغة ، فلن يكون لأحد الحق في اتهامها بالرغبة في فرض ثنائية اللغة على أحد (خميس، 1996 ، ص 123).

15

ETAT DES LIEUX DU BILINGUISME

L' évolution du bilinguisme dans l'enseignement au Tchad est très lente depuis son adoption. Au niveau du primaire la proportion de la répartition selon la langue d'enseignement montre que la majorité des élèves étudient en français (86%), bilingue (8%) et arabe (6%) comme l'indique le tableau qui suit.

حالة ثنائية اللغة

إن تطور ثنائية اللغة في التعليم في تشاد بطيء للغاية منذ اعتمادها. في المرحلة الابتدائية ، تظهر نسبة التوزيع حسب لغة التدريس أن غالبية التلاميذ يتعلمون باللغة الفرنسية (86%) ، ثنائي اللغة (8%) والعربية (6%) كما هو مبين في الجدول التالي.

16

Tableau n° 1 : effectif d'élèves selon la langue d'enseignementعدد التلاميذ حسب لغة التدريس **جدول 1:**

Langue اللغة	Effectif المجموع
FRANÇAIS فرنسي	2 332 367
ARABE عربي	168 886
BILINGUE ثنائي اللغة	218 111
TOTAL GENERAL المجموع الكلي	2 719 364

Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale
 الإحصاء السنوي لوزارة التربية 2020 / 2021 المصدر:
 الوطنية

17

Les mêmes statistiques donnent pour le Corps enseignant : instituteurs **30,5%** , instituteurs adjoints **5,0%** et maîtres communautaires **64,5%**.

نفس الإحصائيات تقدم: مدرس 30,5%
 مدرس مساعد 5,0 %
 معلم مجتعي 64,5 %

18

Tableau n°2: Nombre d'enseignants chargés de cours par grade

جدول رقم 2: عدد المدرسين حسب الرتب

Corps enseignant هيئة التدريس	INSTITUTEUR مدرس	INSTITUTEUR ADJOINT مدرس مساعد	MC2 فئة 2	MC1 فئة 1	مدرس مجتعي MC0	ENSEMBLE المجموع
Total Général المجموع	14.775	2.404	13.370	6.549	11.296	48.394

Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale

المصدر: الإحصاء السنوي لوزارة التربية الوطنية 2020 / 2021

19

Au niveau du supérieur, les langues d'enseignement dans les institutions de l'enseignement supérieur public au Tchad sont le français et l'arabe, mais à des degrés divers.

على مستوى التعليم العالي ، لغتا التدريس في المؤسسات العامة للتعليم العالي في تشاد هما الفرنسية والعربية ، ولكن بدرجات متفاوتة.

20

A l'exception de l'Université Roi-Fayçal, on trouve le français partout comme langue d'enseignement dans les établissements universitaires, mais l'arabe est seulement langue d'enseignement dans certains de ces établissements et dans certaines filières comme l'histoire, la géographie, la biologie et la linguistique.

باستثناء جامعة الملك فيصل ، توجد اللغة الفرنسية كلغة التدريس في كل المؤسسات الجامعية ، ل كن اللغة العربية هي لغة التدريس فقط في بعض هذه المؤسسات و في تخصصات معينة مثل التاريخ والجغرافيا وعلم الأحياء واللغويات .

21

Dans le souci de faire des étudiants Tchadiens des citoyens bilingues, le français et l'arabe sont enseignés comme matières linguistiques : le français dans les filières en arabe et l'arabe dans les filières en français.

من أجل جعل الطلاب التشاديين يتحدثون اللغتين ، يتم تدريس الفرنسية والعربية كمواد لغوية في الأقسام المختلفة في الكليات: الفرنسية في الأقسام العربية والعربية في الأقسام الفرنسية.

22

Cependant le constant est que le français et l'arabe tels que enseignés actuellement ne font pas des étudiants, des citoyens bilingues. Et pour cause, l'enseignement de ces deux langues n'a jamais dépassé le seuil d'apprentissage de l'alphabet jusqu'à la fin du cycle universitaire.

و لكن الملاحظ إن اللغتين الفرنسية والعربية كما تدرس حاليًا لا تجعل الطلاب مواطنين ثنائيي اللغة. والسبب ، إن تدريس هاتين اللغتين لم يتجاوز أبدًا عتبة تعلم الأبجدية حتى نهاية الدورة الجامعية.

23

Dans presque tous les établissements du supérieur, les étudiants se plaignent qu'on leur enseigne chaque année la même chose. L'adoption donc d'une méthodologie et d'un programme pédagogique adéquats s'imposent.

في جميع مؤسسات التعليم العالي تقريبًا ، يشتكي الطلاب من أنهم يدرسون نفس الشيء كل عام فيما يخص تعليم اللغات. لذلك من الضروري اعتماد منهجية وبرنامج تعليمي .

24

En matière de législation en vigueur, l'enseignement bilingue est régi aujourd'hui par la Loi N°16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Educatif tchadien qui stipule en son article 05 que « l'enseignement et la formation sont dispensés dans les deux langues officielles que sont le français et l'arabe »

من حيث التشريعات سارية المفعول ، يخضع التعليم ثنائي اللغة اليوم للقانون رقم 16/ ر ج / 2006 المؤرخ 13 مارس 2006 القاضي بتوجيه نظام التعليم التشادي الذي ينص في مادته رقم 5 " يكون التعليم و التأهيل باللغتين الرسميتين الفرنسية و العربية "

25

Et le décret 1639/MENPC/2018 du 03 octobre 2018, portant modalités d'application du bilinguisme dans le système éducatif tchadien qui a abrogé le décret N° 071/PR/MEN/95 du 09 février 1995 portant institution de l'enseignement bilingue (français-arabe) dans le système éducatif tchadien.

والمرسوم رقم 1639 / و ت و ت و / 2018 المؤرخ 3 أكتوبر 2018 بشأن إجراءات تطبيق ثنائية اللغة في نظام التعليم التشادي الذي ألغى المرسوم رقم /95 ر ج / و ت و / 2018 المؤرخ 09 / فبراير / 1995 القاضي بتأسيس التعليم ثنائي اللغة (الفرنسية - العربية) في نظام التعليم التشادي.

26

Si au niveau du Ministère de l'Education Nationale il existe un arrêté d'application du bilinguisme et une Direction Générale du Bilinguisme, ce n'est pas le cas au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Car il n'y a ni décret, ni arrêté, moins encore une Direction Générale qui puissent régir l'enseignement bilingue au niveau du Supérieur. Il existe seulement la circulaire N° 008/PR/PM/MESRSFP/SEESCFP/SG/2020 du 26 janvier 2010 .

إذا كان هناك قرار على مستوى وزارة التربية الوطنية لتطبيق ثنائية اللغة وإدارة عامة لإدارة شؤون ثنائية اللغة ، ليس هو الحال على مستوى وزارة التعليم العالي.

لأنه لا يوجد لا مرسوم ولا قرار ولا إدارة عامة يمكن أن تعتنى بالتعليم ثنائي اللغة على مستوى التعليم العالي. يوجد فقط التعميم رقم 008/وت ع ب ع ت م/2010 المؤرخ 26

يناير 2010

27

CONCLUSION

Propositions

De deux choses l'une :

1- Soit on met à la disposition des enseignants du français et de l'arabe un programme d'enseignement et un guide pédagogique tout en créant une Direction Générale du Bilinguisme qui puisse veiller à l'enseignement de ces deux langues comme c'est le cas au niveau du Ministère de l'Education Nationale;

2- Soit , on estime que l'université n'est pas le lieu où on enseigne des langues vivantes comme au lycée et par conséquent laisser l'étudiant se spécialiser dans la langue qu'il a choisie tout en créant des centres d'apprentissage des langues où ceux qui sont intéressés d'apprendre en plus, l'une ou l'autre langue officielle peuvent le faire librement.

الخلاصة

يجب أن نختار أحد أمرين:

1- إما توفير برنامج تعليمي ودليل تعليمي لمدرسي الفرنسية والعربية وإنشاء إدارة عامة للثنائية اللغوية يمكنها الإشراف على تدريس هاتين اللغتين كما هو الحال في مستوى وزارة التربية والتعليم ؛

2- و إما يجب أن نعتبر أن الجامعة ليست المكان الذي يتم فيه تدريس اللغات الحية كما هو الحال في المدارس الثانوية وبالتالي يجب ترك الطالب أن يتخصص في اللغة التي اختارها للدراسة و إنشاء مراكز لتعلم اللغات بحيث يمكن لمن يريد لغة رسمية إضافية أن يختارها بكل حرية

28

BIBLIOGRAPHIE

ALINGUÉ Jean.,1998, « Communication », in Tchad, le contentieux linguistique arabe-français, N'Djamena, Centre Al-Mouna.
 Annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale 2020 / 2021
 Circulaire N° 008/PR/PM/MESRSFP/SEESCFP/SG/2020 du 26 janvier 2010
 Décret 1639/MENPC/2018 du 03 octobre 2018, portant modalités d'application du bilinguisme dans le système éducatif tchadien
 KHAMIS Adoum. 1996, « Le bilinguisme une richesse inestimable », in Tchad, conflit nord sud mythe ou réalité, Ndjama, Centre Al-Mouna.
 LE CORNEC Jacques, 1963, « Histoire politique du Tchad de 1960 à 1962 », Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
 Loi N°16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Educatif tchadien.
 YAMASSOUM Nagoum, 1998, « Du malentendu linguistique à l'opposition de deux inféodations », in Tchad, le contentieux linguistique arabe-français, Ndjama, Centre Al-Mouna.

المراجع

- ألينج جان ، 1998 ، " ورقة " ، في تشاد ، الخلاف اللغوي العربي الفرنسي ، نجامينا ، مركز المنى.
 - الإحصاء السنوي لوزارة التربية الوطنية 2020/2021 - تعميم رقم 008 / / MESRSFP / / PM / PR / 2020 SEESCFP / SG بتاريخ 26 يناير 2010
 - المرسوم 1639 / 2018 / MENPC / المؤرخ 3 أكتوبر 2018 بشأن شروط تطبيق ثنائية اللغة في نظام التعليم التشاردي.
 - خميس ادوم. 1996 ، "ثنائية اللغة ثروة لا تقدر بثمن" ، في تشاد ، أسطورة الصراع بين الشمال والجنوب أو الواقع ، نجامينا ، مركز المنى.
 - LE CORNEC جاك ، 1963 ، "التاريخ السياسي لتشاد من 1960 إلى 1962" ، باريس ، المكتبة العامة للقانون والفقهاء.
 - القانون رقم 16 / 2006 / PR المؤرخ 13 مارس 2006 بشأن توجيه نظام التعليم التشاردي.
 - يماسوم ناجوم ، 1998 ، "من سوء الفهم اللغوي إلى معارضة " ، في تشاد ، الخلاف اللغوي العربي الفرنسي ، نجامينا ، مركز المنى.

29

Je vous
 شكر /
 remercie

30

**JOURNÉES D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION SUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE AU TCHAD**

Evaluer les offres de formation existantes au sein des institutions du supérieur en vue de proposer de nouvelles orientations stratégiques répondant aux besoins de la société

Pr. NDOUTORLENGAR Médard
Université de Sarh
Maître de Conférences

23-01-09

1

Introduction

- ▶ **INTRODUCTION**
- ▶ **1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD**
- ▶ **2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF COMME UNE LANGUE D'ENSEIGNEMENT**
- ▶ **3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES**
- ▶ **4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT**
- ▶ **5. ANALYSE DES OFFRES DE FORMATION ET PROPOSITION D'HARMONISATION DE PROGRAMME**
- ▶ **6. RECOMMANDATIONS**
- ▶ **CONCLUSION**
- ▶

23-01-09

2

Introduction

- ▶ L'offre de formation est l'une des choses dans l'enseignement qui doit être dynamique:
 - Elle doit suivre l'offre et la demande de l'emploi de l'ancrage territoriale ;
 - Elle doit tenir compte des éventuelles réformes pédagogiques pour se conformer ;
 - Elle doit s'adapter au contexte de plan et stratégies de développement territorial.

23-01-09

3

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD

1.1. Cadre juridique et institutionnel

N°	Textes	Nombre	Année
1.	Déclaration des CE/CEMAC	1	2005
2.	Directives UEAC	2	2006
3.	Séminaire national	1	2006
4.	Arrêté portant création (CCOT)	5	2007
	Décret portant institution	2	2009

Le LMD introduit dans les EES du Tchad au cours de l'année académique 2007-2008 a été soigneusement préparé par des décrets, des arrêtés, des Directives, Déclarations et des séminaire tant nationaux qu'institutionnels

23-01-09

4

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD			
1.2. Etat de lieux de mise en application du système LMD dans les EES et IR			
N°	Institution	Nombre	% ayant app.
1.	Universités	10	100
2.	Instituts nationaux	6	100
3.	Ecoles Normales	4	100
4.	Ecoles normales spécialisées	2	100
5.	Centre de recherche	1
	Total	23	95,65

Excepté le centre de recherche (CNRD) où il n'y a pas d'enseignement, tous les établissements d'enseignement supérieur du Tchad appliquent le LMD, soit 100%.

23-01-09 5

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD	
1.3. Bilan de la mise en œuvre du LMD au Tchad	
➤	Les maquettes des offres de formation sont revues conformément aux normes LMD
➤	Les Unités d'Enseignements, les matières, les volumes horaires, la codification, les objectifs et les contenus des enseignements, etc... sont désormais pris en compte ;
➤	Plus de délivrance de DEUG et de Maîtrise

23-01-09 6

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD

1.4. Difficultés dans l'application du LMD

- Absence de structures d'information et d'orientation adéquates ;
- Absence de conseillers académiques dans les institutions ;
- Timide systématisation de l'accueil des étudiants par les enseignants;
- Manque d'enseignements de remise à niveau pour les étudiants en difficulté dans tel ou tel domaine.

23-01-09

7

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD

1.4. Difficultés dans l'application du LMD (suite)

- Faible usage des techniques pédagogiques modernes : Internet, mise en ligne des cours, dispensation des cours à distance, etc.
- Manque de réorganisation des services d'information, d'accueil et d'orientation des étudiants;
- Manque de service de suivi du parcours individuel des étudiants;

23-01-09

8

1. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU LMD AU TCHAD

1.4. Difficultés dans l'application du LMD (suite)

- ▶ Manque d'adaptation de la formation à la demande du marché.
- ▶ Manque de connexion Internet à haut débit ;
- ▶ Manque d'électricité permanente dans les IES ;
- ▶ Pléthore de la population estudiantine
- ▶ Elasticité des années académiques pour plusieurs raisons

23-01-09

9

2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

2.1 Etat de lieux

2.1.1. Education nationale

Etablissement	F	Ar	BIL	L. MAT.	ENSEMBLE	An	En/An
Précolaires	322	5	73	32	432	0	0
Primaire	10 358	642	829	0	11 829	0	0
Moyen	1 520	145	184	0	1 849	2	ND
Secondaire	727	103	97	0	927	0	ND

Source: annuaire statistique 2021

Seuls deux établissements privés moyens de la ville de Ndjamena ont introduit l'anglais dans leur programme

23-01-09

10

2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF			
2.1.2. MESRI			
N°	Institution	Nombre	Enseignant d'anglais
1.	Universités	10	10
2.	Instituts nationaux	6	0
3.	Ecoles Normales	4	0
4.	Ecoles normales spécialisées	2	0
5.	Centre de recherche	1	0
	Total	23	10

N°	Grade	Nombre
1.	PT	0
2.	MC	0
3.	MA	2
4.	AU	2
	A	6
	Total	10

2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF	
2.1 Stratégies d'introduction de l'anglais: le rôle des acteurs	
2.1.1. Etat de lieux	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Officialiser une langue anglaise ; ✓ Manifester un intérêt croissant affiché pour l'anglais dans les institution et services; ✓ Mettre les moyens financiers, matériels et humains à disposition des acteurs secondaires ; ✓ Introduire l'anglais très tôt dans la vie des apprenants; 	
23-01-09	12

2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

2.1 Stratégies d'introduction de l'anglais: le rôle des acteurs

2.1.2. Les enseignants

- ✓ donner aux apprenants l'envie d'entrer dans l'anglais et la culture de l'anglais pour lui permettre de modifier ainsi son propre rapport au monde et de l'utiliser dans des situations de communication authentiques;
- ✓ Montrer à l'apprenant qu'apprendre une langue est agréable et non pas une corvée.
- ✓ utiliser de préférence des actes de langage fonctionnels qui proposent une langue outil en adéquation avec la réalité des jeunes apprenants;

23-01-09

13

2. STRATÉGIE D'INTRODUCTION DE L'ANGLAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

2.1 Stratégies d'introduction de l'anglais: le rôle des acteurs

- ✓ instaure une connivence entre soi et les apprenant dans une atmosphère détendue;
- ✓ Installer l'apprenant dans son propre univers, où il retrouve des actions qui lui sont familières

2.1.2. Les parents des apprenants

- ✓ Parler à votre enfant dans la langue que vous avez choisie en permanence
- ✓ Proposer aux apprenants des activités (films, lecture, musée, etc...) dans cette langue de manière à diversifier son vocabulaire;
- ✓ Corriger les erreurs, enrichir le vocabulaire des apprenants l'école ne sera pas là pour jouer ce rôle

23-01-09

14

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES			
2.1. Etat des lieux			
N°	Désignation	Nombre	Total
1.	Ecoles doctorales	2	2
2.	Formations doctorales LSH	6	13
3.	Formations doctorales STE	7	

23-01-09 15

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES	
2.1. Etat des lieux	
2.1.1. Formation doctorales LSH	
N°	Formation doctorale
1.	Sciences géographiques
2.	Lettres et Linguistiques (Français et Arabe)
3	Archéologie-Histoire (Français-Arabe)
4.	Philosophie
5.	Sciences Juridiques
6.	Sciences de Gestion

23-01-09 16

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES						
Statistiques doctorants par école doctorale						
► ED-STE						
FD	FORMATION DOCTORALE	2019	2020	2022	TOTAL	Totaux
STE	MATHEMATIQUES, INFORMATIQUE ET APPLICATION	16	9	13	38	271
	SANTE ET PRODUCTION ANIMAE	10	5	2	17	
	SCIENCES BIOLOGIQUES	21	5	5	31	
	GEOSCIENCES	23	4	3	30	
	PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INGENIEUR	45	26	9	80	
	CHIMIE	6	0	4	10	
	BIOLOGIE TE SANTE HUMAINE	28	28	9	65	
		23-01-09		17		

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES						
2.1. Etat des lieux						
► FD-LSH						
FD	FORMATION DOCTORALE	2019	2020	2022	TOTAL	Totaux
LSH	LETTRES ET LINGUISTIQUE	26	10	11	47	168
	SCIENCES GEOGRAPHIQUES	12	11	30	53	
	SCIENCES DE GESTION	6	0	4	10	
	DROIT PUBLIC	6	7	7	20	
	DROIT PRIVE	6	7	6	19	
	HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE	2	3	9	14	
	PHILOSOPHIE	0	0	5	5	
ED		Total		Nombre de promotion		
ED-LSH+ED-STE		439		3		
		23-01-09		18		

3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES FORMATIONS DOCTORALES

3.5. Difficultés

- ▶ Insuffisances des enseignants de rang requis pour mettre en œuvre dans certaines disciplines;
- ▶ Les responsables de formation doctorales sont en majorité des responsables;
- ▶ Aucune formation ne connaît le budget qui lui est alloué pour le fonctionnement;
- ▶ Les responsables des formations doctorales qui assument des fonctions parallèles ne sont pas rémunérés;

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

- ▶ Ce qu'apprend un étudiant dépend de :
 - ✓ Ce qu'on lui enseigne;
 - ✓ La manière dont on le lui enseigne,
 - ✓ Son niveau, de développement, et de ses intérêts et de son vécu...

Cela signifie qu'il faut donc choisir avec beaucoup de soin les méthodes d'enseignement en didactique

- ▶ Il y a 5 méthodes

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Rappel des anciennes méthodes d'enseignement

- ▶ 1. L'enseignement direct est une méthode d'enseignement dirigée par l'enseignant. En d'autres termes, l'enseignant se tient devant une salle de classe et présente les informations. Les enseignants donnent des cours magistraux explicites et guidés aux apprenants.
- ▶ Difficultés:
 - ✓ les apprenants n'ont pas la possibilité d'écouter un enseignant parler toute la journée;
 - ✓ Toutes les leçons ne sont pas forcément mieux enseignées avec l'enseignement direct

23-01-09

21

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Rappel des anciennes méthodes d'enseignement

- ▶ 2. Enseignement indirect où les enseignants mettent les apprenants au défi de penser de manière critique, de prendre des décisions et de résoudre des problèmes, en particulier lorsque des scénarios d'apprentissage réalistes et axés sur des problèmes sont adoptés.
- ▶ **Les avantages**
 - ✓ Le processus ne vient pas directement de l'enseignant;
 - ✓ Le travail est centré sur les apprenants;
 - ✓ Les apprenants participent activement au processus d'apprentissage en effectuant des recherches, en utilisant des compétences de pensée critique pour résoudre des problèmes.

23-01-09

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Rappel des anciennes méthodes d'enseignement

- ▶ 3. L'enseignement interactif permet d'instruire les élèves en les impliquant activement dans leur processus d'apprentissage par le biais d'une interaction régulière enseignant-élève, d'une interaction élève-élève, de l'utilisation d'audiovisuels et de démonstrations pratiques. Les étudiants sont constamment encouragés à être des participants actifs.
- ▶ Avantages
 - ✓ L'accent est mis sur la compréhension et la signification, par opposition à la simple mémorisation par cœur;
 - ✓ Ce type d'enseignement donne un environnement qui favorise l'utilisation de la mémoire à long terme.

23-01-09

23

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Rappel des anciennes méthodes d'enseignement

- ▶ 4. **L'apprentissage expérimental**, c'est le modèle qui convoque la pratique de l'enseignement et l'expérience de l'apprenant.
On commence l'apprentissage avec l'expérience de l'apprenant dans la matière

23-01-09

24

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Rappel des anciennes méthodes d'enseignement

- **5. L'étude indépendante** C'est l'ensemble des méthodes d'enseignement en didactique qui encouragent l'initiative personnelle, l'autoperfectionnement et la confiance en soi chez les apprenants. En d'autres termes, les apprenants étudient à leur propre rythme, indépendamment du travail que nous leur confie l'enseignant.
- L'effet est que les apprenants doivent être mieux équipés pour résoudre les problèmes et pour analyser ou évaluer avec précision et fluidité.

23-01-09

25

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.2. Les 10 méthodes pédagogiques innovantes

1. Apprentissage croisé (liaison entre les connaissances formelles apprises dans les écoles et informelles).
2. Apprentissage par argumentation (logique de raisonnement et travail en groupe)
3. Apprentissage fortuit ou aléatoire (non planifié et involontaire)
4. L'apprentissage contextualisé (utiliser les connaissances comme outils)
5. l'apprentissage conceptuel (donner l'occasion aux apprenants à réinventer pour eux-mêmes).

23-01-09

26

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.2. Les 10 méthodes pédagogiques innovantes

6. La méthode scientifique (avec des laboratoires à distance) ...
7. L'apprentissage intégré (intégration des savoirs antérieurs, savoir-faire, savoir-être)
8. L'apprentissage adaptatif intelligent (connaître l'apprenant pour utiliser ses données antérieures pour l'apprentissage).
9. La classe inversée (donnée des tâches à faire à la maison en autonomie avec orientation sur les ouvrages à utiliser).
10. L'échec productif (exposer les apprenants à des problèmes trop difficiles avant de résoudre: l'échec est une première étape de succès).

23-01-09

27

4. MÉTHODE INNOVANTE D'ENSEIGNEMENT

4.3. NTIC

► Motiver les enseignants à enseigner avec les NTIC

- ✓ Sensibiliser aux enseignants l'intérêt de l'intégration pédagogique des TIC
- ✓ Mettre au niveau d'alphabétisation informatique des enseignants ;
- ✓ Disposer des cellules informatiques équipées dans les institutions;
- ✓ Mettre en place une bibliothèque numérique permettant l'accès aux ressources pédagogiques et scientifiques ;

5. Analyse des offres de formation et harmonisation

5.1. Les filières techniques :

► Pour les filières techniques:

- ✓ Formation de spécialité ;
- ✓ Nombre limités des Moins nombreux;
- ✓ Employables facilement à cause de leur faible effectif et leur technicité.

23-01-09

29

5. Analyse des offres de formation et harmonisation

➤ Les filière de masse

❖ Géographie

- ✓ ingénieurs géographes qui reçoivent formations scientifiques et technologiques avérées;
- ✓ Des spécialités telles que géopolitique, géostratégie... en tenant compte des domaines tels que **l'environnement, la géologie, la géomorphologie, la climatologie, l'hydrologie, la biologie, la sociologie, la politique, l'histoire, l'économie ou encore la gestion territoriale**

23-01-09

30

5. Analyse des offres de formation et harmonisation

- ▶ **La Géographie mathématique** (Cartographie, Chronologie, Géodésie, Topographie...)
- ▶ **La Géographie astronomique** (Astronomie, Actinologie, Astrophysique, Cosmogonie...)
- ▶ **La Géographie physique et ses spécialités** (Géomorphologie, Géomorphogenèse, Géologie, Géogénie, Pétrologie, Lithologie, Science du sol, Pédologie, Spéléologie, Hydrologie, Crénologie, Océanographie, Potamologie, Limnologie, Glaciologie, Climatologie, Aérologie...).

23-01-09

31

5. RECOMMANDATIONS

1. Nommer des responsables des cellules LMD par institution pour suivre et résoudre les problèmes académiques
2. Mettre à la disposition des apprenants:
 - Une bibliothèque;
 - Un centre de langue
 - Un laboratoire de langue

23-01-09

32

6. RECOMMANDATIONS (suite)

4. Mettre à la disposition de chaque formation doctorale un budget pour l'exécution des activités de chaque année académique;
5. Trouver une formule pour motiver les responsables de formation doctorales pour la bonne marche des activités;
6. Mettre sur pieds dans chaque institution une cellule de formation pédagogique pour orientation et guide des étudiants et même des enseignants chercheurs

23-01-09

33

6. RECOMMANDATIONS (suite)

7. Mise en place d'une bibliothèque numérique permettant l'accès aux ressources pédagogiques et scientifiques ;
8. Le téléenseignement qui permet de favoriser la mutualisation des compétences afin de résorber les difficultés relatives à l'insuffisance quantitative et qualitative des enseignants auxquelles est confronté l'enseignement supérieur tchadien ;
9. L'implantation dans les campus des espaces numériques / salles de téléprésence à l'effet de rendre stimulant l'apprentissage et la recherche documentaire en ligne ;

23-01-09

34

6. RECOMMANDATIONS suite et fin)

10. La mise en œuvre du réseau universitaire numérique servant à interconnecter les institutions d'enseignement supérieur et de la recherche ;
11. L'implantation des FabLab ou laboratoires de fabrication à distance pour un apprentissage low cost assorti d'une grande flexibilité ;

23-01-09

35

**Je vous remercie de votre
aimable attention**

23-01-09

36